Rapport du Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

XIIIe Session de l'Assemblée des Français de l'étranger,
6 septembre 2010

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport du Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

XIIIe Session de l'Assemblée des Français de l'étranger
6 septembre 2010

Sommaire

Editorial du Directeur 4

Organigramme 9

I • La représentation des Français établis hors de France 10

1 - Les députés des Français établis hors de France 11

2 - Les sessions de l'AFE, les événements marquants et les perspectives 2010 14

3 - Le budget de l'AFE 19

4 - Les mouvements au sein du Secrétariat Général 21

II • La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire 22

1 - Le périmètre d'action, les missions et les moyens du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » 23

2 - L'évolution de la population française établie hors de France inscrite au registre de 1995 à 2009 28

3 - La coopération consulaire franco-allemande 34

III • L'administration des Français de l'étranger 36

1 - Le réseau des consuls honoraires 37

2 - Le passeport biométrique et la CNIS 40

3 - Le Réseau d'administration consulaire informatisée (RACINE) 42

4 - Les cimetières et monuments commémoratifs civils à l'étranger 44

5 - L'état civil et la nationalité 48

6 - L'action sociale 54

7 - La scolarisation des enfants français à l'étranger : bourses scolaires et prise en charge des frais de scolarité 65

8 - L'emploi et la formation professionnelle 69

9 - L'information sur l'expatriation : la Maison des Français de l'Etranger (MFE) 75

IV • La coopération internationale 78

1 - Le cadre juridique : les conventions 79

2 - La protection de la famille 89

V • L'adoption internationale 94

1 - L'adoption internationale en 2009-2010 95

2 - Action du Service de l'adoption internationale (SAI) à la suite du séisme survenu le 12 janvier 2010 en Haïti 98

VI • La Mission pour la politique des Visas 100

1 - Visas pour la France : un nouveau mode opératoire 101

VII La liste électorale consulaire 104

1 - Le nombre d'inscrits par circonscriptions électorales AFE au 11 mars 2010 105

Le Centre de crise

La sécurité des Français à l'étranger

Bilan des activités 2009 – début 2010, présenté par le Directeur du Centre de crise **113**

Éditorial

Plus que jamais le réseau consulaire est confronté à un double défi.

Les services qu'il doit rendre s'accroissent. Il faut naturellement se réjouir de l'augmentation régulière de la population française à l'étranger, de plus de 4 % par an, voire davantage dans certaines régions.

Nos consulats doivent continuer à apporter un service de proximité, et ce service est parfois plus complexe. Les passeports et les visas deviennent biométriques, l'aide à la scolarité est plus importante, en 2012 se tiendront les premières élections législatives à l'étranger. Dans le même temps, ils œuvrent pour la sécurité de nos compatriotes à l'étranger qui demeure une priorité constante des pouvoirs publics comme en témoigne le bilan d'activité présenté par le directeur du Centre de crise à l'occasion de ce rapport.

Mais parallèlement, s'il faut toujours soutenir, accompagner nos concitoyens à l'étranger, la poursuite de l'effort de rationalisation est nécessaire. Notre pays a engagé un effort important pour rééquilibrer ses comptes publics. La rationalisation des moyens consulaires s'inscrit dans ce cadre.

Afin de mieux accompagner les Français à l'étranger, plusieurs pistes existent. Aucune ne doit être négligée. Il appartient à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire d'expliquer ces efforts d'adaptation, en particulier à l'Assemblée des Français de l'étranger avec laquelle le dialogue doit être permanent.

- *Simplifier tout d'abord, lorsque cela est possible.*

Trop souvent l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport, ou même son renouvellement, peut être l'occasion de démarches fastidieuses, trop longues. La modification intervenue au mois de mars dernier du décret 2005-1726 du 30 décembre 2005, et sa circulaire d'application cosignée par les ministres de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, et des Affaires étrangères et européennes, a allégé la procédure, tout particulièrement en cas de renouvellement de ces documents.

D'autres pistes de simplification existent. Nous savons par exemple combien la double comparution pour l'obtention d'un passeport biométrique est une contrainte, spécialement dans de vastes pays. Les premiers dispositifs mobiles de recueil des données biométriques, utilisables lors de tournées consulaires, devraient être disponibles au premier semestre 2011. Nos consuls honoraires pourraient également, à l'avenir, être impliqués dans la procédure de remise de passeport, sous l'autorité des chefs de poste.

- *Mutualiser nos moyens avec ceux de nos partenaires européens et externaliser lorsque l'externalisation permet d'améliorer la qualité du service.*

Cette approche a été pratiquée avec succès dans le domaine des visas et elle devrait se poursuivre. La politique des visas est largement européenne aujourd'hui, dans le cadre Schengen. Des partenaires européens peuvent nous représenter dans certaines régions pour y délivrer des visas, comme nous les représentons aussi dans d'autres

endroits du monde. L'externalisation de la collecte des dossiers de demande de visa, confiée à des opérateurs soigneusement sélectionnés et contrôlés, permet aussi de réduire les délais d'attentes, critère essentiel de la qualité du service.

- *Soutenir nos communautés à l'étranger, ensuite, par des prestations spécifiques, lorsque cela s'avère nécessaire.*

La crise n'a pas épargné nos compatriotes à l'étranger. Tout en modifiant certaines règles pour tenir compte de la citoyenneté européenne, à l'intérieur de l'Union européenne, notre réseau consulaire s'est efforcé de maintenir le niveau des prestations sociales pour ceux qui en ont le plus besoin. Parallèlement, l'aide à la scolarité, dans ses deux composantes, à savoir les bourses jusqu'à la classe de troisième, et la prise en charge au-delà, s'est accrue dans des proportions importantes, à la faveur du succès des établissements du réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger. Deux parlementaires sont chargées d'une mission par le Président de la République afin de dresser un état des lieux et le cas échéant de faire des propositions dans ce dernier domaine.

- *Ouvrir enfin de nouveaux chantiers pour donner aux Français établis hors de France, les moyens d'être mieux entendus.*

Les élections législatives de 2012 donneront pour la première fois à nos compatriotes de l'étranger la possibilité d'élire leurs députés, au nombre de 11. La préparation des listes électorales, les travaux pour rendre facilement accessible le vote par internet, qui sera permis pour les Français de l'étranger, ont déjà commencé. La direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est d'ores et déjà pleinement impliquée dans la préparation de cette échéance importante avec pour objectif de mettre tout en œuvre afin de favoriser au mieux la participation de nos compatriotes de l'étranger à ce temps fort de notre vie démocratique nationale.

Contrairement à une idée reçue notre réseau consulaire continue de s'étendre : depuis 2004, 8 postes ont été fermés, 19 transformés mais aussi 10 ouverts. Il nous faudra continuer à redessiner la cartographie, pour être au plus près des communautés françaises qui en ont le plus besoin. Cela pourra également, comme par le passé, impliquer de fermer certaines implantations lorsqu'elles ne rendent plus qu'une activité de guichet résiduelle à proximité de consulats plus importants et mieux à même d'offrir un service de qualité.

Dans le pilotage de ces évolutions, la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et le réseau consulaire sont à l'écoute des besoins de nos compatriotes. L'Assemblée des Français de l'étranger est un interlocuteur naturel et expérimenté. C'est ce dialogue dans la transparence que ce rapport veut alimenter.

François Saint-Paul
Directeur des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

La direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des Affaires étrangères et européennes
Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur Pierre LELLOUCHE
Secrétaire d'État
chargé des Affaires européennes

Odile SOUPISON
Chef du service
des Français à l'étranger

François SAINT-PAUL
Directeur des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

Jean-Paul MONCHAU
Chef du Service de
l'adoption internationale

Jean-Charles DEMARQUIS
Sous-Directeur
de l'administration des Français

Christophe BOUCHARD
Chef du service des conventions
des affaires civiles
et de l'entraide judiciaire

Jean WIET
Chef de la mission de gestion
administrative et financière

Etienne LEANDRE
Sous-Directeur de l'expatriation,
de la scolarisation et
de l'action sociale

Gilles FAVRET
Sous-Directeur de l'état civil et
de la nationalité, Chef du service
central de l'état civil

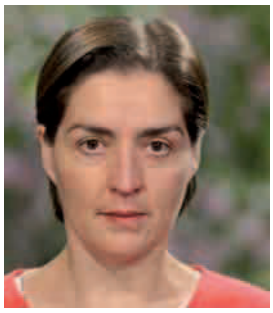

Catherine CALOTHY
Chef de la mission pour
la politique des visas

Nathalie ANCEL
Sous-Directrice de la protection
des droits des personnes

**Jean-François
CASABONNE-MASONNAVE**
Sous-Directeur des Conventions
et de l'entraide judiciaire

Denis FRANÇOIS
Secrétaire Général de l'Assemblée
des Français de l'étranger

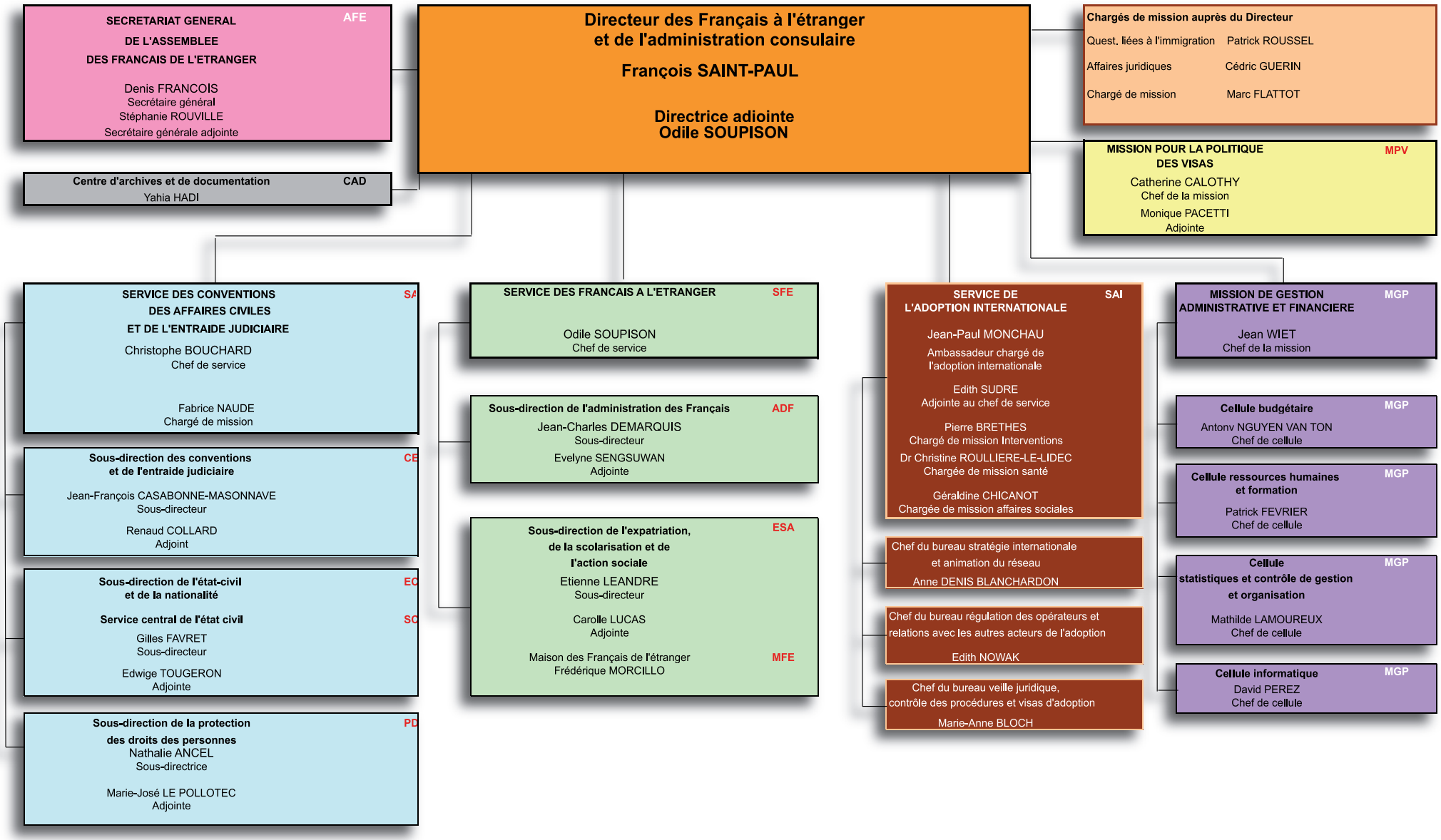
SECRETARIAT GENERAL
DE L'ASSEMBLEE
DES FRANCAIS DE L'ETRANGER
AFE
Denis FRANCOIS
Secrétaire général
Stéphanie ROUVILLE
Secrétaire générale adjointe
Directeur des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire
François SAINT-PAUL
Directrice adiointe
Odile SOUPISON
Chargés de mission auprès du Directeur
Quest. liées à l'immigration Patrick ROUSSEL
Affaires juridiques Cédric GUERIN
Chargé de mission Marc FLATTOT
Centre d'archives et de documentation
CAD
Yahia HADI
MISSION POUR LA POLITIQUE
DES VISAS
MPV
Catherine CALOTHY
Chef de la mission
Monique PACETTI
Adjointe
SERVICE DES CONVENTIONS
DES AFFAIRES CIVILES
ET DE L'ENTRAIDE JUDICIAIRE
SA
Christophe BOUCHARD
Chef de service
Fabrice NAUDE
Chargé de mission
Sous-direction des conventions
et de l'entraide judiciaire
CE
Jean-François CASABONNE-MASONNAVE
Sous-directeur
Renaud COLLARD
Adjoint
Sous-direction de l'état-civil
et de la nationalité
EC
Service central de l'état civil
SC
Gilles FAVRET
Sous-directeur
Edwige TOUGERON
Adjointe
Sous-direction de la protection
des droits des personnes
PD
Nathalie ANCEL
Sous-directrice
Marie-José LE POLLOTEC
Adjointe
SERVICE DES FRANCAIS A L'ETRANGER
SFE
Odile SOUPISON
Chef de service
Sous-direction de l'administration des Français
ADF
Jean-Charles DEMARQUIS
Sous-directeur
Evelyne SENGSUWAN
Adjointe
Sous-direction de l'expatriation,
de la scolarisation et de
l'action sociale
ESA
Etienne LEANDRE
Sous-directeur
Carolle LUCAS
Adjointe
Maison des Français de l'étranger
MFE
Frédérique MORCILLO
SERVICE DE
L'ADOPTION INTERNATIONALE
SAI
Jean-Paul MONCHAU
Ambassadeur chargé de
l'adoption internationale
Edith SUDRE
Adjointe au chef de service
Pierre BRETHES
Chargé de mission Interventions
Dr Christine ROULLIERE-LE-LIDEC
Chargée de mission santé
Géraldine CHICANOT
Chargée de mission affaires sociales
Chef du bureau stratégie internationale
et animation du réseau
Anne DENIS BLANCHARDON
Chef du bureau régulation des opérateurs et
relations avec les autres acteurs de l'adoption
Edith NOWAK
Chef du bureau veille juridique,
contrôle des procédures et visas d'adoption
Marie-Anne BLOCH
MISSION DE GESTION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
MGP
Jean WIET
Chef de la mission
Cellule budgétaire
MGP
Antony NGUYEN VAN TON
Chef de cellule
Cellule ressources humaines
et formation
MGP
Patrick FEVRIER
Chef de cellule
Cellule
statistiques et contrôle de gestion
et organisation
MGP
Mathilde LAMOUREUX
Chef de cellule
Cellule informatique
MGP
David PEREZ
Chef de cellule

I La représentation des Français établis hors de France

Assemblée des Français de l'étranger,
à Paris le 7 septembre 2009

1 › Les députés des Français établis hors de France

Cedric Guérin
conseiller juridique
près du Directeur

La procédure de codification des dispositions applicables à l'élection des députés par les Français établis hors de France s'est poursuivie.

Aux termes de la loi n° 2010-165 du 23 février 2010, le Parlement a ratifié l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

Saisi à cette occasion, le Conseil Constitutionnel a considéré *« que, s'agissant des circonscriptions électorales des Français établis hors de France, les écarts démographiques importants sont justifiés par la nécessité de constituer deux circonscriptions géographiquement cohérentes sur le continent américain et, en outre, par la difficulté qu'il y aurait à agrandir la onzième circonscription qui regroupe déjà l'Asie centrale et orientale ainsi que le Pacifique et l'Océanie »* (décision n° 2010-602 DC du 18 février 2010).

La délimitation des onze circonscriptions législatives situées hors de France a ainsi été validée.

Pour sa part, le projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2009-936 du 29 juillet 2009 relative à l'élection de députés par les Français établis hors de France a été déposé à l'Assemblée nationale le 25 août 2009. Le Parlement devrait être appelé à se prononcer sur ce texte avant la fin de l'année 2010.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'intérieur, réunis au sein d'un groupe de travail, ont d'ores et déjà commencé le travail de rédaction du projet de décret d'application.

Enfin, le projet de loi organique relatif à l'élection des députés, déposé à l'Assemblée nationale le 29 juillet 2009, prévoit l'introduction dans le code électoral des dispositions organiques applicables, notamment, à l'élection de députés par les Français établis hors de France.

Les 11 circonscriptions électorales pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France

Ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique)

CIRCONSCRIPTION	COMPOSITION
1re circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Canada : 1re circonscription : circonscriptions consulaires d'Ottawa, Toronto, Vancouver. Canada : 2e circonscription : circonscriptions consulaires de Moncton et Halifax, Montréal, Québec. Etats-Unis : 1re circonscription : circonscriptions consulaires d'Atlanta, Boston, Miami, New York, Washington. Etats-Unis : 2e circonscription : circonscription consulaire de Chicago. Etats-Unis : 3e circonscription : circonscriptions consulaires de Houston, La Nouvelle-Orléans; Etats-Unis : 4e circonscription : circonscriptions consulaires de Los Angeles, San Francisco.
2e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Salvador; Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela; Brésil, Guyana, Suriname; Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay; Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, République dominicaine, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago.
3e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Irlande; Royaume-Uni; Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie; Lituanie, Norvège, Suède.
4e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Belgique; Pays-Bas; Luxembourg.
5e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Andorre; Espagne; Monaco; Portugal.
6e circonscription	Circonscription électorale (AFE) : Liechtenstein, Suisse.
7e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Allemagne : 1re circonscription : circonscriptions consulaires de Berlin, Bonn, Düsseldorf, Francfort, Hambourg. Allemagne : 2e circonscription : circonscriptions consulaires de Munich, Sarrebruck, Stuttgart. Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, République tchèque, Slovaquie.

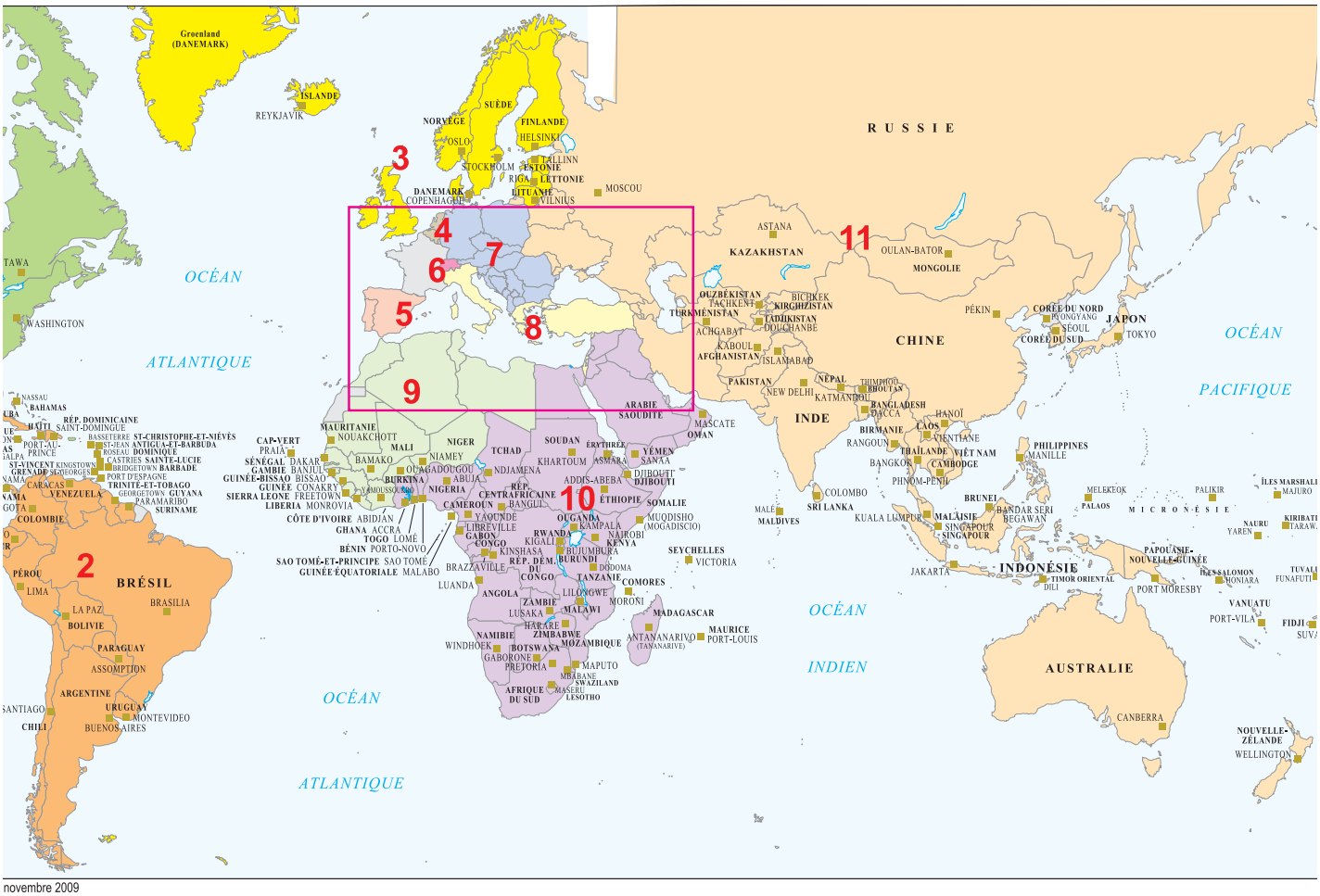

novembre 2009

CIRCONSCRIPTION	COMPOSITION
8e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège ; Chypre, Grèce, Turquie ; Israël.
9e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Algérie ; Maroc ; Libye, Tunisie ; Burkina, Mali, Niger ; Mauritanie ; Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone ; Côte d'Ivoire, Liberia.
10e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Afrique du Sud, Bostwana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe ; Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles ; Egypte, Soudan ; Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie ; Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie ; Bénin, Ghana, Nigéria, Togo ; Cameroun, République centrafricaine, Tchad ; Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe ; Angola, Congo, République démocratique du Congo ; Irak, Jordanie, Liban, Syrie ; Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen.
11e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine ; Circonscription consulaire de Pondichéry ; Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf circonscription consulaire de Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka ; Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie ; Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam ; Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

2 › Les sessions de l'AFE, les événements marquants et les perspectives 2010

Onzième session plénière du 7 au 12 septembre 2009

L'ouverture de la session a eu lieu sous la présidence du Commandant Henry-Jean LOUSTEAU, doyen de l'Assemblée, qui a fait procéder à l'élection du Collège des Vice-présidents, à la suite du renouvellement partiel de l'Assemblée lors des élections du 7 juin 2009. Les membres de l'Assemblée ont élu M. Francis HUSS, M. Jean-Yves LECONTE et Mme Denise REVERS-HADDAD.
M. JOYANDET, secrétaire d'Etat pour la Coopération et la Francophonie, a reçu les membres de l'Assemblée au Quai d'Orsay.
Il a ensuite été procédé à la validation de la composition des sept différentes commissions (cinq permanentes, deux temporaires).

Les Vice-présidents élus :
M. Jean-Yves LECONTE,
M. Francis HUSS
et Mme Denise REVERS-HADDAD.

Intervention du Ministre, Président de l'AFE

A la suite des travaux en Commissions, M. Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Président de l'Assemblée, a prononcé une allocution. Il a salué le travail des Conseillers sortants et accueilli chaleureusement les nouveaux arrivants. Le Ministre s'est attaché à dresser le bilan des actions menées en faveur des Français de l'étranger et à exposer les priorités politiques de l'année à venir.

- En ce qui concerne l'élection du 7 juin 2009, le Ministre a souligné la généralisation du vote par correspondance et du vote électronique.
- Il s'est félicité que les spécificités politiques, géographiques et culturelles aient été prises en compte dans le découpage des 11 circonscriptions législatives qui seront pourvues en 2012.
- La sécurité constitue, comme les années précédentes, l'une des priorités du Ministère. Il a salué les actions du centre de crise, joignable 24h/24 et remercié les élus pour leur implication dans les comités et plans de sécurité élaborés par les postes à l'étranger.
- Il a rappelé que la France dispose d'un réseau de scolarisation sans équivalent dans le monde. Les effectifs scolarisés ont progressé de 5 % par an ces 2 dernières années.
- L'action sociale reste au cœur des préoccupations. Les Français résidant au sein de l'Union européenne devraient bénéficier de la non-discrimination à l'accès aux services liés aux questions de santé, d'emploi et de formation professionnelle.
- Le principe de l'universalité du réseau diplomatique français est réaffirmé. Le réseau est vivant et se doit de suivre les évolutions des besoins de nos compatriotes : créations de grands pôles consulaires, redéploiement du réseau vers les pays émergents, développement de la formule des consulats mixtes à vocation consulaire économique, consulats mobiles… Il s'agit aujourd'hui d'étendre certaines formules qui ont déjà été expérimentées avec succès. Le Ministre a demandé aux élus de relayer ces projets de redéploiement auprès de nos compatriotes afin d'en accompagner la mise en œuvre. Il s'agit également d'organiser la modernisation des services rendus en visant à une simplification des démarches.

Axes principaux des travaux et débats de l'Assemblée

L'Assemblée a reçu en séance plénière M. Hervé FABRE-AUBRESPY, Conseiller pour la législation électorale au Cabinet du Premier ministre. Il a pu s'exprimer sur les textes qui concernent l'élection des députés des Français établis hors de France.. Une explication détaillée du découpage géographique, circonscription par circonscription, a été très appréciée par les membres de l'Assemblée.

Hervé FABRE-AUBRESPY
Conseiller pour la législation électorale auprès du Cabinet du Premier Ministre

Les travaux des commissions

La commission de l'Union européenne s'est attachée à donner une suite à la « déclaration de Paris » adoptée lors de la journée « l'Europe en mouvement » du 30 septembre 2008. La commission souhaite particulièrement travailler sur la notion de référent européen (donner un statut juridique et une formation à un fonctionnaire) et sur un accès harmonisé aux soins de santé pour tous les Européens, ainsi qu'une reconnaissance européenne à la retraite individuelle. Ce volet social est très important pour la mobilité des personnes. La commission a reçu M. Hubert HAENEL, président de la commission de l'Union européenne au Sénat.

M. Jean-Pierre VILLAESCUSA
Président de la Commission de l'Union Européenne

La commission des Affaires sociales s'est penchée avec ses divers intervenants sur les thèmes suivants : l'assurance vieillesse, l'assurance maladie, l'assurance chômage, la protection sociale, le handicap, la maladie d'Alzheimer, la dépendance, le droit des enfants et les retraites africaines. La commission a élaboré trois notes à l'attention de l'Assemblée afin de faire le point sur la grippe H1N1, le retour des Français en France sans protection sociale, et la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

M. Guy SAVERY
Président de la Commission des affaires sociales

La commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel a travaillé sur trois axes particuliers. Tout d'abord, l'enseignement français à l'étranger où il est important de souligner que les effectifs sont en hausse et les résultats au baccalauréat excellents (94 % de réussite en moyenne mondiale). Ensuite, la commission a pu entendre M. Louis de BROISSIA, ambassadeur pour l'audiovisuel extérieur, s'exprimer sur la place de l'audiovisuel français dans le paysage audiovisuel mondial. Enfin, avec M. Jacques LEGENDRE, président de la Commission de la culture au Sénat, la commission s'est penchée sur le rayonnement culturel comme composante à part entière de la diplomatie française.

M. John MAC COLL
Président de la Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

La commission des Finances et des affaires économiques s'est concentrée sur trois axes principaux : la fiscalité, le budget et l'appui au commerce extérieur, en recevant des intervenants du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi. La Commission souhaite être tenue régulièrement informée des évolutions en matière de fiscalité des non-résidents et des conventions. La question des expatriés désireux de rentrer en France a également été évoquée.

M. Marc VILLARD
Président de la Commission des Finances et des affaires économiques

La commission des Lois et règlements s'est attachée à étudier la mise en place du passeport biométrique dans les consulats, les prérogatives des élus de l'AFE, les questions d'état-civil et de notariat. La question de la représentation des Français établis hors de France auprès d'instances comme le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) ou le Conseil départemental d'accès au droit de la Ville de Paris (CDAD) a également été soulevée.

M. Georges-Francis SEINGRY
Président de la Commission des lois et règlements

La commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger a pu dialoguer avec M. Serge MOSTURA, Directeur du Centre de crise (CDC), sur la gestion de la menace que faisait peser la grippe H1N1 sur les Français établis hors de France. La communication (envoi et réception de SMS) avec les communautés françaises à l'étranger est également l'un des sujets d'analyse de la commission.

M. Cédric ETLICHER
Président de la Commission temporaire de la sécurité des Français à l'étranger

La commission temporaire des Anciens combattants a reçu des intervenants qui ont pu parler des dispositions prises pour les Anciens combattants résidant à l'étranger et pour les sépultures des militaires français à l'étranger.

M. Alexandre LAURENT
Président de la Commission temporaire des anciens combattants

Réunion du Bureau (18 -19 décembre 2009)

La réunion a pu avoir lieu pour la première fois dans le nouveau centre de conférences ministériel (CCM) du Ministère des Affaires étrangères et européennes, situé au 27 rue de la convention, dans le XVe arrondissement.
L'Assemblée a reçu M. Xavier PÉNEAU, Directeur adjoint auprès de la direction de la modernisation et de l'action territoriale au Ministère de l'Intérieur, pour une intervention sur la réforme des collectivités territoriales, sujet que l'Assemblée tient à suivre particulièrement. L'Assemblée s'est également informée des possibilités de formation offertes par le Ministère à ses membres. La réunion du Bureau a été l'occasion de faire un point sur la 3e journée des Français de l'étranger au Sénat qui s'est déroulée le samedi 5 septembre 2009.

Douzième session plénière du 1er au 5 mars 2010

L'Assemblée a reçu M. Michel SAVINAS, chargé auprès du Médiateur de la République de la délégation dédiée aux Français de l'étranger, venu présenter l'institution et les possibilités pour les Français de l'étranger d'avoir recours à ses services. L'Assemblée a écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions de M. Serge MOSTURA, Directeur du centre de crise (CDC) et de M. Jean-Paul MONCHAU, Ambassadeur chargé de l'adoption internationale, sur la gestion des suites du séisme qui s'est produit le 12 janvier 2010 en Haïti. L'Assemblée s'est également tenue informée sur l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Comme chaque année au mois de mars, les commissions ont finalisé et présenté leur rapport annuel.

La commission de l'Union européenne a choisi de rencontrer à Bruxelles une délégation de députés européens et d'aborder des sujets comme la reconnaissance de la citoyenneté européenne, le droit de vote aux élections européennes et la coopération consulaire européenne.

La commission des Affaires sociales s'est réunie autour des questions liées à la retraite de nos compatriotes à l'étranger et du remboursement de leurs frais médicaux. La commission souhaite sensibiliser les pouvoirs publics au manque de moyens accordés aux Français de l'étranger, notamment dans le domaine du handicap et de la dépendance.

La commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel s'est penchée sur le projet de loi concernant la réforme du réseau culturel. Elle a également étudié le financement du réseau scolaire à l'étranger, en recevant avec la commission des Finances et des Affaires économiques, M. Jean-François MANCEL, Député, Rapporteur spécial au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale pour l'Action extérieure de l'État.

La commission des Finances et des affaires économiques a reçu des intervenants sur des sujets tels que la fiscalité des non-résidents, les conventions fiscales et le nouveau dispositif d'appui au commerce extérieur français (Ubifrance).

La commission des Lois et règlements a poursuivi ses auditions sur le sujet des prérogatives des élus de l'AFE et des questions d'état-civil. Mme Odile SOUPISON, directrice adjointe de la DFAE, a fait un exposé sur la tutelle et la curatelle.

La commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger a pu visiter le centre de crise (CDC) du Ministère et s'entretenir avec son directeur, M. Serge MOSTURA, où une large place dans les entretiens, ainsi qu'en séance plénière, a été consacrée à la gestion de la crise en Haïti. La Commission a également soulevé, avec une intervenante du Ministère de l'Intérieur, la question de la délivrance de passeports de service pour certaines missions dans des pays à risque.

La commission temporaire des Anciens combattants a reçu le président de la société d'entraide de la légion d'honneur qui a pu exposer l'actuelle rénovation qui anime l'institution. Le point a également été fait sur les sépultures militaires françaises en Algérie et sur les militaires français portés disparus pendant la guerre d'Algérie.

Réunion du Bureau (21 mai 2010)

L'Assemblée a reçu Mmes COLOT (député) et JOISSAINS (sénateur) chargées de préparer un rapport sur la prise en charge (PEC) des frais de scolarité. Leur intervention a été suivie d'un débat. L'Assemblée a également pu se tenir informée des évolutions de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) grâce aux éléments présentés par le Général de division de CREMIERS, Directeur du service national. L'échéance électorale de 2012 a ensuite été évoquée avec la Direction des Français de l'étranger et de l'Administration consulaire. Enfin, l'Assemblée a pu recevoir le directeur du centre de crise, M. MOSTURA, au sujet de la gestion des suites de l'éruption du volcan Eyjafjallajokull, ainsi que Mme DESCOTES, directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, pour une présentation sur les orientations du rapport RGPP sur l'action de l'AEFE.

Madame COLOT
députée

Madame JOISSAINS
sénateur

La troisième journée des Français à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a participé, le samedi 5 septembre 2009, à l'organisation de la troisième journée des Français de l'étranger au Sénat, autour du thème Le Sénat, relais de la France dans le monde.

Comme lors des deux premières éditions, cette journée « portes ouvertes » consacrée à l'expatriation a eu pour objet de donner aux candidats au départ toutes les informations nécessaires pour réussir leur future expatriation, et rendre hommage aux quelque 2,5 millions de nos compatriotes établis hors de France. L'ensemble des acteurs institutionnels de l'expatriation (associations représentant les Français de l'étranger, Caisse des Français de l'étranger, Pôle emploi…) ont répondu, tout au long de la journée, aux questions du public.

Le point culminant de cette journée a été la séance télévisée dans l'hémicycle, en direct sur Public Sénat.

Sous la présidence de M. Gérard Larcher, Président du Sénat, l'émission de télévision animée par Sonia Mabrouk et Emmanuel Kessler a donné la parole aux sénateurs représentant les Français établis hors de France et à des conseillers de l'AFE, à partir de six témoignages de Français de l'étranger, sous forme de portraits vidéos.

Plus de 2 000 visiteurs sont venus sur les stands tenus par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (DFAE, AFE, AEFE), les acteurs institutionnels de l'expatriation et les partenaires medias.

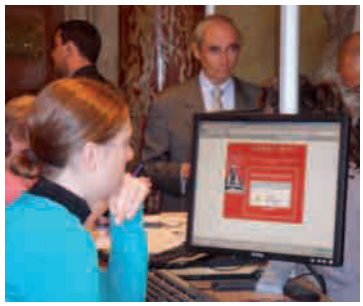

Trois tables rondes réunissant des professionnels du monde de l'expatriation ont donné des conseils pratiques aux futurs expatriés, en répondant aux questions du public sur :

- « Les canaux de l'implantation économique à l'étranger » ;
- « Départ à l'étranger et retour en France : mode d'emploi » ;
- « Les métiers du service public à l'étranger, quelle contribution pour la présence française ? »

Plus d'informations sur la troisième Journée des Français de l'étranger sur le site : www.expatries.senat.fr

La journée de l'Europe en mouvement - Rome, 30 avril 2010

Europe en mouvement : de migrants à citoyens européens

Le 30 avril, à l'initiative du Secrétaire général du Conseil Général des Italiens à l'Étranger (www.cgie.it), une deuxième journée « l'Europe en mouvement » était organisée à Rome au Sénat de la République italienne. La délégation de l'AFE était conduite par le président de la commission de l'union Européenne, M. Jean Pierre VILLAESCUSA.

Faisant suite à la première rencontre, initiée par la Commission de l'Union européenne de l'AFE, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne à Paris au Quai d'Orsay, le 30 septembre 2008, cette seconde journée a réuni les représentants des organisations ou associations représentatives des Citoyens européens établis hors de leur pays d'origine afin de recenser les problèmes communs, de coordonner des actions communes et de sensibiliser les institutions européennes aux problèmes des Européens établis hors de leur pays d'origine.

Délégation Française de la Commission de l'Union européenne de l'AFE à la Journée de l'Europe en mouvement (Rome – 30 avril 2010)

Les participants ont confirmé leur volonté de création d'un Conseil Général des Européens résidant ou travaillant à l'étranger, organe consultatif, trait d'union permanent avec les institutions communautaires. De nouvelles rencontres sont prévues à Bruxelles devant les députés afin de concrétiser les dispositions des déclarations de Paris et de Rome.

Jean-PierreVillaescusa, Président de la commission de l'Union européenne de l'AFE

3 › Le budget de l'AFE

Le montant des crédits alloués en 2009 à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) était de 3 530 000 €, montant duquel il faut déduire la réserve légale de 5 % pour parvenir au budget disponible de 3 353 500 €. Le budget a dû être abondé deux fois au cours de l'année afin de faire face aux dépenses de location d'espaces de congrès, le centre de conférences ministériel du Ministère n'ayant été opérationnel qu'en décembre 2009. La dotation finale s'élève donc à 3 451 000 €.

Evolution des crédits (1998-2010)

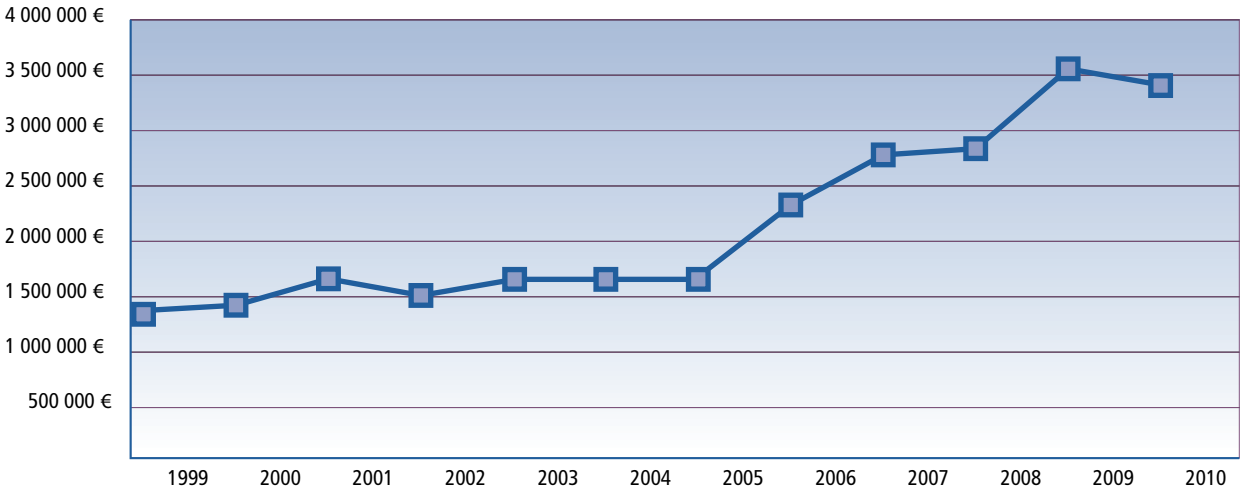

L'exécution du budget en 2009 s'établit comme suit :

1. Indemnités (semestrielles et mensuelles) : 3 129 584 €
2. Assurance des membres : 18 470 €
3. Coût des réunions de l'Assemblée : 206 179 €
4. Maintenance et évolution du site internet : 28 117 €
5. Frais d'impression : 32 041 €
6. Divers : 2 520 €

Total général des dépenses 2009 : 3 416 911 €

Remontée de crédits en fin d'année vers le programme 151 : 34 089 €.

Exécution du budget de l'AFE 2009 Répartition des crédits

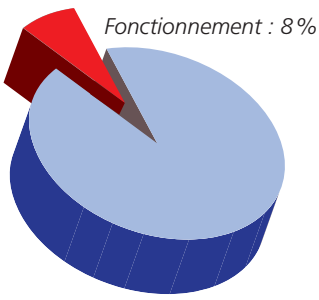

Indemnités et assurance des membres : 92 %

Exécution du budget de l'AFE 2009 Répartition des crédits de fonctionnement

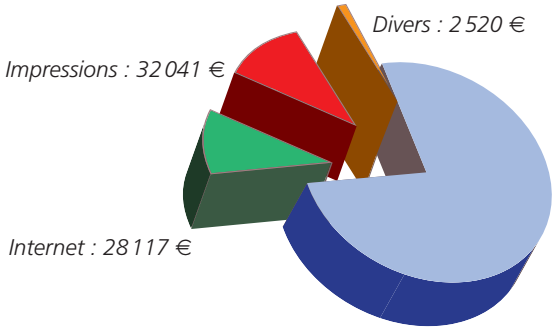

Organisation des sessions : 206 179 €

Exécution du budget de l'AFE 2009 - Répartition du budget « organisation des sessions »

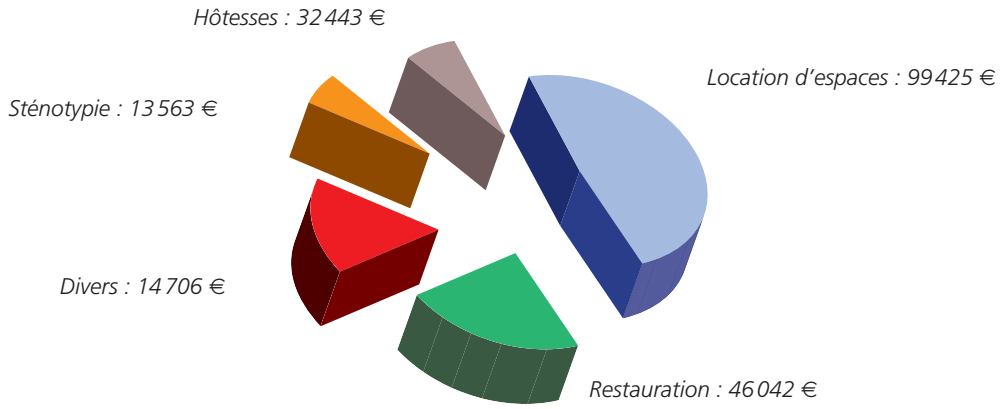

Bilan comparatif 2008-2009

	2008	2009
Indemnités semestrielles et mensuelles	3 105 921 €	3 129 584 €
Coût des réunions de l'Assemblée	189 097 €	206 179 €
Dépenses de fonctionnement	63 691 €	62 678 €

Prévisions 2010

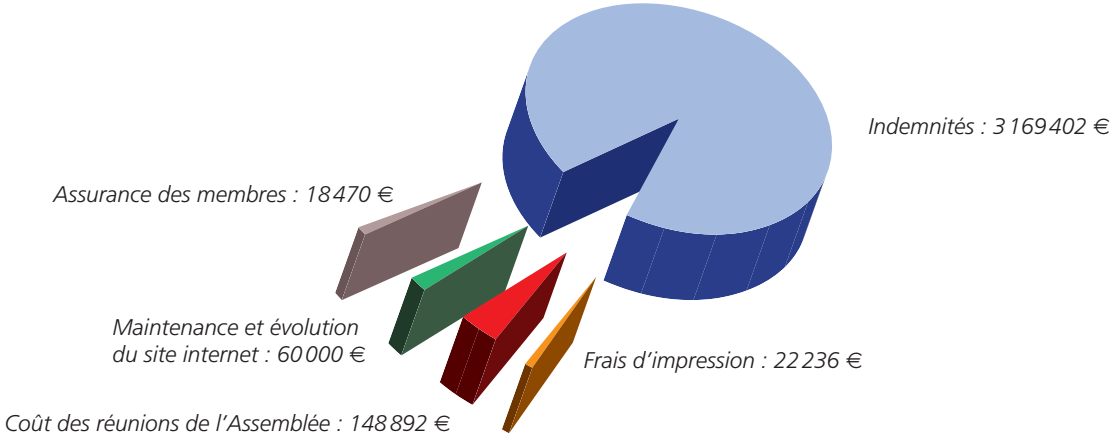

Total : 3 419 000 €

4 › Les mouvements au sein du Secrétariat Général

M. Denis FRANÇOIS
Secrétaire Général

Mme Stéphanie ROUVILLE
Secrétaire Générale adjointe

Mme Martine RUSSET
Rédactrice

M. Bruno CHADUTEAU
Assistant

II La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

1 › Le périmètre d'action, les missions et les moyens du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »

1•A - Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »

M. Antony NGUYEN VAN TON
Responsable
cellule budgétaire

Piloté par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, le programme 151 est constitué de trois actions qui retracent les caractéristiques principales de son activité : l'action 1 « offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger », l'action 2 « accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger » et l'action 3 « instruction des demandes de visas ».
Chargé d'animer un réseau de 234 consulats généraux, consulats et sections consulaires d'ambassade dans le monde, le programme 151, marqué par une cohérence fonctionnelle, assure une véritable mission de service public, en direction des 2 millions de Français résidant à l'étranger, des très nombreux Français qui se déplacent à l'étranger pour raisons professionnelles ou personnelles, et enfin des étrangers qui doivent, pour venir dans notre pays, solliciter auprès d'un poste diplomatique ou consulaire la délivrance d'un visa.
Pour s'adapter à ses nombreuses missions et aux réformes qui ont été décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), ce réseau consulaire est en évolution constante.

Un programme au service de la protection consulaire

Le programme 151 est constitué de trois actions :

• l'action 1 « offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger » : elle est elle-même organisée autour de quatre pôles : Assemblée des Français de l'étranger, fonctionnement, télé-administration et un pôle social. Elle regroupe l'offre de services publics proposée à nos ressortissants à l'étranger (notamment état-civil, passeports biométriques, élections et aide sociale) ainsi que certaines dépenses de fonctionnement de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

• l'action 2 « accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger », qui correspond à l'octroi des bourses scolaires en faveur des enfants de familles à revenus modestes (environ 20 000 élèves) et, conformément aux engagements du Président de la République, la prise en charge des enfants scolarisés[1] dans le réseau des établissements de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (environ 9 000 élèves).

• l'action 3 « instruction des demandes de visas » : celle-ci est menée conjointement avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDSO). Elle est réduite en 2009 aux seules dépenses de rémunération des agents des services des visas. Les autres dépenses de fonctionnement (vignettes de visas, équipements des services, informatique) ont été transférées au MIIINDSO en 2008.

Ce programme est mené en liaison avec les autres programmes du ministère (P.105 pour le fonctionnement, P.185 pour l'enseignement, P.209 pour certaines actions de coopération en matière d'adoption internationale) et d'autres ministères : Intérieur (documents d'identité et de voyage), Justice (adoption internationale, conventions bilatérales), Famille (adoption internationale), Emploi (emploi et formation professionnelle). Depuis mai 2007, une étroite collaboration avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire s'est mise en place, certaines attributions du Département en matière de politique des visas, d'asile et d'immigration ayant été transférées, en partie ou en totalité, à ce nouveau ministère.

Un programme caractérisé par sa cohérence fonctionnelle et politique

Quatre années de pratique de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ont bien mis en évidence l'intérêt que revêt l'existence du programme 151, point focal de toutes les actions entreprises par l'Etat en faveur des Français résidents ou de passage à l'étranger et dont les principales caractéristiques sont :

• sa grande cohérence fonctionnelle et politique : il correspond à un ensemble de métiers de service public et met en œuvre un éventail de politiques publiques fréquemment sollicitées et bien identifiées par les usagers

• son obligation de respecter une double contrainte : moderniser le fonctionnement quotidien de l'administration consulaire d'une part ; être en mesure de faire face à l'urgence politique ou médiatique d'autre part[2].

Le programme 151 apporte une contribution efficace au fonctionnement interne du ministère des Affaires étrangères et européennes en collaborant à une allocation optimale des moyens, notamment dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, et en permettant une meilleure mesure de la performance, pour lui-même et les actions dont il est chargé comme pour les autres services de ce ministère qui interviennent à son profit (informatique, ressources humaines, affaires immobilières, logistique, etc.).

1) La prise en charge concerne actuellement les élèves scolarisés dans les classes de seconde, première et terminale.
2. Il s'avère en effet que la plupart des missions conduites par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et par les postes consulaires sont sensibles sur le plan politique et médiatique, qu'il s'agisse de l'accueil, de la protection de nos concitoyens établis ou de passage à l'étranger et de la gestion des problèmes de toute nature auxquels ils peuvent être collectivement ou individuellement confrontés lors de leur séjour ou de leurs déplacements à l'étranger; de la délivrance des titres d'identité et de voyage et du suivi de l'état civil des Français à l'étranger; du versement d'allocations de subsistance à nos ressortissants nécessiteux (personnes âgées, handicapés, enfants en détresse); de la politique des bourses et de la prise en charge pour nos jeunes lycéens; de l'organisation des scrutins électoraux nationaux (élections présidentielles et législatives, référendum) ou des élections à l'Assemblée des Français de l'Etranger; de la façon dont sont enregistrées et instruites les demandes de visas.

Un budget de plus en plus contraint malgré sa progression

Dotations en loi de finances initiale et crédits ouverts

Au titre de la loi de finances initiale (LFI) 2010, 325 M€ ont été alloués au programme 151[3], sur lesquels 6,3 M€ ont été d'abord gelés au titre de la réserve légale de précaution et du fonds « Etat exemplaire ».

Le programme 151 disposait en début de gestion des dotations suivantes pour chacune de ses actions :

- les crédits de l'action 1 « offre d'un service public de qualité aux Français », destinés à l'aide sociale en faveur des Français et à l'administration de nos ressortissants, s'élevaient à 31,2 M€ en LFI (titres 3 et 6). Ils ont été ramenés à 29,67 M€ en crédits ouverts[4]. C'est la première masse significative du programme en matière de gestion.

En titre 2 pour les crédits de rémunération, cette action disposait de 150,7 M€ en LFI, ramenés à 149,7 M€ en crédits ouverts. Ajoutés aux crédits du titre 2 de l'action 3 ci-dessous pour atteindre un total de 188,9 M€, les crédits de la masse salariale des agents relevant du programme 151 à l'administration centrale et dans le réseau consulaire, y compris les agents affectés dans les services des visas, constituent la deuxième masse significative du programme en gestion.

- le montant des crédits de l'action 2 « accès des élèves français au réseau de l'AEFE » destinés à l'aide à la scolarité s'élevait à 105,3 M€ en LFI, ramenés à 101,4 M€ en crédits ouverts. C'est la troisième masse significative du programme.
- l'action 3 « instruction des demandes de visa » a été dotée, uniquement en titre 2, de 38,49 M€ en LFI, ramenés à 38,3 M€ en crédits ouverts (voir supra avec la masse salariale de l'action 1).

Dans le cadre du premier projet de loi de finances rectificative pour 2010, le programme 151 a subi, dès le début de gestion, une taxation de 1,186 M€ au titre du collectif budgétaire « grand emprunt ». Les crédits du programme ont ainsi été encore diminués de 0,92 M€ hors réserve légale de précaution et de 0,26 M€ pris dans la réserve. Deux secteurs ont été volontairement épargnés de cette mesure d'économie : les crédits du pôle social et ceux du pôle « Assemblée des Français de l'étranger ».

Fonds de concours

Enfin, le programme bénéficie pour son action 3 d'un fonds de concours de 3,66 M€ provenant du « fonds européen pour les frontières extérieures ». Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses de réaménagement et de réhabilitation des services des visas des postes consulaires.

3) Voir le tableau des crédits 2009/2010 ci-dessous.
4) Les crédits ouverts sont les crédits disponibles après constitution de la réserve légale de précaution et du fonds « Etat exemplaire »

Budget du programme 151 – Évolution LFI 2010 / LFI 2009

Unités de budgétisation	LFI 2009 AE = CP	LFI 2010 AE = CP[5]	% LFI 2010 / LFI 2009	Part des différentes unités dans la LFI 2010
ACTION 1				
Administration des Français	**35 908 449**	**31 228 200**	**-13 %**	**9,6 %**
Pôle Assemblée des Français à l'étranger				
Fonctionnement de l'Assemblée des Français de l'étranger	**3 530 000**	**3 419 000**	**-3 %**	**1,1 %**
Pôle fonctionnement DFAE	**10 475 949**	**7 502 000**	**-28 %**	**2,3 %**
Organisation des élections	2 300 000			
Frais de tournées et représentation des postes	3 100 000	3 100 000	0 %	
Agences consulaires	1 400 000	1 400 000	0 %	
Service central de l'état civil	1 456 949	1 371 000	-6 %	
Achats imprimerie nationale - documents sécurisés	894 000	642 000	-28 %	
Cimetières français de l'étranger	600 000	264 000	-56 %	
Administration centrale (missions - réceptions - études)	435 000	435 000	0 %	
Adoption internationale	140 000	140 000	0 %	
Maison des Français à l'étranger	150 000	150 000	0 %	
Pôle télé-administration et accueil				
Informatique	**2 200 000**	**1 139 000**	**-48 %**	**0,3 %**
Pôle social	**19 080 000**	**18 940 000**	**-1 %**	**5,8 %**
Aide sociale	16 000 000	16 300 000	2 %	
Caisse des Français de l'étranger	500 000	500 000	0 %	
Emploi et formation professionnelle	800 000	600 000	-25 %	
Sociétés françaises de bienfaisance	600 000	400 000	-33 %	
Rapatriements	500 000	500 000	0 %	
Centres médico-sociaux	280 000	280 000	0 %	
Subventions à des organismes d'aide	240 000	200 000	-17 %	
Adoption internationale	160 000	160 000	0 %	
Réserve des parlementaires	*622 500*	*228 200*	*-63 %*	*0,1 %*
ACTION 2				
Accès des élèves français au réseau de l'AEFE	**85 600 000**	**105 291 223**	**23 %**	**32,3 %**
Bourses et prise en charge des frais de scolarité	85 600 000	105 291 223	23 %	32,3 %
TOTAL CREDITS HORS TITRE 2	**121 508 449**	**136 519 423**	**12 %**	**41,9 %**
TOTAL CREDITS TITRE 2	**188 427 494**	**188 988 991**	**0 %**	**58,1 %**
TOTAL CREDITS PROGRAMME 151	***309 935 943***	***325 508 414***	***5 %***	***100 %***

5) Sauf pour les crédits de l'action 2 qui s'élèvent à 105 291 223 € en AE et 105 489 006 € en CP, soit un total pour le programme de 325 508 414 € en AE et 325 706 197 € en CP.

1•B - La démarche de performance et contrôle de gestion à la DFAE

Mme Mathilde LAMOUREUX
Responsable cellule statistiques et contrôle de gestion

Pour l'année 2010, trois indicateurs sont associés à la mesure de la performance de l'objectif unique poursuivi par le programme 151 : « assurer un service consulaire de qualité ». Déclinés en 16 sous-indicateurs centrés sur la réduction des coûts de production et des délais de délivrance des actes d'état civil, des titres d'identité et des visas, ces indicateurs permettent de suivre efficacement l'activité et la performance des différents services de la DFAE, aussi bien dans le réseau que dans les services d'appui en administration centrale.

La démarche de contrôle de gestion

A l'administration centrale

Etablie en collaboration avec les responsables de service, une liste d'indicateurs d'activité est renseignée depuis 2006 principalement dans les services « productifs » de la DFAE. Ces indicateurs permettent, par le biais de restitutions dans différents tableaux de bord, de suivre au plus près les différentes activités et d'optimiser les moyens humains disponibles en fonction des besoins et priorités identifiés par les responsables des services opérationnels.
Plus d'une centaine d'indicateurs sont renseignés tous les mois par les services. Les tableaux de bord ainsi obtenus sont analysés lors de comités de contrôle de gestion réunissant les chefs des services, leurs adjoints, et les agents de la cellule de contrôle de gestion.

Dans le réseau

L'expérimentation du contrôle de gestion dans les postes consulaires a débuté en 2005. Les tableaux de bord ont été construits selon les besoins de l'administration centrale d'une part, des postes dans le cadre du pilotage de leurs activités au quotidien d'autre part. Fin 2009, l'application du contrôle de gestion des activités consulaires était effective dans 21 pays, plus précisément dans les 34 postes suivants :
Amman, Bamako, Bangkok, Barcelone, Berlin, Bombay, Bratislava, Bruxelles, Budapest, Brasilia, Canton, Dakar, Ekaterinbourg, Francfort, Geneve, Hong-Kong, Londres, Madrid, Mexico, Moscou, Munich, New-Delhi, New-York, Pekin, Pondichery, Prague, Rabat, Rio De Janeiro, Sao Paulo, Shanghai, St Petersbourg, Vienne, Washington, Wellington.

Fin 2009, ces postes pilotes couvraient :
15 % des postes consulaires ;
32 % des ETP consulaires du réseau ;
48 % des Français inscrits au registre mondial des Français établis hors de France ;
46 % des demandes de passeports traitées ;
47 % des actes d'état civil dressés ou transcrits ;
30 % des demandes de visas.

Cette phase pilote a permis d'appréhender au mieux la diversité des activités consulaires et les spécificités auxquelles certains postes sont confrontés à travers des postes représentatifs des différentes activités consulaires qui participent activement à l'amélioration continue de l'exercice.

Les indicateurs choisis mettent en perspective pour chaque prestation :
- Le volume traité
- Le coût (en termes de masse salariale jusqu'à présent, bien que les progrès enregistrés en comptabilité analytique des coûts laissent à penser qu'il sera prochainement possible de raisonner en coûts complets)
- Le nombre de traitements par agent (par rapport aux moyens mis en place)
- La qualité du service rendu (délais et nombre de fraudes détectées)

L'analyse de certains indicateurs peut se révéler précieuse pour rendre compte de l'activité souvent mal connue de l'extérieur des postes consulaires. Elle peut éclairer en terme de gestion des ressources humaines. Fondée sur une vision toujours plus précise de l'activité, elle participe en effet à l'optimisation de la gestion des moyens des postes, en identifiant efficacement les besoins de moyens en terme de personnels.

Le renseignement manuel des tableaux de bord (les saisies et restitutions se font sous Excel) étant consommateur de temps dans les postes et en centrale, deux projets sont toujours en cours de développement :

- **La mise en place d'un nouvel outil informatique :** cette application – dont une première version devrait voir le jour au courant de l'année 2010 sous le nom de COGES – permettra une gestion automatisée du traitement, des contrôles et des agrégations selon plusieurs axes d'analyse des données renseignées dans les tableaux SIGMA. Elle facilitera la restitution des données à travers des tableaux de bord paramétrables sur une interface web.

- **Sur la voie de l'automatisation :** grâce au développement de nouvelles requêtes sur les logiciels métiers utilisés en postes, la récolte des données continue d'être facilitée en administration centrale et en poste. Afin d'alléger au maximum la charge du responsable contrôle de gestion en poste, les fichiers SIGMA sont de plus en plus pré-remplis en centrale avant leur transmission.

L'extension de la démarche à de nouveaux postes consulaires devra se faire en harmonisation avec les autres programmes du Ministère et la mission ministérielle de contrôle de gestion qui coordonne les travaux des trois cellules de contrôle de gestion.

La démarche de performance

Elle permet progressivement une évolution dans les modes de gestion et de pilotage du programme et répond à la demande du Parlement de rendre des comptes tant du point de vue de l'usager que du contribuable. L'optimisation de la performance des services de l'administration consulaire nécessite une définition préalable d'un objectif pour le programme, dont la réalisation est ensuite mesurée par le suivi d'indicateurs adéquats. Cette démarche est conditionnée par la mise en place d'un dialogue fructueux entre les agents opérationnels et la direction afin de déterminer des cibles à atteindre en fonction des évolutions prévues ou prévisibles et des leviers d'action disponibles.

Cette démarche comporte toutefois ses limites. Tout d'abord, la mesure de l'accomplissement des objectifs se fait sur la base d'un nombre restreint d'indicateurs, qui peut difficilement être amplifié dans la mesure où certaines activités dépendent quasi exclusivement de paramètres non maîtrisables.

Ensuite, l'atteinte ou non de certains objectifs n'est pas de la responsabilité exclusive du programme : en effet, le responsable de programme ne maîtrise pas toujours l'ensemble des leviers de l'activité (cf. l'imprimerie nationale dans la délivrance des titres de séjour et transport).

Enfin, la fixation de cibles reste un exercice de prévision difficile, dans un environnement où les moyens sont limités, difficilement identifiables et où les paramètres extérieurs peuvent se révéler contraignants (législation nationale et internationale, partage de tutelle…).

1•C - Evolution du réseau consulaire

M. Patrick FEVRIER
Responsable cellule ressources humaines

Les attentes qui s'attachent au réseau consulaire sont très nombreuses. Celui-ci doit évoluer en tenant compte du poids des communautés françaises, des priorités politiques ainsi que des intérêts économiques et culturels français, mais aussi des contraintes liées aux moyens humains et budgétaires disponibles. Le réseau consulaire, qui supporte également la fonction visas, assume une part importante de la responsabilité du contrôle migratoire.

Un réseau consulaire en constante adaptation

Depuis 2002, 9 sections consulaires d'ambassade (Tadjikistan, Mongolie, Irak, Monténégro, Afghanistan, Moldavie, Kosovo et, en 2010, Kirghizistan et Rwanda) et 8 consulats généraux (Chengdu, Shenyang, Ekaterinbourg, Annaba, Oran, Bangalore, Calcutta et Erbil) ont été ouverts. En 2010, un consulat général devrait être créé à Juba et, en 2011, un consulat mixte à vocation consulaire et économique, sur le modèle de Bangalore et de Calcutta, devrait voir le jour à Calgary.

Au total, le rapport entre les 9 fermetures (Alicante, Ottawa, Gênes, Lausanne, Sfax, Berne, Garoua, Valence, et Saint Louis programmée en 2010) et les 17 ouvertures de postes de toute nature, laisse apparaître que notre réseau consulaire s'est étendu depuis 2002.

Dans le même temps, des postes ont été transformés en consulats généraux à gestion simplifiée[1], ce qui signifie que certaines de leurs compétences, notamment en matière de visas et d'état civil, ont été transférées vers un poste de rattachement plus important. Cette mesure a d'abord concerné l'Union européenne (12 postes sur 20) où les facilités de déplacements permettent d'envisager une plus grande concentration des services offerts aux usagers et de réaliser les économies d'emplois nécessaires au redéploiement du réseau vers les pays émergents.

Deux pôles régionaux ont été constitués en 2009 : à Vienne (devenu pôle régional pour Budapest, Prague et Bratislava) ainsi qu'au Guatemala (devenu pôle régional pour Salvador et Tegucigalpa). Deux le seront en 2010 : à Buenos Aires (pour Montevideo et Assomption) et à San José (avec Managua et Panama).

La transformation de 6 consulats généraux en sections consulaires d'ambassade a été réalisée entre 2002 et 2007 à Athènes, Lomé, Lisbonne, Monaco et Bangui et sera effective à Yaoundé en 2009. Elle sera entreprise en 2011 à Cotonou, Luxembourg, et Djibouti.

1) Düsseldorf, Hambourg, Sarrebruck, Stuttgart, Anvers, Liège, Recife, Alexandrie, Bilbao, Séville, Atlanta, La Nouvelle Orléans, Haïfa, Naples, Turin, Karachi, Cracovie, Porto, Moncton.

Une meilleure allocation des ressources qui demeure soucieuse de préserver une offre de qualité aux Français de l'étranger

L'évolution de notre réseau doit, de manière générale, tenir compte des progrès de la citoyenneté européenne. Cette dernière transformera inévitablement les contours des services consulaires, qu'il s'agisse d'ailleurs de nos services dans les pays de l'Union européenne ou de ceux de nos partenaires en France.

Les réformes accomplies le sont en tenant le plus grand compte des besoins légitimes des Français expatriés en matière de protection consulaire et dans les services administratifs rendus. La préoccupation permanente du ministère des affaires étrangères et européennes est de ne pas porter atteinte à la qualité du service public à travers les évolutions consulaires décidées.

Grâce à l'équipement prochain de nos postes en stations mobiles utilisées lors de tournées consulaires, de nombreux Français établis dans les régions isolées pourront se voir soulagés de la contrainte de la double comparution liée au passage à la biométrie. La fin de la compétence territoriale pour la délivrance des passeports biométriques ouvre par ailleurs à nos compatriotes, notamment dans les zones transfrontalières, la possibilité de faire établir leurs titres sur l'ensemble du territoire français ainsi qu'auprès de l'ensemble de nos postes consulaires.

Un réseau consulaire respectueux de l'exigence de modernisation et de réforme de l'Etat

Le réseau consulaire est actuellement concerné par six mesures de la Révision Générale des Politiques Publiques, dites RGPP1 pour la période 2009-2011.

• **Mesure 101 :** *Recalibrage de la mission consulaire en fonction de l'évolution géographique de la demande et des capacités de mutualisation avec nos partenaires européens.*
Trois options ont été retenues : la constitution de pôles consulaires régionaux – inter pays – la fermeture ou la transformation de postes consulaires en consulats à gestion simplifiée ou en chancelleries détachées, la transformation de consulats de plein exercice en sections consulaires d'ambassade.

• **Mesure 117 :** *Regroupement du traitement des visas et des dossiers de nationalité sur un site unique.*
Le traitement des dossiers de naturalisation et de déclaration est centralisé dans un seul poste par pays. Ceci a été fait en Allemagne, et les instructions sont en cours pour sa généralisation dans l'Union Européenne.
Lorsque l'étude de faisabilité est positive, les demandes de visas sont également traitées sur un site unique (dossiers collectés par les consulats périphériques ou par un externalisateur). Fin 2010, pas moins de 14 pays répondront à ce critère, conformément à la cible prévue.

• **Mesure 121 :** *Mise à l'étude de la création d'une Préfecture des Français à l'étranger à Nantes, qui aurait vocation à centraliser les fonctions d'état civil des Français de l'étranger (transfert des transcriptions d'état civil).*
La mesure, qui existe pour l'Algérie depuis les années 90, a été étendue à la Tunisie en 2009. L'application au Maroc est en cours.

• **Mesure 122 :** *Appui sur les villes européennes, les préfectures et mairies transfrontalières pour les actes d'état civil.*
Cette mesure, qui a connu une première expérimentation à Strasbourg-Ortenau, s'est achevée avec la fin de la condition de territorialité pour les demandes de passeports. Tout Français peut se faire établir un passeport depuis l'endroit de son choix (sur le territoire français comme dans l'ensemble du réseau consulaire).

• **Mesure 123 :** *Numéro vert unique et accessible sur les sujets d'état-civil des Français de l'étranger.*
La mise en place d'un numéro vert unique consulaire a été abandonnée, les services attendus d'un tel système étant déjà assurés par les actuelles possibilités d'information offertes à nos ressortissants, en France comme à l'étranger (le site Internet www.diplomatie.gouv.fr, le Service d'accueil du service central de l'état civil, le Centre de Crise opérationnel depuis juillet 2008 qui fournit immédiatement un numéro vert lors du déclenchement de crises, la permanence téléphonique 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans tous les postes diplomatiques et consulaires).

• **Mesure 322 :** *Les procédures périphériques des consulats en matière de visas seront externalisées (prises de rendez-vous pour les demandeurs, recueil des données nécessaires, remise des passeports), dans le respect des contraintes liées à la prévention du risque de fraude.*
L'engagement a été pris d'externaliser quatre à cinq postes importants par an (seuil de rentabilité estimé à plus de 20 000 demandes par an, pour lequel 23 postes sont concernés). Cet objectif a été tenu (13 postes fonctionneront selon ces modalités fin 2010), si l'on tient compte du fait que pour certains de ces postes, il reste au prestataire choisi, à achever sa mise en place. L'objectif a même été dépassé puisque la DFAE a externalisé des postes de moins de 20 000 visas, soit dans un souci de cohérence (externalisation de l'ensemble des postes chinois et russes par exemple), soit dans le cadre des directives européennes c'est-à-dire en liaison avec d'autres Etats membres dans une démarche de co-externalisation ou soit pour résoudre une problématique immobilière.

2 › Evolution de la population française établie hors de France inscrite au registre de 1995 à 2009

M. Lorris MAZAUD
Gestionnaire cellule statistiques et contrôle de gestion

La population française inscrite au registre au 31 décembre 2009 s'élève à 1 469 629, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'inscrit donc dans la tendance moyenne observée depuis de nombreuses années, à savoir une croissance annuelle moyenne stabilisée entre 3 % et 4 %.

Evolution de la population française établie hors de France inscrite au registre de 1995 à 2009, dans le monde et en Europe

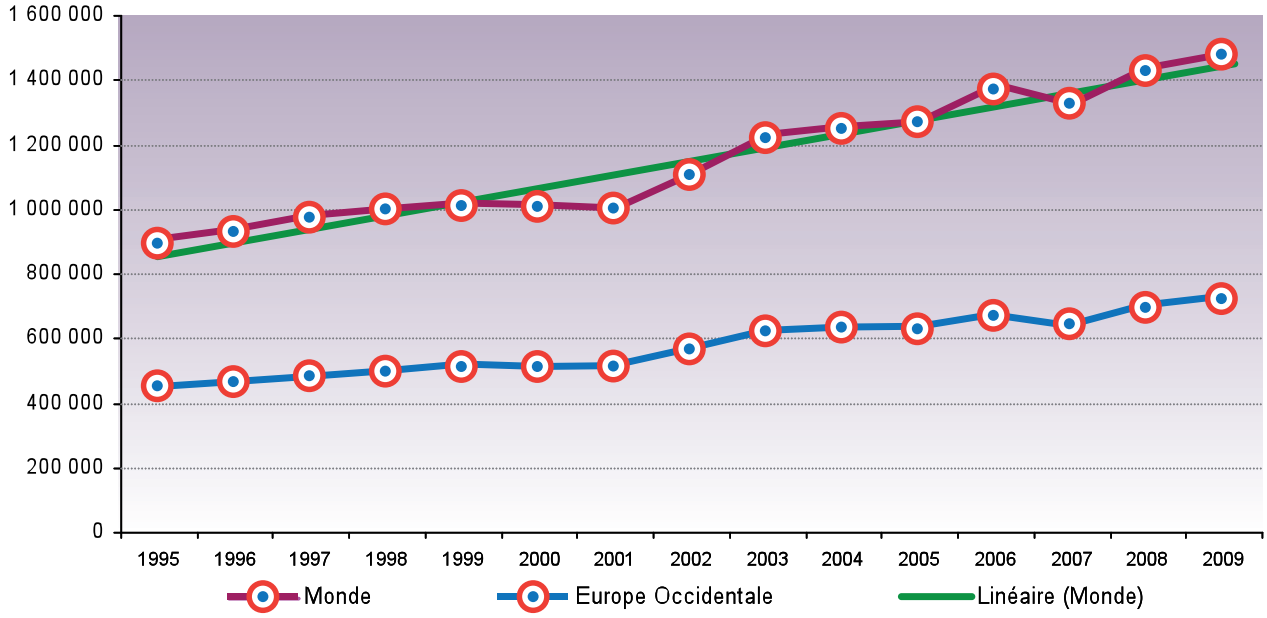

Au cours des dix dernières années, le nombre de Français inscrits au registre a augmenté de 45 %, soit un taux d'accroissement annuel proche de 3,8 %, avec des ruptures de tendances occasionnelles. Ces dernières tiennent essentiellement au fait qu'on étudie les caractéristiques sociodémographiques d'une population à l'aide d'un répertoire administratif. D'une manière générale, chaque fois que les évolutions mesurées dépassent un certain seuil, par exemple plus de 5 % ou moins de 5 % pour les pays où l'on compte un grand nombre d'inscrits, il est très probable que le phénomène ne s'explique pas simplement par des facteurs sociaux ou démographiques, mais qu'il est lié à des modifications du dispositif d'inscription ou à des facteurs extérieurs. A titre d'exemple, la rupture de série observée dès 2006 doit être mise au regard de la perspective des élections présidentielles de 2007, qui a incité de nombreux Français expatriés à s'inscrire au registre afin de pouvoir voter. Ce même événement explique en partie la diminution du nombre d'inscrits constatée en 2007, du fait du nombre important de radiations effectuées sur le registre.

On peut rappeler que, sans constituer une obligation, l'inscription au registre mondial est vivement conseillée. Malgré tout, un certain nombre de nos compatriotes français expatriés ne se font pas connaître des services consulaires, particulièrement en Europe et en Amérique du Nord.

Evolution de la population française inscrite par régions de 1995 à 2009, hors Europe occidentale

En 2009, on compte 43 000 inscrits supplémentaires au registre. Cette hausse importante n'est cependant pas uniforme selon les régions géographiques. On peut ainsi distinguer les profils suivants.

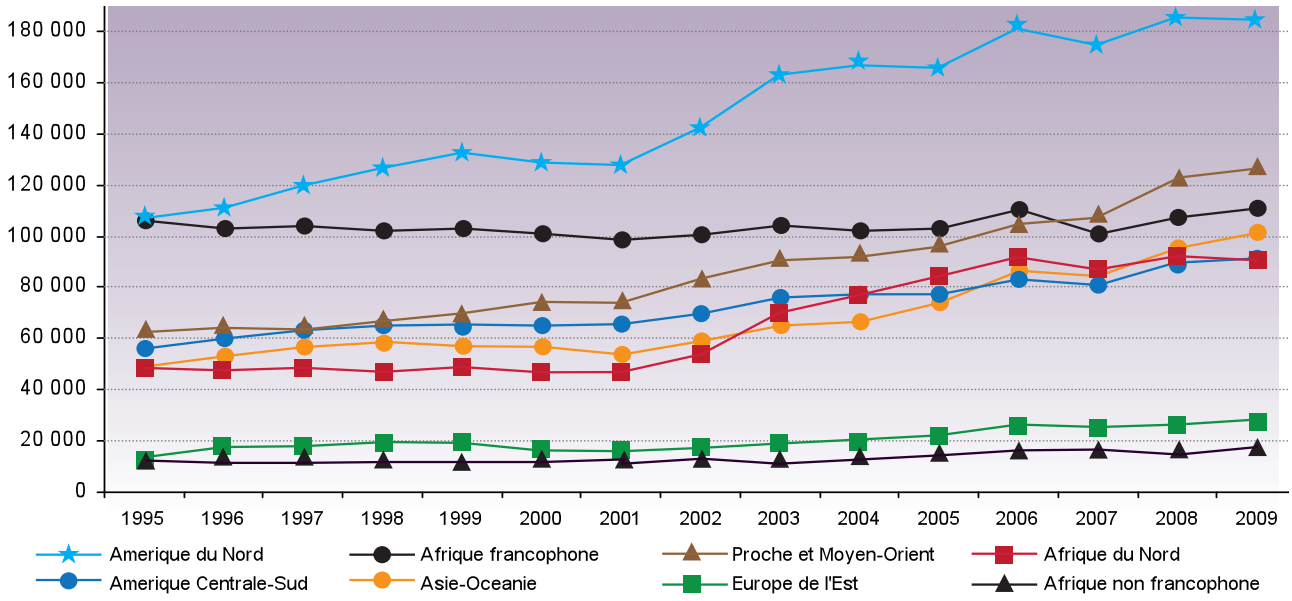

Les évolutions régionales

Les régions dont la population française inscrite au registre progresse de manière régulière mais modérée depuis plusieurs années : Europe occidentale, Amérique Centrale et du Sud, Afrique francophone.

Le nombre d'inscrits en Europe occidentale augmente cette année de 3,4 % (soit 23 488 inscrits supplémentaires).
Les plus fortes hausses sont observées :

- en **Belgique** : avec +6,6 % cette année et après une hausse de plus de 11 % l'an passé, 96 596 Français résidents sont maintenant inscrits au Registre ce qui représente un accroissement de 15 000 inscrits en 2 ans ; la Belgique représente toujours le 5e plus grand pays en terme de taille de communauté française ;
- en **Espagne** avec une augmentation de 5 % (accroissement plus sensible à Barcelone que Madrid) qui lui permet de compter plus de 4 000 inscrits supplémentaires (soit 86 173 inscrits au 31/12/2009), conservant sa position de 6e parmi les pays à plus large communauté française ;
- au **Pays-Bas** : avec une augmentation de 5,3 % correspondant à 1 125 inscrits supplémentaires, le pays compte maintenant 22 407 inscrits ;
- en **Grèce** : accroissement de 7,2 % (hausse imputable au poste d'Athènes uniquement) soit plus de 10 885 inscrits dans le pays ;
- enfin en **Turquie**, la hausse constatée cette année de 5,9 % fait suite à de précédentes hausses importantes qui permet de constater qu'en 4 ans ce pays a enregistré plus de 1 500 inscriptions supplémentaires soit un développement de 38 % de sa communauté inscrite.

Les effectifs d'inscrits connaissent une croissance plus modeste dans les autres pays d'Europe occidentale. La Suisse gagne 5 521 Français supplémentaires, soit un taux d'accroissement de 4 %. Avec 143 870 inscrits au registre, la **Suisse** reste le 1er pays d'expatriation des Français dans le monde. L'**Allemagne**, qui compte 109 468 inscrits, progresse de 2,5 %, du seul fait de l'accroissement de la communauté établie à Francfort. Le nombre d'inscrits au registre reste globalement stable au **Royaume-Uni**, en **Italie** et au **Luxembourg**. Ces trois pays ont vu leurs communautés respectives s'accroître de près de 500 Français au cours de l'année 2009.

L'Amérique Centrale et du Sud compte dans son ensemble 2 714 inscriptions supplémentaires par rapport à l'an passé (+3,1 %), soit 90 694 Français inscrits. Les trois pays qui observent une augmentation notable de leurs inscrits sont le **Brésil**, le **Chili** et le **Mexique** (respectivement +4,5 %, 3,9 % et 4,4 % soit 18 578, 10 139 et 16 048 inscrits). Seule l'**Argentine** connaît une réduction de sa communauté inscrite auprès du consulat de Buenos Aires (-371 inscrits soit 2,4 % de diminution)
.
L'Afrique francophone observe le même accroissement que l'Amérique Centrale et du Sud en 2009, soit 2 746 inscrits supplémentaires. Quatre pays concourent principalement à cette augmentation : la **Côte d'Ivoire**, le **Gabon**, l'**Ile Maurice** et le **Congo** (qui comptabilisent respectivement 12 153, 10 994, 8 598 et 4 284 inscrits soit des progressions de 8,0 %, 5,7 %, 4,0 % et 9,6 %) alors que les deux pays à plus forte population française expatriée, **Madagascar** et le **Sénégal**, enregistrent une stabilité de leurs inscrits (respectivement 19 841 et 16 817 inscrits au 31/12/2009).

Les régions dans lesquelles la population expatriée est en pleine expansion : Asie-Océanie, Proche et Moyen-Orient, et Europe de l'Est enregistrent un taux de croissance annuel moyen supérieur à 5 %

La région Asie-Océanie est la zone dans laquelle la population française connaît la plus forte progression en 2009 (près de 7 %) ; elle dépasse aujourd'hui les 100 000 inscrits au registre. Tous les pays enregistrent un accroissement de leur communauté française installée excepté le **Japon** où l'on compte 415 inscrits de moins que l'an passé. Les pays dont l'accroissement est le plus significatif sont d'abord la **Chine** et **Singapour**, avec une hausse supérieure à 12 %. Ces deux pays comptent aujourd'hui respectivement 24 953 et 6 957 inscrits. Viennent ensuite la **Thaïlande** (+8,2 % soit 8 903 inscrits), l'**Australie** (+4,7 % soit 16 004 inscrits) et l'**Inde** (+4,2 % soit 9 030 inscrits).

La population inscrite au registre en *Europe de l'Est* a progressé de 5,6 % en 2009, pour s'établir à 27 241 au 31/12/2009. Cette hausse est particulièrement marquée dans des pays où la communauté française est de taille modeste, comme en **Hongrie** (+17 % soit 2 295 inscrits), en **Roumanie** (+12,7 % soit 2 799 inscrits), ou au **Turkménistan** (+140 % soit 408 inscrits). Avec respectivement 5 251, 5 127 et 2 516 inscrits, la **Russie**, la **Pologne** et la **République Tchèque** restent les pays d'Europe de l'Est où le nombre de Français expatriés est le plus élevé. Dans l'ensemble, le total d'inscrits au registre dans ces trois pays est resté stable en 2009.

La région *Proche et Moyen Orient* présente un profil similaire à celui de la zone Europe de l'Est. En effet l'augmentation de 4,7 % (soit 127 232 inscrits au 31/12/2009) de la population inscrite dans cette région résulte d'un fort accroissement des communautés de taille moyenne. Les trois pays où la présence française est la plus importante (**Israël**, le **Liban** et **Jérusalem**) affichent une hausse modérée de leurs inscrits (respectivement +2,4 %, +3,2 % et +4,4 %). Ces trois pays représentent néanmoins ¾ du total des expatriés dans la zone avec respectivement 57 941, 18 807 et 17 856 inscrits. Les pays où l'augmentation des inscrits est la plus importante sont entre autres les **Émirats arabes** (+13,5 % soit 11 187 inscrits), l'**Égypte** (+7,8 % soit 11 187 inscrits), la **Syrie** (+6,1 % soit 2 955 inscrits), et le **Qatar** (+17,6 % soit 2 680 inscrits).

Les régions dans lesquelles l'expansion de la communauté française ralentit : Amérique du Nord, Afrique du Nord, Afrique non francophone.

L'*Amérique du Nord* compte plus de 185 000 ressortissants français inscrits au registre dont plus de 115 000 aux **États-Unis** (2e pays d'accueil des Français résidant à l'étranger) et près de 70 000 au **Canada** (7e pays). Si la taille de cette communauté n'a pas évolué depuis 2008, la répartition entre les deux pays qui composent cette zone est légèrement modifiée au bénéfice du Canada.

L'*Afrique du Nord* se caractérise encore cette année par une stabilité de la taille de sa communauté française. Néanmoins on constate des profils différents parmi les trois grands pays qui composent cette zone. Alors que le **Maroc** et la **Tunisie** voient leur nombre d'inscrits progresser de l'ordre de 6 % ce qui établit leurs communautés respectives à 39 044 et 19 010 inscrits, l'**Algérie** enregistre pour la troisième année consécutive une baisse du nombre de français inscrits. Elle compte aujourd'hui 30 993 inscrits (soit 3 725 de moins que l'an passé) ; en trois années ce pays aura vu sa communauté diminuer de 25 %, équivalant à une baisse de plus de 10 000 inscrits.

L'*Afrique non francophone*, plus petite zone géographique du réseau, enregistre un nombre stable d'inscrits au registre. Cette tendance est commune à la quasi totalité des pays qui la composent, pays dont la taille de la communauté française est limitée. L'**Afrique du Sud** qui représente 40 % de la population totale inscrite dans la zone conserve la même population que l'an passé (6 998 inscrits).

Les pays où la présence française est la plus forte

Les quatre premiers pays où l'on compte le plus grand nombre de nos concitoyens sont les suivants : la **Suisse**, les **Etats-Unis**, le **Royaume-Uni** et l'**Allemagne**. Ces pays accueillent chacun une communauté supérieure à 100 000 Français inscrits, et regroupent à eux seuls près du tiers des Français établis à l'étranger. Les trois suivants accueillent, en moyenne, 60 000 Français chacun. Les sept premiers pays figurant dans la liste ci-dessous représentent les 4/5 des Français inscrits au registre.

Pays	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Suisse	129 506	133 074	128 701	129 872	132 784	138 349	143 870
Etats-Unis	102 873	104 978	106 099	116 438	111 875	117 076	115 383
Royaume-Uni	91 630	94 563	102 470	111 186	107 914	112 660	113 127
Allemagne	107 774	106 781	101 391	108 821	99 288	106 842	109 468
Belgique	85 587	86 069	79 828	82 271	81 608	90 588	96 596
Espagne	65 669	68 477	71 226	82 458	69 290	82 050	86 173
Canada	60 047	62 364	60 763	67 200	63 732	68 075	69 868
Israël	42 533	43 111	42 573	44 279	49 137	56 585	57 941
Italie	41 133	41 797	41 494	44 497	44 561	46 224	46 618
Maroc	30 208	29 942	30 003	32 689	34 097	36 818	39 044
Algérie	22 202	30 964	38 080	41 498	36 782	34 718	30 993
Luxembourg	19 673	20 946	21 714	22 981	23 854	24 809	25 385
Chine	10 202	11 854	13 785	17 185	18 765	22 231	24 953
Pays-Bas	19 552	19 148	18 519	19 968	19 375	21 282	22 407
Madagascar	18 711	20 044	19 602	20 124	18 962	19 821	19 841
Tunisie	16 210	15 375	15 463	16 421	15 931	17 980	19 010
Liban	16 853	16 564	17 564	19 279	16 937	18 225	18 807
Brésil	15 384	16 321	15 630	16 559	16 467	17 773	18 578
Jérusalem	11 058	11 805	13 158	14 585	15 510	17 099	17 856
Sénégal	15 079	15 235	16 813	17 834	16 966	16 882	16 817
Mexique	13 087	13 681	13 510	14 492	14 315	15 378	16 048
Australie	13 921	13 503	14 270	17 312	14 442	15 291	16 004
Argentine	14 092	13 844	15 065	14 811	14 283	15 225	14 854
Portugal	11 789	11 998	11 956	12 633	12 135	13 864	14 320
Côte d'Ivoire	16 475	12 414	11 554	13 018	9 491	11 248	12 153

Entre 2008 et 2009, un seul changement est intervenu dans le classement des 25 premiers pays d'expatriation des Français. La Tunisie compte désormais plus de Français inscrits au registre (19 010) que le Liban (18 807). L'augmentation du nombre de Français a en effet été considérable en Tunisie (+5,7 %), quand celle du Liban (+3,2 %) s'inscrivait dans la moyenne constatée dans le reste du monde.
Parmi les dix premiers, on ne trouve que deux pays n'appartenant pas à l'Europe occidentale ou l'Amérique du Nord : Israël et le Maroc.

Rappelons que ces chiffres proviennent des données du registre. D'après d'autres études menées à partir de statistiques locales, le pays européen où résideraient le plus grand nombre de Français serait la Belgique (avec près de 188 000 personnes), et non la Suisse. Viendraient en deuxième position la Suisse (171 000), puis l'Allemagne (139 000) et le Royaume-Uni. De manière générale, les postes consulaires procèdent ponctuellement à des estimations de Français non-inscrits au registre. Bien qu'incomplètes et à manier avec prudence, certaines projections permettent d'établir que près de deux millions de Français sont établis hors de France, de manière plus ou moins permanente.

Structure de la population

Concernant la structure de la population expatriée, le registre contient des informations utiles relatives au sexe, à l'âge ainsi qu'à la nationalité des Français qui y figurent. Les données se rapportant à leur catégorie socioprofessionnelle ne pouvant pas être régulièrement et systématiquement réactualisées, leur analyse à un niveau agrégé reste malaisée. C'est pourquoi la Maison des Français de l'Étranger a procédé en 2007 et en 2008 à des enquêtes auprès de tous les expatriés et les candidats à l'expatriation. Cette étude, tout à fait constructive notamment au sujet des motivations et des besoins des Français expatriés, sera reconduite au cours de l'année 2010.

Double-nationaux

Parmi les Français inscrits au registre au 31/12/2009, on compte 44 % de double-nationaux. La proportion de double-nationaux varie fortement d'une région à l'autre. Moins d'un Français sur quatre établi en Asie-Océanie a une double nationalité, alors qu'ils sont plus des 76 % dans cette situation au Proche et Moyen-Orient. En Europe, 36 % des expatriés détiennent une autre nationalité, contre près de 50 % en Amérique du Nord. La proportion de double-nationaux dépend en partie de la législation relative à la nationalité appliquée dans les différents pays. Si en Suisse, en Italie ou en Belgique, la part de double-nationaux reste proche de 60 %, elle est de l'ordre de 30 % en Allemagne, dans la mesure où jusqu'à une époque récente, l'acquisition de la nationalité allemande était relativement difficile.

Comme l'an passé, la progression de la population de Français double-nationaux, est plus faible que celle de la population totale (1,9 %). La conséquence en est une légère baisse de la part des double-nationaux dans l'ensemble de la population totale inscrite au registre. Si ce phénomène est observé dans la majorité des régions, ce n'est toutefois pas le cas des régions américaines et d'Afrique francophone.

Évolution de la population française inscrite de 2004 à 2009

Inscriptions	2005	2006	2007	2008	2009	évol 08/07	évol 09/08
Afrique du Nord	84 049	91 092	87 280	90 118	89 789	3,3 %	-0,4 %
- dont part de double-nationaux	*70,2 %*	*69,7 %*	*67,6 %*	*66,5 %*	*64,7 %*		
Afrique francophone	102 349	110 657	100 497	107 150	109 896	6,6 %	2,6 %
- dont part de double-nationaux	*42,1 %*	*42,3 %*	*42,1 %*	*42,3 %*	*43,2 %*		
Afrique non francophone	14 033	15 916	15 605	16 602	16 875	6,4 %	1,6 %
- dont part de double-nationaux	*28,2 %*	*27,9 %*	*28,3 %*	*28,4 %*	*28,3 %*		
Amerique Centrale-Sud	79 255	83 823	80 773	87 980	90 694	8,9 %	3,1 %
- dont part de double-nationaux	*60,3 %*	*59,7 %*	*61,3 %*	*61,9 %*	*62,0 %*		
Amerique du Nord	166 862	183 638	175 607	185 151	185 251	5,4 %	0,1 %
- dont part de double-nationaux	*49,0 %*	*47,9 %*	*49,1 %*	*49,4 %*	*49,7 %*		
Asie-Oceanie	73 531	86 160	85 238	94 035	100 540	10,3 %	6,9 %
- dont part de double-nationaux	*24,7 %*	*23,9 %*	*22,8 %*	*22,6 %*	*22,4 %*		
Europe de l'Est	21 757	25 118	24 463	25 808	27 220	5,5 %	5,5 %
- dont part de double-nationaux	*37,8 %*	*36,4 %*	*37,3 %*	*37,3 %*	*37,0 %*		
Europe Occidentale	630 039	672 908	648 701	698 644	722 132	7,7 %	3,4 %
- dont part de double-nationaux	*38,5 %*	*37,1 %*	*36,7 %*	*36,3 %*	*35,9 %*		
Proche et Moyen-Orient	96 653	104 676	107 923	121 558	127 232	12,6 %	4,7 %
- dont part de double-nationaux	*79,7 %*	*78,7 %*	*79,3 %*	*77,9 %*	*75,8 %*		
Monde	1 268 528	1 373 988	1 326 087	1 427 046	1 469 629	7,6 %	3,0 %
- dont part de double-nationaux	*45,8 %*	*44,7 %*	*44,8 %*	*44,5 %*	*44,0 %*		

Un équilibre hommes/femmes qui reste stable

Avec 50,9 % de femmes inscrites au registre, la population française établie à l'étranger inscrite au registre a sensiblement le même profil que la population française métropolitaine qui en compte un peu plus de 51,4 %.

Cependant, il existe des différences selon les zones géographiques où sont installés nos compatriotes. Ainsi les femmes sont largement moins présentes en Europe de l'Est ou dans la zone Asie-Océanie (respectivement 42 % et 43,2 %) et plus présentes en Europe Occidentale (53,7 %).

De même, la population des double-nationaux est davantage féminine (52,6 %) ; quelle que soit la région géographique de résidence, plus de 50 % des double-nationaux sont des femmes. Les zones géographiques où le pourcentage de femmes parmi les double-nationaux est le plus élevé sont l'Europe occidentale (55 %), l'Amérique du Nord (53 %) et l'Asie-Océanie.

Une population expatriée relativement jeune

La part des moins de 60 ans est plus représentée chez les expatriés inscrits au registre que dans la population métropolitaine. La part des moins de 18 ans s'établit à 25,6 %, quand ces derniers représentent 22,2 % de la population métropolitaine. Celle des 18-59 ans s'élève à 60 % (55,6 % sur le territoire français). Seuls 14,2 % de nos compatriotes expatriés inscrits au registre sont âgés de 60 ans ou plus, contre 22,2 % pour l'ensemble de la population française.

Français inscrits à l'étranger

Nombre total des Français inscrits dans les consulats à l'étranger : 1 469 629

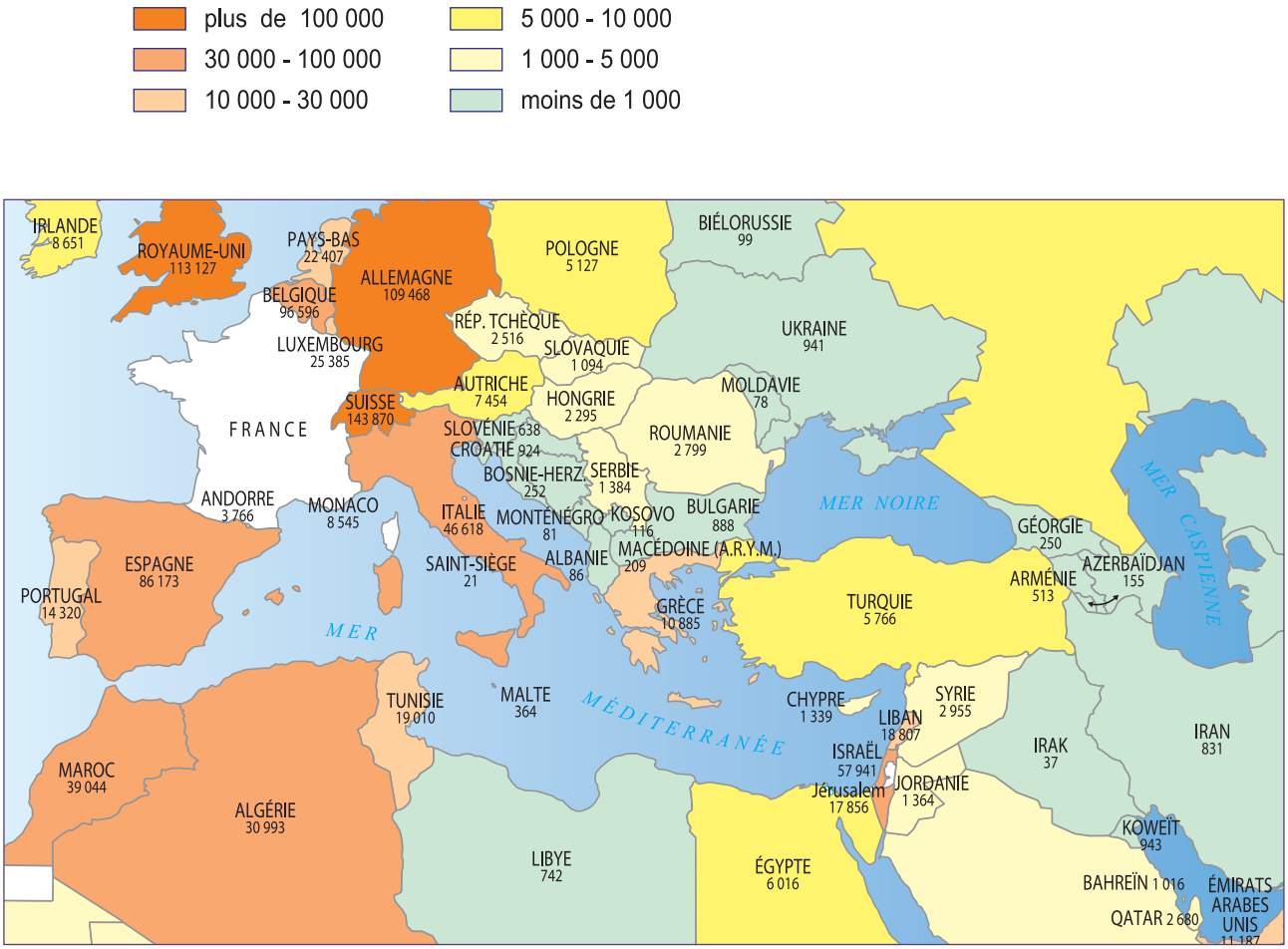

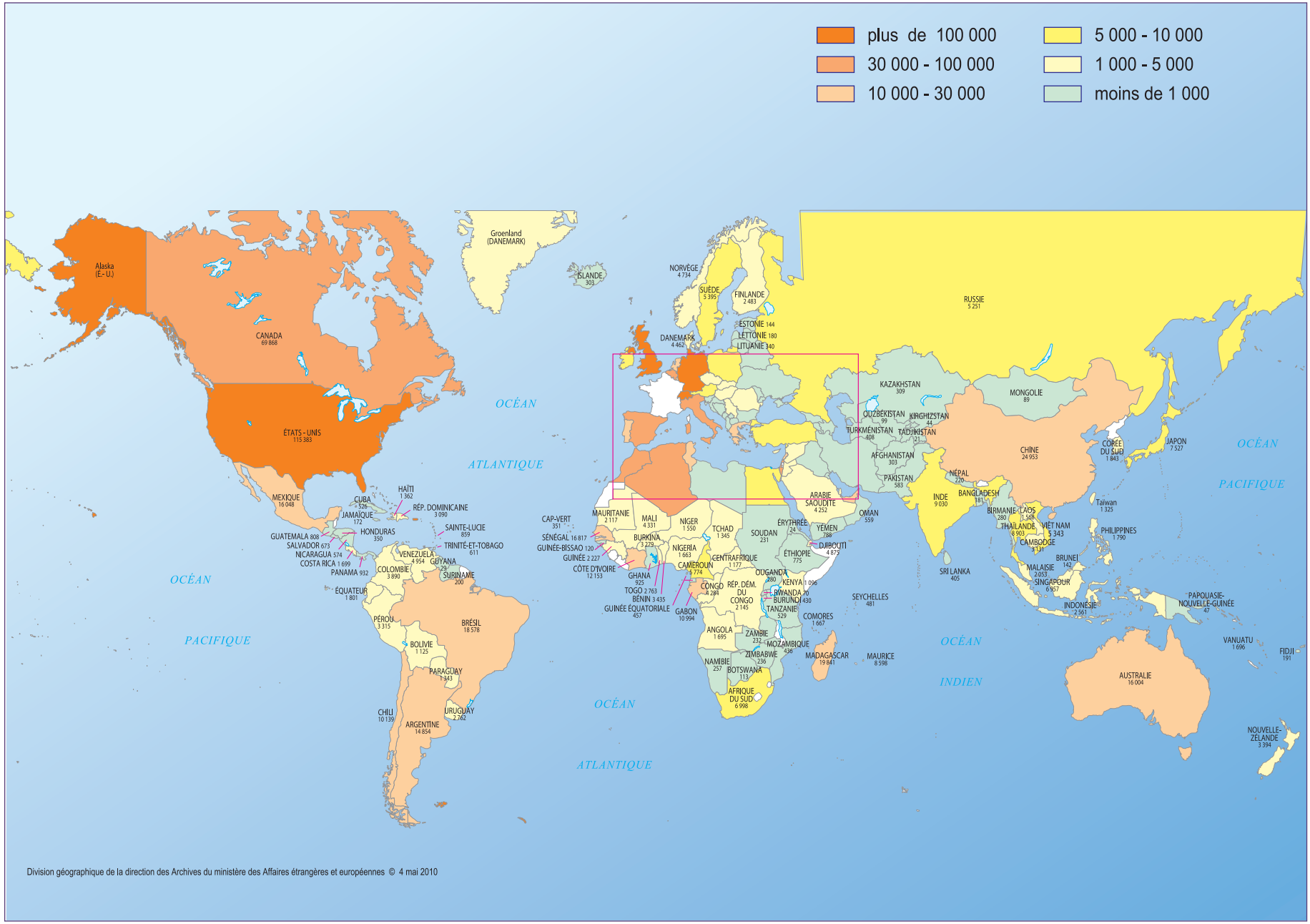

2) Evolution de la population française établie hors de France inscrite au registre de 1995 à 2009

3 › La coopération consulaire franco-allemande

La coopération franco-allemande dans le domaine consulaire est d'ores et déjà très étroite et empreinte de confiance. Nous nous consultons régulièrement.
Consacré au cadre institutionnel de la coopération franco-allemande, le chapitre 6 de la déclaration commune à l'occasion du 12e Conseil des ministres franco-allemand, le 4 février 2010 à Paris, prévoit de *« donner une nouvelle impulsion au rapprochement de nos réseaux diplomatiques »*. C'est un engagement et une incitation à aller au-delà de ce qui a été accompli jusqu'à présent.

La coopération franco-allemande peut être renforcée davantage encore notamment par le biais du développement des colocalisations, de la densification du réseau consulaire honoraire franco-allemand, du renforcement de la représentation mutuelle dans la délivrance de visas et de l'intensification de la coopération dans les travaux préparatoires à la délivrance de visas.

• Colocalisation

Dans le cadre de l'Agenda franco-allemand 2020, il a été décidé de réaliser jusqu'à dix colocalisations à l'étranger. Compte tenu de la situation budgétaire tendue dans les deux pays, cet objectif n'est pas facile à atteindre.
Néanmoins, plusieurs projets sont actuellement en cours de planification, par exemple la chancellerie commune à Dacca, pour laquelle les premiers projets architecturaux ont été présentés. Conformément à l'accord-cadre franco-allemand relatif aux implantations communes de missions diplomatiques et de postes consulaires, le pilotage de ce projet est assuré par la France.
À Rio de Janeiro, le ministère fédéral des Affaires étrangères aménage des étages destinés au consulat général dans les locaux de la « Maison de France », qui héberge également le consulat général de France. L'exécution des travaux est prévue pour 2010/2011.
Par ailleurs, de nouvelles possibilités d'utilisation conjointe de locaux sont à l'étude, notamment le relogement des chancelleries des deux pays à Tbilissi et Podgorica ou une implantation commune à Malabo.

• Consuls honoraires franco-allemands

Il existe depuis 1986 des consuls honoraires franco-allemands, actuellement au nombre de huit à l'échelle mondiale. Les consuls honoraires à Cairns et Hobart (Australie), Honiara (Îles Salomon), Des Moines (États-Unis), Edirne (Turquie), Temuco et La Serena (Chili) ainsi qu'à Varna (Bulgarie) assurent une mission d'assistance consulaire des ressortissants français et allemands et un rôle d'interlocuteur auprès des autorités locales. La création de consulats honoraires franco-allemands supplémentaires en Finlande et d'un autre poste au Chili sont actuellement examinés.
En février 2010, dans le cadre d'une enquête commune, les ministères des Affaires étrangères français et allemand ont demandé aux ambassades concernées de leur présenter un rapport sur la manière dont les consuls honoraires franco-allemands sont perçus par les autorités locales et le grand public, mais aussi par les citoyens français et allemands du pays d'accueil. Les résultats de cette enquête montrent que les attentes ne sont pas encore pleinement comblées. Aux yeux des citoyens du pays d'accueil mais aussi des ressortissants français et allemands, les consuls honoraires, bien souvent, n'agissent

qu'en tant que consuls honoraires allemands ou français et non en tant que consuls honoraires franco-allemands. En outre, ces derniers semblent percevoir leur activité avant tout comme un cumul d'attributions. La représentation et la perception de la particularité et du caractère commun de leur fonction devraient être encore davantage mises en avant. Par conséquent, nos réflexions portent actuellement, par exemple, sur la possibilité pour les consuls honoraires franco-allemands de célébrer la Journée franco-allemande, le 22 janvier (anniversaire de la signature du traité de l'Élysée en 1963), par le biais d'un événement ayant un fort impact médiatique. La possibilité de renforcer la visibilité des consuls honoraires vis-à-vis du public, par exemple par le biais d'une plaque officielle ou d'un « logo » particulier, est également à l'étude.

• Représentation mutuelle et coopération renforcée en matière de délivrance des visas

À l'heure actuelle, la France représente déjà l'Allemagne pour la délivrance de visas Schengen dans 18 postes consulaires et elle est à son tour représentée par celle-ci dans cinq pays.
Le nouveau code communautaire des visas, en vigueur depuis le 5 avril 2010, a élargi les possibilités de coopération dans le domaine des visas. Il prévoit notamment l'implantation commune de services des visas et de centres de demandes de visas ou encore l'externalisation de services au profit de prestataires extérieurs. Il offre également de nouvelles possibilités en matière de rejet de demandes de visas par un État agissant en représentation, acte jusqu'alors impossible.

L'Allemagne et la France se rejoignent sur le fait que ces possibilités doivent être davantage exploitées à l'avenir. L'Allemagne examine actuellement dans quels autres lieux il serait souhaitable de se faire représenter par la France et inversement. Elle vérifie également jusqu'à quel point la coopération dans la réception des demandes de visas peut être renforcée et la représentation mutuelle, y compris en matière de rejet de demandes de visas, mise à profit. L'Allemagne considère que cette dernière possibilité devrait tout d'abord être testée dans le cadre de projets pilotes.

François Saint-Paul
Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire au Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Franz Josef Kremp
Directeur général adjoint chargé des questions juridiques et consulaires, y compris des questions relatives à la migration, au Ministère fédéral des Affaires étrangères.

III L'administration des Français à l'étranger

1 〉Le réseau des consuls honoraires

1•A - Nationalité et compétences spécifiques des consuls honoraires

Evelyne SENGSUWAN, adjointe au Sous-Directeur de l'Administration des Français

Le réseau des agences consulaires se compose actuellement de 500 agences consulaires. Outre leur rôle d'influence, elles exercent pour un grand nombre d'entre elles une activité importante en faveur des français résidents ou de passage en difficulté.

La modernisation du service public consulaire implique un aménagement du réseau consulaire et nécessairement du rôle et de la place du consul honoraire. La réflexion menée sur les missions du consul honoraire s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de l'évolution de notre dispositif consulaire.

Les principaux axes de cette réflexion portent sur le cadre juridique des consuls honoraires, les modalités d'exercice de leurs attributions et les moyens dont ils disposent pour accomplir leur mission. Une attention particulière sera également portée à la formation et l'information des consuls honoraires.

Isabelle SALOMON, Rédactrice Affaires consulaires générales

La nationalité française n'est pas une condition obligatoirement requise, un consul honoraire peut également être de nationalité étrangère, le plus souvent celle de l'État de résidence ou être double national. La nationalité des 486 consuls honoraires en activité, à ce jour, se répartit ainsi :

Nationalité	Nombre de consuls honoraires
Française	276
Étrangère	210

• Compétences générales

Qu'elle que soit la nationalité du consul honoraire, le poste de rattachement peut lui demander, sans modalités particulières, de transmettre des dossiers de demandes : d'inscription au Registre des Français établis hors de France (RACINE), de CNIS, de transcription d'actes d'état civil, de bourses scolaires …

• Certaines compétences spéciales peuvent être confiées au consul honoraire

ATTRIBUTIONS ADMINISTRATIVES (quelle que soit la nationalité du consul honoraire)	
délivrance de **certificats de vie**	Par arrêté pris par le Département (FAE/SFE/ADF)
délivrance de **certificats de résidence**	
délivrance de **certificats divers** en matière de transport et de douane	
certification de **conformité à l'original** de copies et photocopies de documents (sauf pour un dossier de pension ou dans l'intérêt d'une administration française)	
accomplissement des formalités visant à s'assurer que les **mesures conservatoires en cas de décès** (scellés, inventaires, recherches de testament en l'absence d'héritier présumé), de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire, ont été prises	
accomplissement des **formalités** relatives au **transport de corps ou de cendres** (établissement du certificat sanitaire de transport)	

ATTRIBUTIONS ADMINISTRATIVES pour lesquelles la NATIONALITÉ FRANÇAISE du consul honoraire est requise	
délivrance de **laissez-passer** aux Français de passage sur autorisation du chef de poste (sous certaines conditions)	Par arrêté pris par le Département
visa de court séjour des passeports étrangers détenus par les ressortissants du pays dans lequel il est en fonction (sous certaines conditions)	
légalisation ou certification de **signature** des autorités locales et des particuliers de nationalité française à l'exception de celle figurant sur des actes notariés	Par délégation de signature du chef de poste (1)
légalisation de la signature d'un traducteur agréé par les autorités locales dont la signature a été déposée auprès du chef de circonscription consulaire	

ATTRIBUTIONS pour lesquelles la NATIONALITÉ FRANÇAISE du consul honoraire est requise	
• le consul peut être autorisé à agir en lieu et place du consul comme suppléant à l'étranger des administrateurs des affaires maritimes • il peut aussi suppléer aux juges des tribunaux de commerce	Par délégation de signature du chef de poste (3)
Réception des procurations de vote : tout consul honoraire de **nationalité française** est habilité, de fait, à établir des procurations de vote (2)	

NB : à titre transitoire, la DFAE a confié aux consuls honoraires à Santa Cruz de Ténériffe (Espagne) et à Izmir (Turquie) le soin de d'établir, après consultation du poste, des passeports d'urgence.

Références :
1 : Article 8 du décret n°2007-1205 du 10 août 2007 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères et européennes, des ambassadeurs et des chefs de poste consulaire en matière de légalisation d'actes
2 : Article R. 72-1 du code électoral
3 : Article 1er du décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006 modifiant le décret du 21 novembre du 1946

1•B - L'Extranet des consuls honoraires

Les consuls honoraires ne sont pas forcément familiarisés avec le langage et la réglementation administratifs mais sont de plus en plus sollicités pour intervenir dans des procédures complexes.
Un Extranet, outil de communication direct et facilement actualisable à la fois par le poste de rattachement et par le Département, serait un outil adapté qui leur permettrait de mener à bien leur mission auprès des Français de l'étranger en liaison avec la sous direction de l'administration des Français et les postes.

Outre des fiches techniques, l'Extranet des consuls honoraires mettra également une messagerie à la disposition des consuls honoraires pour leur permettre d'interroger leur poste de rattachement. Il sera alimenté par l'administration centrale pour tous les contenus de formation et par les postes pour des informations plus catégorisées relatives à la zone d'exercice. Le site sera, par défaut, en français (langue des documents principaux mis en ligne par l'administration centrale). Les postes auront toutefois la possibilité de traduire les pages, en vue d'une compréhension optimale par les consuls honoraires étrangers.

Une maquette vide, dite « Canevas », développée sous SPIP (logiciel de gestion de contenu utilisé notamment pour les sites France Diplomatie et Diplonet) est mise à la disposition de la sous-direction de l'administration des Français. Deux agents de la cellule informatique de la Mission de Gestion administrative et financière interviendront pour la création et la mise en ligne de l'outil. L'Extranet sera hébergé sur les serveurs de Latitude France. Il devrait voir le jour fin 2010.

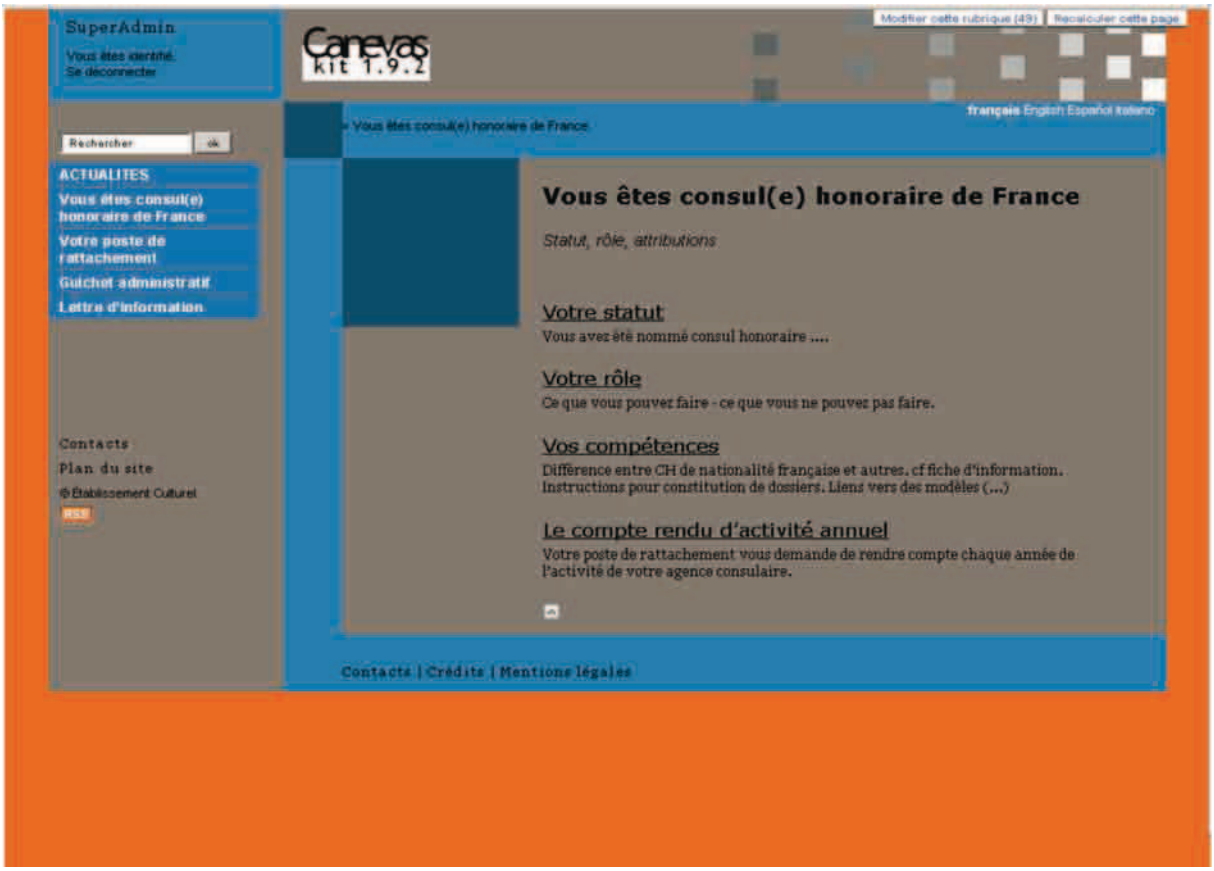

2 〉Le passeport biométrique et la CNIS

Circulaire du 1er mars 2010 sur la simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports

Nadine ZAMBEAUX, Rédactrice Affaires consulaires générales

Didier GAILLOT, Rédacteur Affaires consulaires générales

Nos concitoyens nés à l'étranger, ou nés en France de parents nés à l'étranger, ont manifesté une incompréhension croissante face au nombre et à la nature des documents qui sont demandés pour justifier de leur nationalité française lors de la délivrance ou du renouvellement de la carte nationale d'identité ou du passeport.

Dans ce contexte, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales ont décidé d'un allègement significatif des procédures applicables dont bénéficient tous les demandeurs. Ils ont ainsi signé, le 1er mars 2010, une circulaire de simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports. Les décrets modifiés N° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports et N° 55-1397 du 22 octobre 1955 instituant la carte nationale d'identité sont en cours de modification.

Désormais :

• Les demandeurs souhaitant **renouveler leur carte nationale d'identité plastifiée ou leur passeport biométrique ou électronique** n'ont **plus à fournir un acte de l'état civil, ni à justifier de leur nationalité.**

• Il en va de même pour les demandeurs souhaitant la délivrance d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport **qui détiennent déjà l'autre titre sécurisé.**

• À défaut, la **preuve de la nationalité française** à rapporter lors de la demande d'une carte nationale ou d'identité ou d'un passeport est **allégée :**

- La production d'un **acte de naissance établi par un poste consulaire ou diplomatique ou par le service central d'état civil (SCEC)** suffit à vérifier la nationalité française du **demandeur français né à l'étranger.**
- La production d'un **acte d'état civil d'un parent établi par un poste consulaire ou diplomatique ou par le SCEC** suffit à vérifier la nationalité française de celui-ci et donc du **demandeur français né en France de parents nés à l'étranger.**
- La preuve de la nationalité française peut être rapportée par des **éléments de possession d'état de Français.**
- De façon générale, l'exigence d'un **certificat de nationalité française** constitue le **dernier recours.**

Cette simplification des procédures va bénéficier à tous les Français, et notamment à nos deux millions de compatriotes à l'étranger, puisqu'elle concerne non seulement les préfectures et les mairies mais aussi les ambassades et les consulats à qui ils s'adressent pour obtenir leurs cartes nationales d'identité et leurs passeports.

Cette simplification va tout particulièrement bénéficier aux millions de Français, nés à l'étranger ou dans les départements ou territoires anciennement sous souveraineté française, dont les actes d'État-civil sont gérés par les postes diplomatiques et consulaires ou par le Service Central d'Etat-civil du MAEE, situé à Nantes.

Notre réseau diplomatique et consulaire délivre chaque année 150.000 passeports et 80.000 cartes nationales d'identité, et le service central d'état civil du Ministère des Affaires étrangères et européennes près de 2 millions de copies et d'extraits d'actes d'état civil.

3 〉Le réseau d'administration consulaire informatisée (RACINE)

Depuis maintenant 3 ans, RACINE fait partie de l'environnement de travail quotidien des postes consulaires. Les applications informatiques qui y sont liées, comme le Registre mondial, sont devenues des outils familiers. Ceux-ci sont régulièrement enrichis.

Le réseau d'administration consulaire informatisé (Racine) : consolidations et développements.

Stéphane SOBANSKI, Rédacteur Affaires consulaires générales

Raphaëlle LIJOUR, Rédactrice Affaires consulaires générales

La mise en place de ces applications correspondait à la nouvelle philosophie de l'inscription au poste consulaire, conformément au décret n°2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au Registre des Français établis hors de France. Celle-ci répond au principe suivant: c'est un droit pour tout Français pouvant justifier de son identité, de sa nationalité et de sa résidence. Dès que ces éléments sont établis, nos compatriotes peuvent être inscrits, libre à eux de fournir ultérieurement les justificatifs spécifiques, liés aux différentes procédures. L'inscription peut être effectuée à l'initiative du chef de poste, voire par correspondance si ce dernier l'estime opportun.

Le Registre mondial des Français établis hors de France constitue le socle de cette architecture, le point d'entrée des démarches de nos compatriotes. A ce titre, un juste équilibre entre simplicité d'utilisation et confidentialité des données est réalisé, sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'accent est ainsi mis sur la possibilité de numériser un certain nombre de documents, notamment dans le cadre de la délivrance de titres d'identité et de voyage, ainsi que la photographie et la signature. Par ailleurs, la récupération des données du Registre pour l'établissement d'un passeport dans le cadre de l'application Titres électroniques sécurisés (TES) constitue un gain de temps.

Dans le cadre de la gestion de crises, de nombreuses extractions peuvent être réalisées pour contacter et informer les Français, dans le respect de l'arrêté du 30 mars 2005 relatif au traitement des données des Français établis hors de France. La possibilité informatique de rattacher un poste à un autre permet de faire face efficacement aux situations de crise (ainsi le rattachement du Registre du Consulat général de France à Chengdu, lorsque ses applications informatiques n'étaient plus en état de fonctionner lors du séisme de juillet 2008, à celui de la section consulaire de l'Ambassade de France à Pékin, a permis de maintenir le lien avec la communauté française de la circonscription touchée).
Ce rattachement joue également un rôle essentiel dans le cadre de l'aménagement du réseau consulaire, notamment pour les pôles régionaux.

Le travail accompli et les retours des postes permettent de conclure à présent à la stabilité de l'application, que des évolutions ponctuelles continuent d'améliorer (par exemple, le renforcement de l'interaction avec la base du service central de l'état civil de Nantes, pour les Français nés à l'étranger, ce qui permet de « certifier » les données des dossiers en dispensant les usagers de fournir certaines pièces justificatives).

A cet égard, les évolutions suivantes méritent d'être soulignées :

• L'application Electis, qui permet de gérer les listes électorales consulaires et d'éditer les listes d'émargement, fera l'objet de nouvelles évolutions afin de l'adapter aux prochains enjeux électoraux de 2012 ;

• L'application permettant la prise de rendez-vous par Internet, déjà mise en œuvre dans les services de visas, est en cours d'expérimentation pour la délivrance de titres d'identité et de voyages aux Français, de manière à fluidifier l'accueil du public et diminuer les temps d'attente. Cette application a été mise en place dans une dizaine de nos postes, dont le retour d'expérience demandé permettra dans un proche avenir de généraliser cette application ;

• Enfin, la mise en ligne récente de l'application informatique Affaires militaires simplifie le travail des postes consulaires dans leur mission de recensement des jeunes Français à l'étranger et de mise en conformité de leur situation avec les exigences du service national.

Le Registre est donc un instrument essentiel mis à la disposition des postes afin de mieux gérer les communautés françaises à l'étranger. La poursuite de son évolution ainsi que la mise en place de nouvelles fonctionnalités est une des priorités de la DFAE.

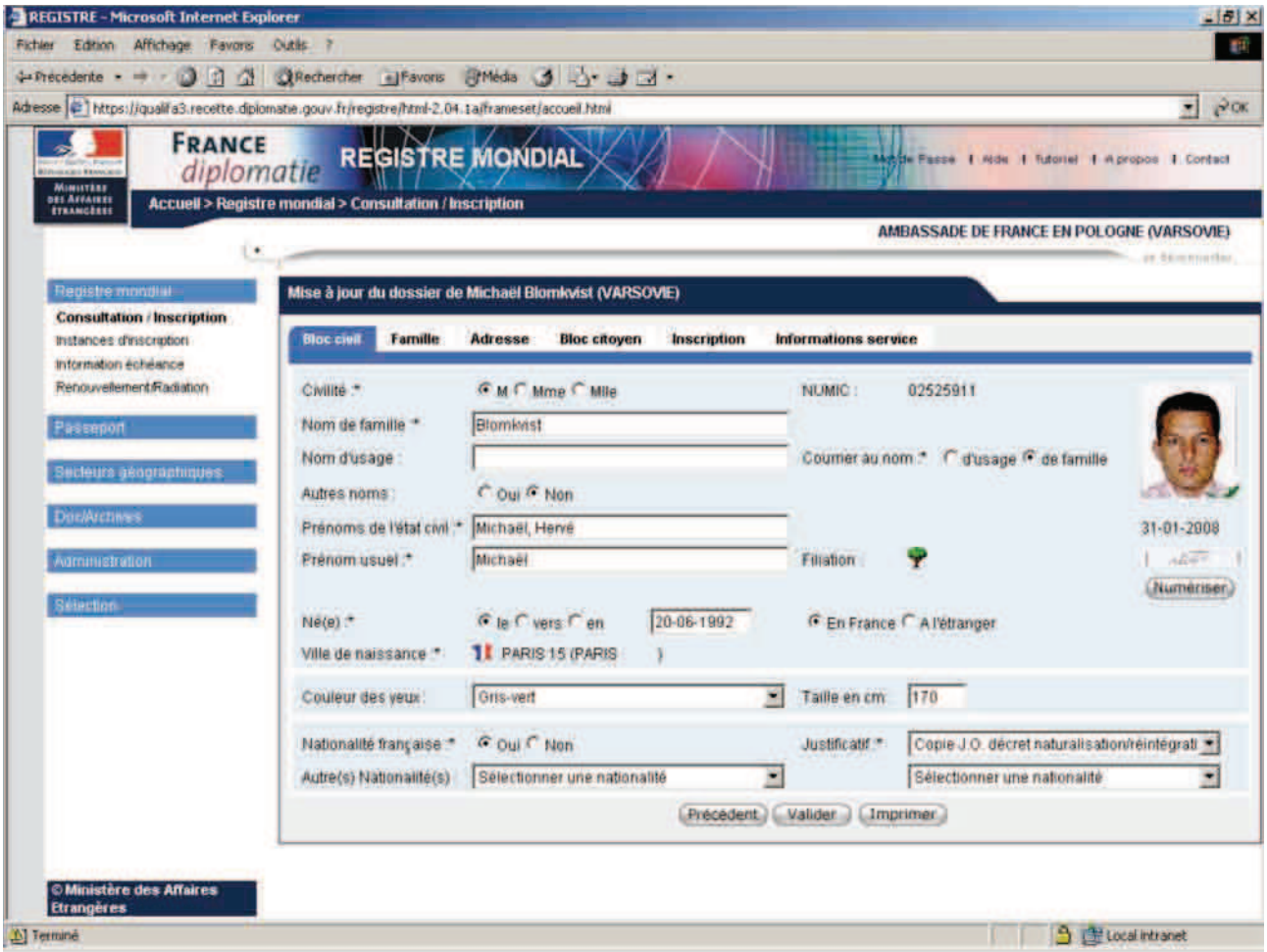

4 〉Les cimetières et monuments commémoratifs civils à l'étranger

4•A - Le rôle du Ministère des Affaires étrangères et européennes en matière d'entretien des cimetières civils

Marie-Chantal DUMONT, Rédactrice Affaires consulaires générales

Il revient aux postes diplomatiques et consulaires de veiller à l'entretien des cimetières civils français à l'étranger par analogie avec les articles L 131-2, L 361-3 et L 361-17 du code des communes qui confient aux maires une responsabilité en la matière.

La responsabilité des postes se limite aux parties communes (murs d'enceinte, allées, végétation) ainsi qu'au gardiennage. Elle ne concerne pas les sépultures individuelles, dont l'entretien, tout comme en France, incombe exclusivement aux familles et aux ayants-droit. Cette limite de l'intervention publique est toutefois assouplie dans le cas de sépultures à l'abandon ou compte tenu de circonstances historiques particulières.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes gère l'entretien de cimetières civils dans 45 pays : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Bénin, Bulgarie, Cameroun, Centrafrique, Chine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Grèce, Guinée, Inde, Iran, Islande, Laos, Madagascar, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Panama, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Vietnam.

Carré français de Hoa Khuong-Danang (Vietnam)
250 tombes civiles du début du XXème siècle,
identifiées par des stèles numérotées, en cours de réhabilitation

4•B - Le cas particulier de l'Algérie

Les cimetières chrétiens et israélites en Algérie font partie de l'histoire de l'Algérie et de la France. Ils constituent un patrimoine commun qui doit être conservé au titre du devoir de mémoire et du respect dû aux défunts.

C'est la raison pour laquelle une attention particulière sur les sépultures civiles en Algérie a été portée par les plus hautes autorités de l'Etat conduisant à la mise en place d'un plan d'action et de coopération en Algérie.

1 • Plan d'action et de coopération en Algérie

Ainsi, dès la visite d'Etat qu'il a effectué en Algérie, Le Président Chirac a annoncé à Alger, le 3 mars 2003, un plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie afin de préserver la mémoire des nombreux Français inhumés dans ce pays.

Cette initiative du Président de la République était un des éléments devant présider à la relance des relations franco-algériennes.

En décembre 2007, le Président de la République a réaffirmé, au retour de sa visite d'Etat en Algérie, la volonté de la France à poursuivre les efforts accomplis.

L'exécution du premier plan a été confiée au Ministère des Affaires étrangères, à la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR), à l'Ambassadeur et aux Consuls généraux de France en Algérie.

Un état général des cimetières où se trouvent des sépultures civiles françaises a été effectué par l'Ambassade et les Consuls généraux à Alger et Annaba, en étroite collaboration avec les autorités algériennes (Ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères). Il en a été de même en 2007, dès la réouverture du Consulat général à Oran.

Le plan s'est articulé autour de trois axes : rénovation, entretien et regroupement lorsque la réhabilitation n'était plus envisageable. Il est accompli dans un climat de parfaite coopération avec les associations de rapatriés et les autorités algériennes.

C'est ainsi que 523 cimetières ont été recensés (dont 453 cimetières chrétiens, 59 cimetières israélites et 11 cimetières mixtes), soit 209 618 sépultures dont 158 811 sépultures chrétiennes et 50 807 sépultures juives. La liste n'est toutefois pas exhaustive.

Conformément aux arrêtés des 7 décembre 2004 et 9 octobre 2007 publiés au JORF, le premier plan d'action 2005/2009 prévoyait le regroupement de 84 cimetières. Les familles pouvant justifier de la sépulture de parents dans les cimetières mentionnés dans les arrêtés, ont disposé d'un délai de quatre mois, à compter de la date de publication desdits arrêtés, pour faire savoir au Consul général territorialement compétent si elles souhaitaient effectuer le transfert en France, à leurs frais, des restes mortels de leurs défunts.

Au 1er janvier 2009, 57 regroupements avaient été effectués. Tous les travaux recensés pour les circonscriptions d'Alger et d'Annaba ont été achevés en 2009.

En revanche, compte tenu de la réouverture du Consulat général à Oran fin 2007, mais également des restrictions budgétaires, l'achèvement de ce premier plan d'action est prévu pour 2011.

Budget du plan d'action

Entre 2005 et 2009, l'État français a affecté près de 2 M€ (1.958.897 €) de crédits à la réalisation du premier plan d'action, soit le double du montant initialement prévu.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il est bien évident que celle-ci ne peut être menée à bien qu'avec l'aide des collectivités territoriales et des associations de rapatriés.

Circonscriptions consulaires	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
ALGER						
Entretien	19 305,00	86 503,97	63 780,84	77 329,98	77 220,00	
Réhabilitation	98 757,10	91 626,36	61 921,34	27 971,89		849 848,58
Regroupement	28 122,82	118 142,39	99 166,89			
ANNABA						
Entretien	14 907,18	20 603,00	4 535,00	17 979,63	8.469,42	
Réhabilitation	109 937,39	43 330,00	97 610,00	36 659,97	27 342,98	645 906,75
Regroupement		89 067,00	47 140,00	128 325,18		
ORAN						
Entretien						
Réhabilitation						
Regroupement				186 925,00	276 217,00	463 142,00
TOTAL Montants dépensés	**271 029,49**	**449 272,72**	**374 154,07**	**475 191,65**	**389 249,40**	**1 958 897,33**

Les associations de rapatriés

De nombreuses associations de rapatriés sont présentes sur le terrain et entreprennent, en étroite coopération avec les postes consulaires concernés, des travaux d'entretien et de rénovation, à titre d'exemple : réfection du mur d'enceinte du cimetière chrétien et juif de Béjaia, nettoyage du cimetière juif de Saint-Eugène à Alger, rénovation du bureau d'accueil et du logement du gardien du cimetière de Tamashouet à Oran.

Cimetière de Tamashouet - Oran (Algérie)

Cimetière Saint-Eugène - Alger (Algérie)

Fonds de concours

Un fonds de concours a été mis en place, le 16 mars 2004, afin d'accueillir les contributions de collectivités territoriales à la mise en œuvre du plan d'action, complétant ainsi l'engagement budgétaire de l'Etat.

C'est ainsi que la Ville de Marseille et la région PACA, ainsi que le Conseil de la Région Alsace, régions accueillant de nombreux rapatriés, ont voté des contributions reconduites chaque année. D'autres collectivités territoriales ont participé par le passé de manière ponctuelle. Plus de 275 000 € ont ainsi été collectés, à ce jour.

Ce fonds de concours est également ouvert aux associations et particuliers qui souhaiteraient participer à cet effort national de mémoire.

Communication sur les actions de réhabilitation

Afin de répondre aux inquiétudes des familles de rapatriés sur l'état des sépultures de leurs défunts en Algérie, la Mission Interministérielle aux Rapatriés (MIR) a été chargée d'une action de communication en direction de celles-ci, en liaison avec les associations.

Par ailleurs, le site Internet de l'Ambassade et des Consulats en Algérie permet également aux associations de rapatriés et aux familles de s'informer sur l'état d'avancement des travaux (photos à l'appui), et d'obtenir les informations quant aux modalités, si elles le souhaitent, de transferts des restes mortels de leurs défunts.

Les associations et/ou particuliers rencontrent régulièrement nos Consuls généraux en poste en Algérie ainsi que la Sous-Direction de l'Administration des Français au sein de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Relations franco-algériennes

On ne peut que se féliciter de l'excellence de la coopération franco-algérienne, tant au niveau central que local, pour la mise en œuvre et la réalisation du plan d'action et de coopération.

Dans les grandes villes, les municipalités prennent en charge le gardiennage et assurent l'entretien des cimetières.

Quant aux actes de vandalisme ou de profanation perpétrés par des individus irresponsables dont certains, arrêtés en 2008, ont été condamnés à des peines de dix ans d'emprisonnement par la justice algérienne, ils touchent autant les cimetières chrétiens et israélites que musulmans.

Cimetière de Tipasa - Alger (Algérie)

2 • Second plan d'action et de coopération en Algérie

Suite à la réaffirmation du Président de la République à poursuivre les efforts consentis en insistant sur le devoir de mémoire, ainsi qu'à la demande des associations de rapatriés toujours très actives, un second plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie est en préparation.
C'est ainsi que, sans attendre l'achèvement du premier plan, notre Ambassade à Alger a proposé aux autorités algériennes une nouvelle liste de 153 cimetières à réhabiliter ou à regrouper.

Le Ministère de l'intérieur algérien, par arrêté du 29 juin 2009, a autorisé le regroupement de 138 cimetières à partir de la liste proposée.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, il est difficile d'envisager la mise en œuvre d'un second plan d'action sur financement unique de l'Etat. Le Ministère des Affaires étrangères et européennes, en liaison avec la Mission Interministérielle aux Rapatriés, les collectivités territoriales et les associations, cherche des solutions de financement alternatives de façon à mener à bien l'accomplissement de ce devoir de mémoire dans le cadre de partenariats renforcés.

Cimetière de Cherchell Alger (Algérie)

5 › L'état civil et la nationalité

Au sein du Service des affaires civiles et de l'entraide judiciaire, la Sous-direction de l'état civil et de la nationalité est en charge de « l'ensemble des questions relatives à l'état civil des Français et à la nationalité française à l'étranger», le Service central d'état civil assurant sa mission traditionnelle de gestion des actes d'état civil établis pour les naissances, les mariages, les reconnaissances et les décès de ressortissants français à l'étranger.

5•A - La Sous-direction de l'état civil et de la nationalité

Edwige TOUGERON
Adjointe au Sous-Directeur
de l'Etat civil
et de la nationalité

La Sous-direction de l'état civil et de la nationalité a pour mission première de suivre l'évolution de la législation et de la réglementation touchant à l'état civil et à la nationalité, et de prendre part à l'élaboration des nouveaux textes.

La Sous-direction assure également une mission d'accompagnement de nos postes diplomatiques et consulaires pour l'application de la législation et de la réglementation. L'instruction consulaire relative à la nationalité a été entièrement refondue, et mise en ligne sur l'intranet du Ministère en mai 2007 ; par ailleurs, l'instruction générale relative à l'état civil consulaire fait l'objet d'une importante mise à jour, en lien avec l'évolution du cadre juridique intervenue ces dernières années et devrait être disponible dans sa version actualisée au dernier trimestre 2010.

• L'évolution du cadre juridique en 2009

En matière d'état civil

• Loi n° 2009-61 du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et modifiant ou abrogeant diverses dispositions relatives à la filiation :

la modification la plus importante et d'application fréquente est qu'un enfant né hors mariage, répondant aux termes de l'article 311-23 du code civil, peut désormais bénéficier d'une déclaration conjointe de changement de nom, même s'il est né avant le 1er janvier 2005, dès lors qu'il est encore mineur lors de la souscription de la dite déclaration.

En matière de nationalité

Le 5 mars 2009 a pris effet la dénonciation par la France de la Convention de Strasbourg sur la réduction des cas de pluralité de nationalités.
A compter de cette date, l'acquisition volontaire de la nationalité d'un des États parties à cette convention par un ressortissant français n'entraîne plus de plein droit la perte de la nationalité française.

• Dispositions consécutives à l'arrêt du Conseil d'État du 4 décembre 2009 (n° 315818) déclarant illégal le double-tiret :

la décision n° 315818 du 4 décembre 2009 du Conseil d'Etat déclarant illégal le caractère obligatoire de l'insertion de deux tirets entre les deux vocables d'un nom choisi par les parents, en application de l'article 311-21 du code civil ou de l'article 23 de la loi n° 2002-304 du 4 mars 2002, une nouvelle circulaire devra déterminer la manière d'écrire, dans les actes d'état civil, un nom double résultant d'un choix ou d'un changement de nom, en application des articles 311-21 et 311-23 du code civil.

Le bâtiment du Service central d'état civil à Nantes

5•B - L'état civil consulaire

Extension des compétences du Bureau des Transcriptions Algérie (BTA)

Les compétences de nos consulats généraux en Algérie en matière de transcriptions d'actes ont été transférées au Service central d'état civil par arrêté du 1er mars 2007 du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, pris en application du décret du 19 août 1946 modifié relatif aux attributions des agents diplomatiques et consulaires. Le BTA (Bureau des Transcriptions Algérie) fait partie intégrante du Service central d'état civil et ses agents interviennent en tant qu'officiers d'état civil.

Dans le cadre de la RGPP, les compétences de ce bureau ont été élargies, depuis le 1er septembre 2009, aux transcriptions des actes relevant de notre poste à Tunis. Le BTAT a établi 13.151 actes en 2008 et 15.100 en 2009 (dont 1.900 pour Tunis lors des quatre derniers mois de l'année) et délivré 10.463 livrets de famille.

Au 1er novembre 2010, les compétences en matière de transcription des actes de l'état civil de nos 6 postes consulaires au Maroc seront transférées à ce bureau, qui deviendra alors le BTM (Bureau des transcriptions Maghreb).

Évolution du nombre d'actes établis par nos postes et par le SCEC pour leur compte sur la période 2005/2009

	2005	2006	2007	2008	2009
Total des actes établis	113 595	115 567	110 516	112 741	112 921
Actes de naissance	53 441	54 031	52 772	53 472	53 984
Actes de mariage	48 874	50 483	47 687	48 463	48 301
Actes de reconnaissance	5 642	5 251	4 140	4 530	4 573
Actes de décès	5 638	5 802	5 917	6 276	6 063

Ce tableau met en évidence la très grande stabilité de l'activité d'établissement des actes sur la période considérée. Il ne reflète cependant pas l'augmentation de la charge de travail résultant, pour nos postes, de l'application des dispositions relatives au contrôle de la validité des mariages (loi du 14 novembre 2006), en particulier pour nos consulats dans les pays du Maghreb où sont célébrés près de la moitié (44 %) des mariages à l'étranger. Ces dispositions nécessitent en effet de leur part un investissement très sensiblement accru pour les formalités préalables (publications des bans et délivrance des certificats de capacité à mariage), les auditions des conjoints et les saisines du Parquet de Nantes en cas de présomption de fraude (ces dernières étant désormais partagées entre les postes et le BTAT, en fonction de la nature et de l'origine géographique du dossier).

L'entrée en vigueur de cette loi, applicable aux mariages célébrés après le 1er mars 2007, s'est traduite, en 2007, par une augmentation importante du nombre de dossiers transmis au procureur de la République de Nantes. Cette tendance s'est infléchie à partir de 2008, du fait d'une application de plus en plus précise de la loi par les postes ; ceux-ci doivent en effet s'attacher à limiter les saisines du Parquet aux seuls dossiers qui présentent des indices concordants permettant de douter très fortement de la validité du « projet de » mariage.

L'évolution du nombre de saisines du Parquet de Nantes et du nombre d'assignations par ce Parquet devant le Tribunal de grande Instance au cours des 5 dernières années est la suivante :

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de saisines du Parquet de Nantes pour « projets de » mariages présumés irréguliers	2 379	1 534	2 285	2 060	1 760
Nombre de poursuites en annulation et d'oppositions engagées par le Parquet de Nantes	697	702	948	854	695

L'instruction des dossiers de naturalisation

La Sous-direction de l'état civil et de la nationalité examine les dossiers proposés par nos ambassades et nos consulats pour des demandes de naturalisation d'étrangers résidant à l'étranger, en application des dispositions de l'article 21-26 du code civil (assimilation à une résidence en France), et les dossiers de naturalisation « sur proposition du Ministre des Affaires étrangères » en application des dispositions de l'article 21-21 du code civil. En revanche, les dossiers de déclaration de nationalité, notamment à raison du mariage (environ 4.000 par an) sont transmis directement à la Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF).

Acquisition de la nationalité française
Nombre de dossiers déposés auprès des postes

Naturalisation ou réintégration par décret		
ANNÉES	Art. 21-26 du code civil	Art. 21-21 du code civil
2006	53 441	54 031
2007	48 874	50 483
2008	5 642	5 251
2009	5 638	5 802

5•C - Le Service central d'état civil

Locaux de conservation des registres anciens

Le Service central d'état civil (SCEC) a deux missions principales :

• la conservation, la mise à jour et la délivrance des actes dont il est dépositaire : apposition des mentions, délivrance des copies et extraits, mise à jour de livrets de famille, duplicata de livrets de famille, rectifications d'erreurs ou omissions.

• l'établissement d'actes : actes pour les accédants à la nationalité française, reconstitution d'actes manquants (pour les rapatriés d'Algérie notamment), transcriptions qui ne sont pas assurées par notre réseau consulaire (consulats en Algérie et en Tunisie, ainsi que les pays où la France ne dispose pas de représentation diplomatique ou consulaire).

Le SCEC assure également la transcription à l'état civil français de décisions judiciaires (jugements d'adoption, jugements déclaratifs de décès) pour des évènements survenus à l'étranger et concernant des ressortissants français. Il assure enfin la tenue du Répertoire civil et du Répertoire civil annexe pour les personnes nées à l'Étranger.

La mise à jour et la délivrance des actes

L'activité de délivrance est en augmentation globale en 2009.
Le nombre de documents délivrés sur l'ensemble de l'année s'établit à 1.992.179 copies et extraits, soit près de 8.000 par jour, ce qui représente une augmentation d'environ 13% par rapport à 2008.
L'augmentation constatée dans ce domaine est due en particulier aux demandes des documents d'état civil exigés pour la délivrance d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (entre 40 et 45 % des demandes) et à la vérification parfois massive (100.000 demandes fin 2009) des fichiers de certains organismes sociaux dans le cadre de la lutte contre la fraude.

En 2008, le nombre de mentions apposées était particulièrement élevé du fait de l'obligation d'apposer toutes des mentions de PACS souscrits avant 2007. Ceci explique la légère baisse apparente des mentions apposées en 2009.

La conservation et la délivrance des actes hier et aujourd'hui : du registre papier au (presque) tout informatique…

Le tableau ci-après reflète l'évolution des indicateurs relatifs à l'activité de mise à jour et de délivrance des actes sur les cinq dernières années.

	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2008-2009
Copies et extraits d'actes délivrés	1 545 326	1 726 628	1 784 619	1 780 965	1 992 179	11,9%
Moyenne par jour	6 084	6 852	7 054	7 039	7 905	
Mentions apposées	176 700	163 194	162 845	176 905	171 468	-3,1%
Mises à jour et duplicata de livrets de famille	48 644	46 959	62 707	63 335	67 125	6%

L'établissement et la reconstitution d'actes

Le nombre d'actes établis pour les Français par déclaration a légèrement diminué par rapport à 2008, alors que le nombre de naturalisés par décret a connu une forte hausse. Cette situation s'explique par le changement de législation (délai de carence plus long pour acquérir la nationalité française par mariage) mais aussi sans doute par le choix des intéressés de l'acquisition de la nationalité française par décret.

L'activité de reconstitution des actes manquants des registres établis dans les pays anciennement sous souveraineté française reste stable.

Au total, le SCEC a établi 137.706 actes en 2009, en progression de 11 % par rapport à 2008, progression essentiellement due à la hausse du nombre des dossiers transmis par la Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF). Dans ce domaine, l'activité du SCEC est évidemment tributaire de celle de la SDANF.

Le tableau ci-après donne l'évolution du nombre d'actes établis par le SCEC sur les cinq dernières années.

	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2008-2009
Actes établis pour les naturalisés par décret	91 829	107 713	55 068	80 154	94 618	18,05%
Actes établis pour les Français par déclaration	32 296	35 182	39 029	24 940	22 828	-8,47%
Autres actes établis	9 138	7 624	7 251	6 737	6 160	-8,56%
Actes établis par le BTAT • hors Tunisie • Tunisie (a/c 01/09/09)			13 654	13 151	13 200 1 900	0,4%
Total des actes établis	133 263	150 519	115 002	124 982	138 706	11%
Livrets de famille établis	20 848	22 474	25 220	39 654	44 100	11,21%

Les transcriptions judiciaires

Le Service central d'état civil a procédé en 2009 à la transcription de 3.954 décisions judiciaires (jugements d'adoption, jugements déclaratifs de naissance ou de décès…), en diminution de 5,5% par rapport à 2008.

A la suite des catastrophes aériennes des vols Air France AF 447 Rio-Paris et Yemenia IY 626 Paris-Moroni, respectivement les 1er et 29 juin 2009, le Service central d'état civil a communiqué au parquet de Paris les éléments d'état civil nécessaires au prononcé des jugements déclaratifs de décès des 139 passagers français et de 71 passagers étrangers. Chacun de ces 210 jugements déclaratifs de décès valant acte de décès, a fait l'objet d'une transcription sur les registres du Service central d'état civil. Des copies intégrales de ces transcriptions ont été systématiquement délivrées aux familles des victimes ainsi qu'au Parquet de Paris.

Le nombre d'inscriptions au Répertoire civil ou au Répertoire civil annexe est également en diminution par rapport à 2008 avec 10.071 inscriptions du fait notamment de la non-inscription des mesures de tutelle.

L'évolution sur les cinq dernières années est la suivante :

	2005	2006	2007	2008	2009
Transcriptions judiciaires	5 065	4 812	5 073	4 188	3 954
Inscriptions au (*) Répertoire civil et au Répertoire civil annexe	16 971	16 255	13 063	10 964	10 071

(*) les renouvellements des mesures de tutelles n'ont pas été inscrits au R.C. en 2009, les modalités pratiques de cette inscription n'ayant été connues qu'en 2010.

Informatisation et modernisation des procédures

Au cours de l'année 2009, le logiciel Grecoweb a été mis en œuvre. Il permet à nos postes en Algérie et Tunisie d'enregistrer les formalités préalables au mariage et de consulter les dossiers de demande de transcription des actes pour communiquer leur avis au BTAT.

Grâce à une autre évolution des outils métiers du SCEC, les extraits plurilingues peuvent être délivrés aux usagers qui en ont besoin pour effectuer des démarches auprès d'autorités étrangères.

La numérisation d'un ancien registre d'état civil

De même une adaptation de l'outil informatique a été réalisée afin de permettre le transfert automatique à l'INSEE des informations concernant les décès survenus à l'étranger.

En mars 2010 un nouveau formulaire, plus convivial, de demande de copies et extraits d'acte d'état civil par Internet a été mis à disposition des usagers.

Perspectives

• l'étude d'une nouvelle version de BISES, outil mis à disposition des partenaires sociaux du SCEC pour la consultation des extraits d'actes de naissance sans filiation, est en cours.

• une étude technique sur la transmission dématérialisée des données de l'état civil, passant par un protocole de vérification, est également en cours avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), dans la perspective de la mise en œuvre d'un mode d'instruction particulier pour le passeport biométrique. La mise en œuvre de ce processus est prévue en 2011.

•une réflexion et une étude technique sur la transmission des avis de mentions entre les mairies françaises elles-mêmes et ces mairies et le SCEC ont été engagées avec la Direction générale de la modernisation de l'État (DGME).

6 › L'action sociale

6•A - Les crédits déconcentrés d'aide sociale

Pierre-Antoine GOUNAND,
Rédacteur Affaires sociales

Malgré une dotation en loi de finances limitée, une gestion rigoureuse a permis de maintenir le principe d'une solidarité nationale à l'égard des Français de l'étranger les plus démunis, ce principe étant une spécificité française sans équivalent. Il convient de rappeler que la France est le seul pays en Europe à avoir mis en place un système d'aide sociale aussi développé, au-delà des secours d'urgence et des rapatriements.

1 • Bilan de l'action sociale en 2009 financée sur les crédits délégués

La dépense sociale globale effective sur crédits délégués aux postes (15 987 588 €) s'est établie comme suit :

• 15 401 678 € ont été effectivement dépensés durant l'année 2009 au titre des activités des comités consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS), soit un taux de consommation de 97,43%, ventilés de la façon suivante :

• Les crédits qui n'ont pas été dépensés par les C.C.P.A.S. (405 820 €, soit 2,57 % des crédits délégués) ont été soit réaffectés par la DFAE à son programme de soutien à la Caisse des Français de l'Étranger, soit redéployés, au sein des postes, vers d'autres rubriques du programme 151, en application du principe de la fongibilité.

De plus, 169 400 € ont concouru au fonctionnement des 16 centres médico-sociaux (CMS) et 416 800 € ont été accordés à 88 Sociétés Françaises de Bienfaisances (SFB).

Une délégation complémentaire d'un montant de 61 500 € ayant été effectuée au bénéfice de certaines SFB fin 2008 à titre d'avance sur la subvention 2009, le montant réel qui leur a été affecté s'élève donc à 478 300 € pour réaliser des actions de solidarité en 2009.

Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées	7 898 662 €	- 1,91 %
Allocations pour les handicapés (adultes, enfants et aides complémentaires)	6 184 830 €	+ 7,06 %
Allocations à durée déterminée (ADD)	151 400 €	+ 30,13 %
Secours mensuels spécifiques (aide à l'enfance en détresse)	455 703 €	+ 24,20 %
Secours occasionnels et aides aux détenus	676 320 €	+ 2,72 %
Aide aux Français non inscrits ou de passage en difficulté	34 763 €	- 14,50 %

Le bilan 2009 fait apparaître notamment :

• **Une légère augmentation de la dépense sociale globale** (**15,98 M€** comparés à 15,82 M€ en 2008), malgré un contexte budgétaire particulièrement difficile. Cette évolution est la conséquence d'une augmentation du volume global des aides en faveur de l'enfance en détresse et des aides aux personnes handicapées, ainsi que de la révision des « taux de base » des allocations, afin de mieux tenir compte des situations locales et d'établir davantage de cohérence et d'équité entre les différents postes.

Ces dispositions ont pu être mises en oeuvre grâce aux mesures de rigueur confirmées en 2009 à l'issue de la Commission Permanente pour la Protection Sociale :
- Poursuite de la mise en œuvre de notre politique d'équité et d'adéquation entre le taux de base et le coût de la vie ;
- Prise en compte des conditions de logement de chaque allocataire ;
- Modulation des barèmes « avantages en nature autres que le logement » suivant les propositions des consulats lorsqu'elles sont justifiées ;
- Révision de la situation des personnes bénéficiant d'une aide sans avoir produit les justificatifs qui y sont liés ;
- Rigueur dans l'attribution des allocations à durée déterminée, limitées à 6 mois ;
- Rejet des demandes d'allocation non étayées par des données précises sur la situation des allocataires.

• **Une légère augmentation** (+ 0,43 %) du **nombre global des allocataires, 5 098 personnes ayant bénéficié d'une aide en 2009**, contre 5 076 en 2008. Cette tendance générale masque des évolutions contrastées : la diminution des allocations de solidarité, observable en 2008, s'est poursuivie en 2009. En parallèle, le nombre d'allocataires « handicapés » a fortement augmenté.
En effet la dégradation de l'état de santé de nos compatriotes âgés conduit à la transformation d'allocations de solidarités en allocations adulte handicapés qui permettent le versement d'allocations complémentaires.

Réunion du comité consulaire du 18 mai 2010 à Dakar, sous la présidence de M. Jean-Marc Grosgurin

BILAN DES CCPAS

La répartition des allocataires est la suivante :

- 3 162 personnes âgées : (- 2,68 %)
- 1 461 adultes handicapés : (+ 3,84 %)
- 414 enfants handicapés : (+ 10,40 %)
- 923 aides complémentaires « handicap » : (+ 13,81 %)
- 61 allocations à durée déterminée : (+ 35,56 %)

• **Une progression des secours mensuels spécifiques au bénéfice de l'enfance en détresse : 306 enfants** ont été aidés pour un montant de **455 703 €** alors qu'en 2008 **366 905 €** avaient été accordés à **282 enfants.**

• **Une baisse des dépenses au titre des Français de passage en difficulté** (- 14,5 %), résultat des efforts de sensibilisation de nos collègues des consulats et de notre action quotidienne auprès d'eux afin que, chaque fois que cela est possible, des solutions alternatives à l'aide publique soient trouvées (familles, communauté française, associations locales…) pour secourir nos compatriotes.

Nombre d'allocataires 2010 - 12 premiers pays

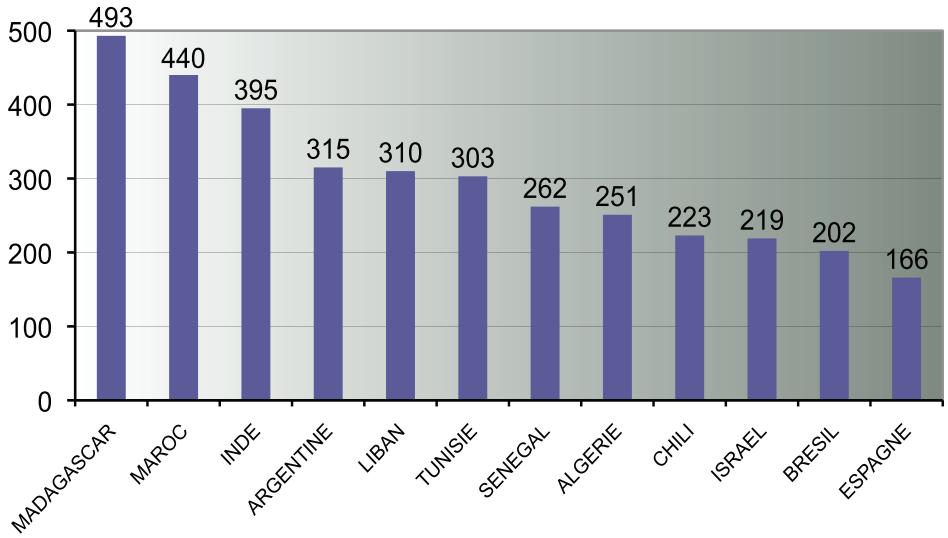

Montants en M€ accordés en 2010 aux 12 premiers pays bénéficiaires

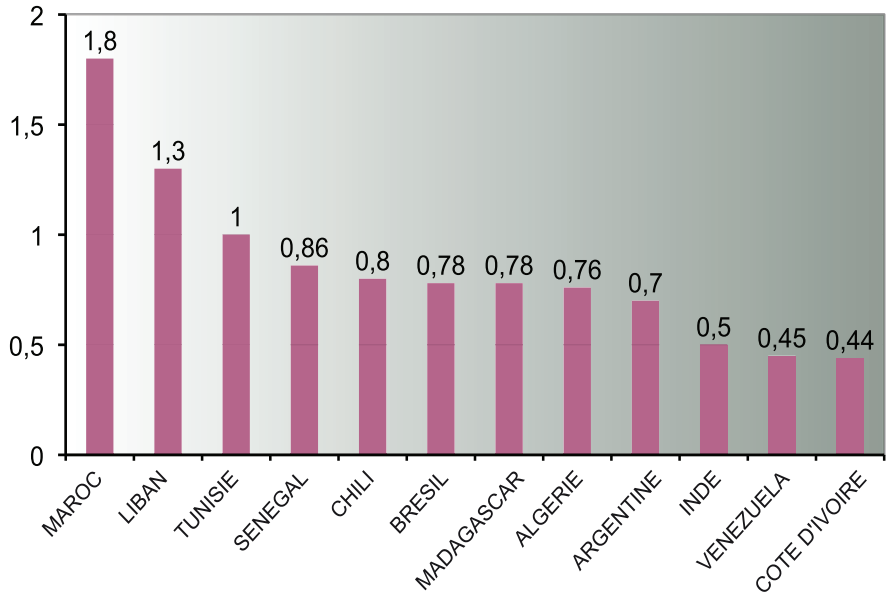

Notre gestion a par ailleurs permis de venir en aide à un nombre plus important de Français handicapés en situation de précarité, de mieux prendre en compte la situation des enfants en détresse, de soutenir l'activité de centres médico-sociaux dans les pays où l'offre de soins locale s'avère insuffisante et de maintenir, dans le même temps, l'équilibre financier du dispositif d'aide sociale consulaire.

Évolution des aides aux handicapés (chiffres en €)

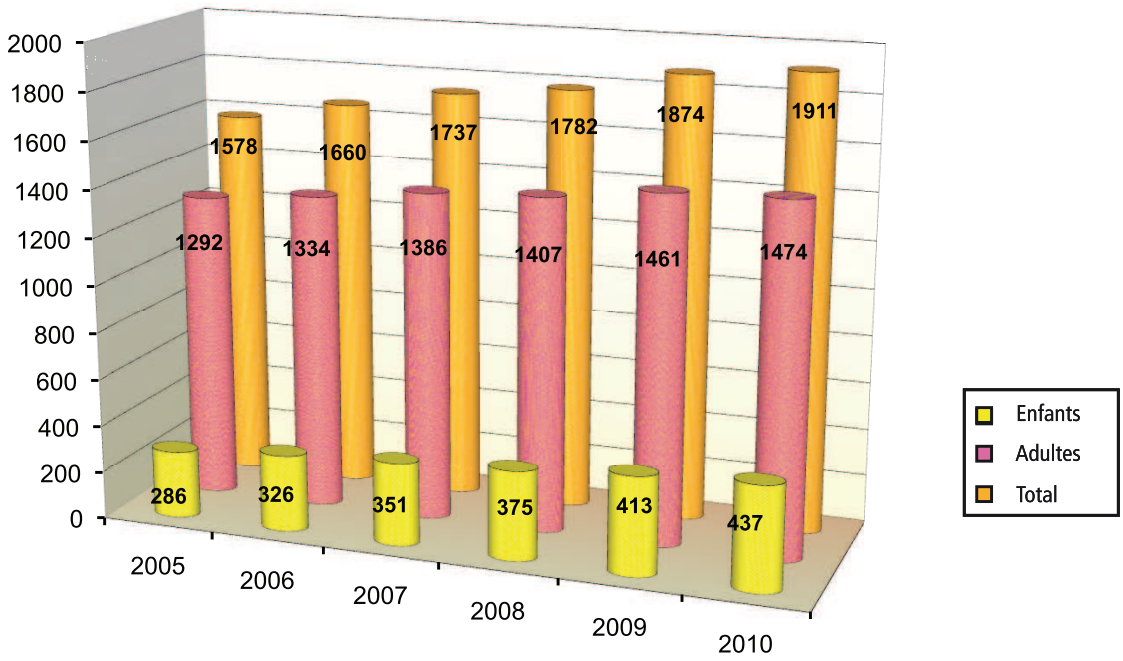

LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE BIENFAISANCE À L'ÉTRANGER

Des associations françaises d'entraide et de bienfaisance, des maisons de retraite et des dispensaires participent activement à l'effort de solidarité vis à vis des personnes démunies. Par leur localisation géographique et leur souplesse de gestion, elles complètent utilement l'action de nos postes consulaires.

Le Département s'attache à ce que ces associations définissent une stratégie en décidant d'actions claires, classées par ordre de priorité, et en annonçant les conditions et moyens de leur financement en particulier à partir de la subvention qui doit prioritairement être utilisée pour financer les actions de solidarité relevant d'une démarche citoyenne, de justice et de correction des inégalités.

Au terme de la campagne 2009, 88 sociétés françaises de bienfaisance ont bénéficié d'une subvention du ministère des Affaires étrangères et européennes, pour un montant global de 478 300 €.

Montant attribué aux SFB en 2009 par zone géographique

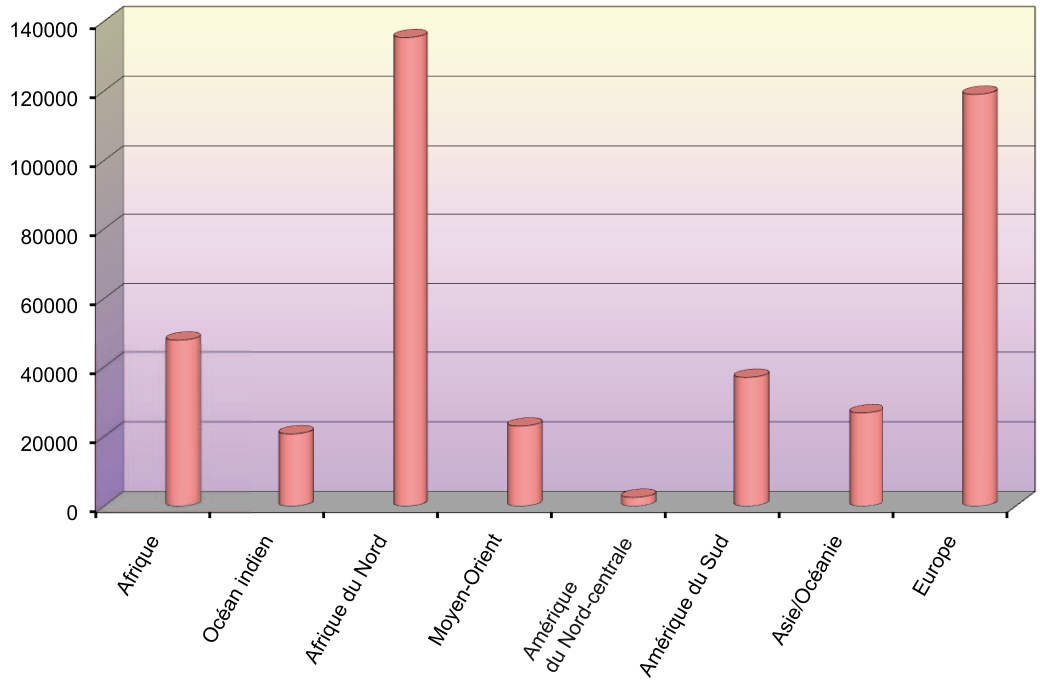

Évolution du nombre des allocataires de solidarité et à durée déterminée

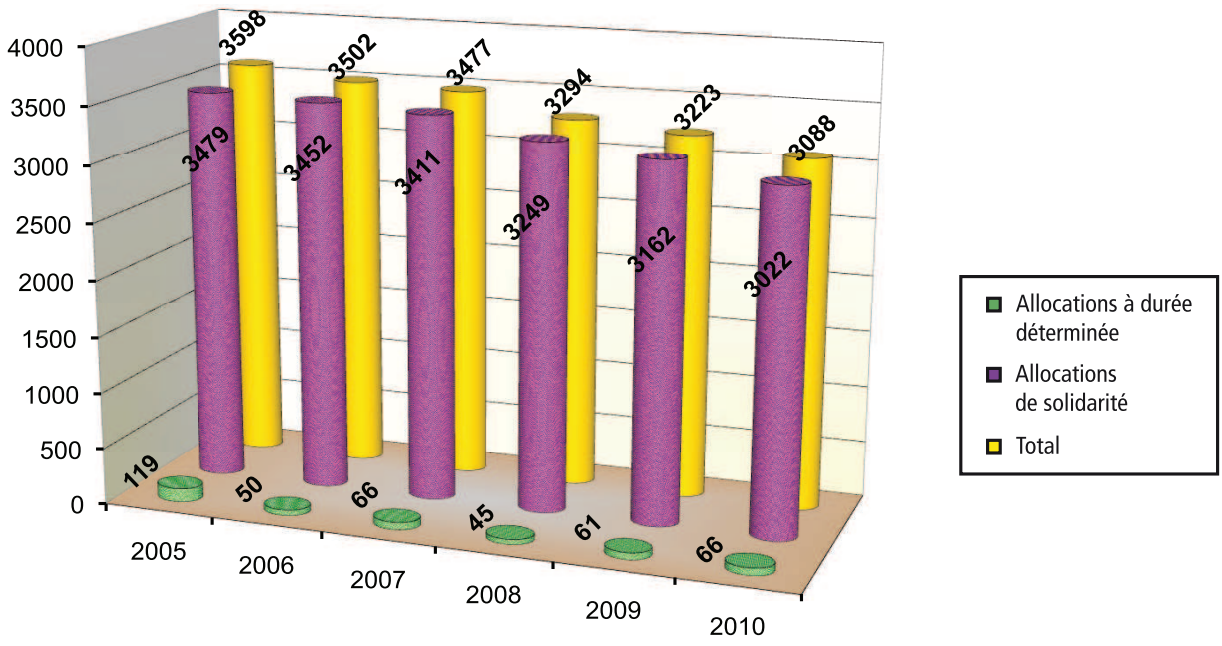

LES CENTRES MEDICO-SOCIAUX (CMS)

CMS de Bujumbura (Burundi)

L'objectif des centres médico-sociaux est d'assurer la sécurité sanitaire des Français résidents dans les pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et la préparation des évacuations sanitaires.
Le Département soutient actuellement 16 CMS situés dans des pays très démunis au plan sanitaire :

- en Afrique subsaharienne : Côte d'Ivoire, Mali, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Burundi, Guinée-Conakry, Guinée-équatoriale, Bénin, Tchad, Togo, Niger, Burkina Faso et Cameroun ;
- dans l'Océan Indien : Madagascar et les Comores ;
- un CMS est géré par le poste de Pékin conjointement avec l'Ambassade d'Allemagne en Chine.

Les crédits qui leur sont dédiés permettent d'assurer leur bon fonctionnement, et tiennent compte de l'évolution du coût des intrants et des matériels médicaux dans ces pays.

Sur le programme 151 géré par la DFAE, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a versé en 2009 un total de 191.368 € en crédits destinés, en général, à l'achat de petit matériel médical, mais aussi de certains équipements lourds (électrocardiogramme, matériel de réanimation, échographe par exemples).

Le Département a consacré 23,5 emplois (ETP) sur son budget 2009 aux personnels des CMS (12 médecins sur contrat « expatrié » ou de volontaires internationaux, 11,5 infirmiers ou agents d'exécution de droit local).

Accueil du CMS de Bujumbura (Burundi)

Subventions CMS 2009

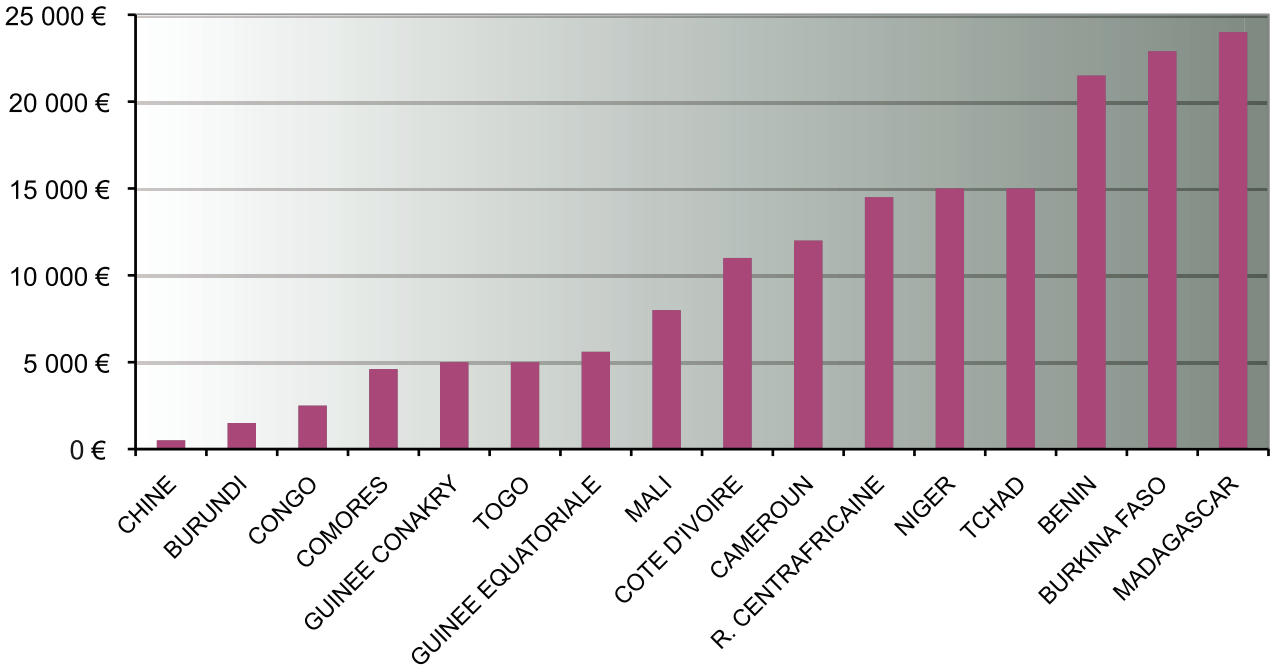

2 • Perspectives pour l'année 2010

L'amendement parlementaire déposé en décembre, retenu par le Gouvernement, a porté à 16,98 millions d'euros les crédits inscrits en loi de finances 2010 au titre de l'assistance aux Français en difficulté à l'étranger (crédits déconcentrés). Les fonds actuellement disponibles après mise en réserve, qui s'élèvent à 16,2 millions d'euros, doivent permettre de couvrir l'ensemble des dépenses déconcentrées d'assistance des Français à l'étranger (allocations servies par les CCPAS, subventions aux Sociétés Françaises de Bienfaisance, Centres Médico Sociaux).

S'agissant des allocations servies en Union Européenne

Comme indiqué par le Ministre des Affaires étrangères et européennes lors de la session de septembre 2009 de l'Assemblée des Français de l'Etranger, le Département met fin en 2010 au versement par les CCPAS d'allocations non contributives en Union Européenne (hors nouveaux Etats-membres) et en AELE afin de se mettre en conformité avec la réglementation européenne. Nos compatriotes doivent désormais s'adresser aux systèmes sociaux locaux de leur pays de résidence. Cependant, dans le souci d'accompagner le processus et de répondre aux situations les plus sensibles, le MAEE a mis en place un filet de sécurité sous forme de versement de secours occasionnels.

Les prévisions de dépenses dans les pays de l'Union Européenne concernés par la suppression des allocations s'élèvent en 2010 à 616.189 € (contre 814 642 € en 2009). Ce montant inclut :

• La partie du budget comprenant les allocations enfance handicapée et enfance en détresse, les enveloppes de secours occasionnels et 3 mois d'allocations indexées sur le taux de base, ces allocations étant supprimées à compter d'avril 2010, pour un montant total de 329 322 €.

• les dispositifs transitoires, comprenant un abondement des enveloppes de secours occasionnels et la mise en place sur recommandation des postes, d'allocations transitoires destinées aux compatriotes les plus en difficultés pour un montant total de 286 867 €.

Le graphique ci-après exprime la part importante de l'enveloppe «filet de sécurité» dans le volume des crédits sociaux dans les pays concernés.

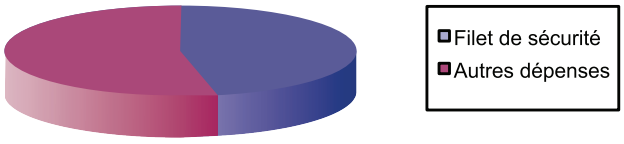

S'agissant des allocations servies dans le reste du monde, y compris dans les nouveaux États membres de l'Union Européenne

Un abattement de l'ordre de 10% sur le « taux de base » des allocations applicable après examen des propositions des postes et de l'effet change/prix a été annoncé par le Département en octobre. Cette disposition a conduit certains postes, peu nombreux, à proposer une baisse de leur taux de base. Elle n'est plus à l'ordre du jour compte tenu de l'amendement parlementaire qui a permis de rétablir les crédits d'aide sociale à leur niveau de 2009 ; la sous-direction de l'Expatriation de la scolarisation et de l'action sociale (ESA) n'a pas tenu compte de ces propositions de baisse dans la fixation du taux.

Les mécanismes de fixation du taux des années précédentes (mécanisme basé sur l'évolution change/prix) ont donc été reconduits avec la mise en place toutefois de dispositions qui plafonnent les baisses de taux (baisse limitée à 8 % par rapport à 2009).

Aides à l'enfance 2010 - répartition par âge

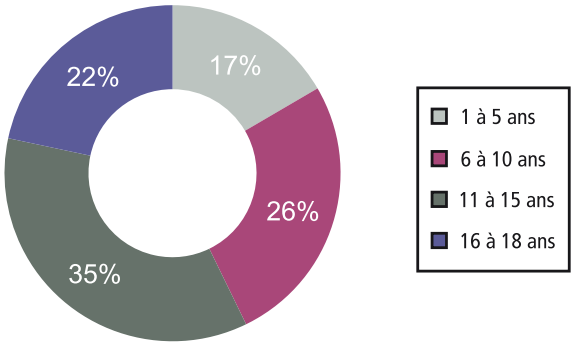

Évolution 2009-2010 du nombre d'aides à l'enfance par zone géographique

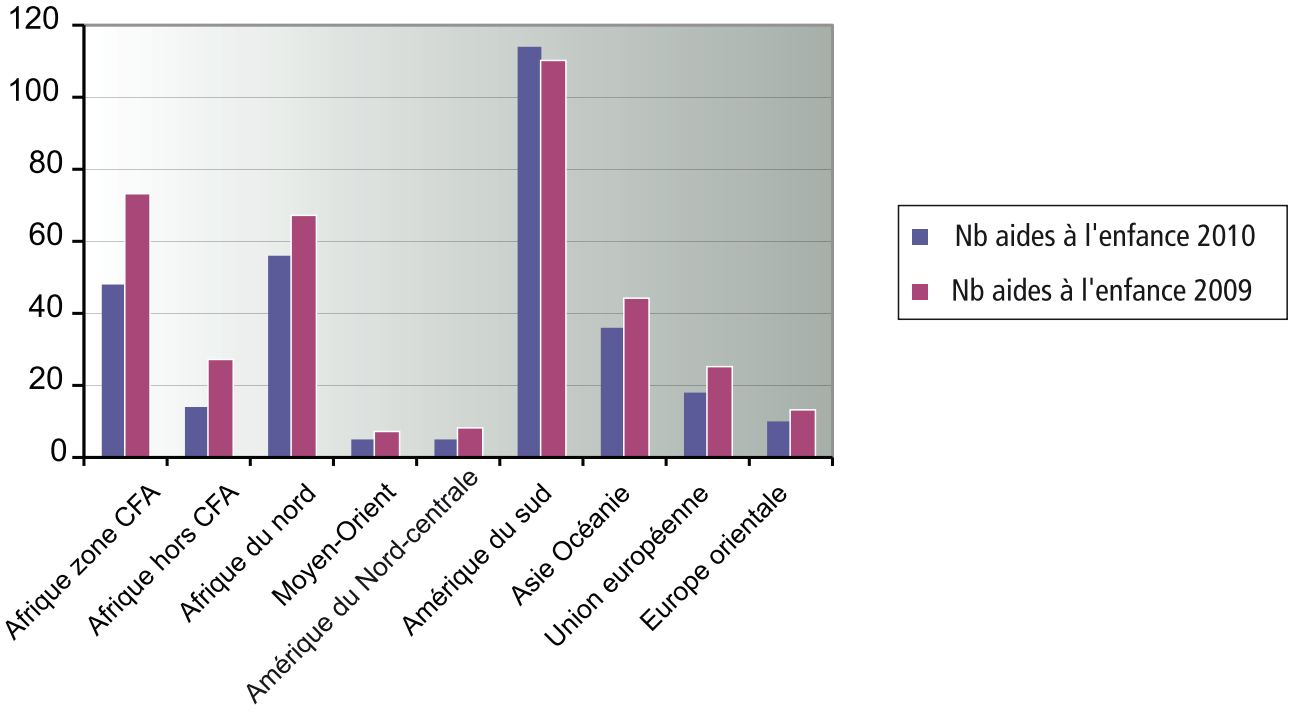

6•B - Les crédits centraux d'aide sociale

1 • La Caisse des Français de l'Étranger

La Caisse des Français de l'Etranger (CFE) est un organisme de protection sociale dont le rôle est essentiel pour assurer de bonnes conditions d'expatriation à nombre de nos compatriotes.

Afin de pouvoir en faire bénéficier les Français aux revenus modestes, la Loi de modernisation sociale pour 2002 a instauré un mode d'accès à cotisation réduite à l'assurance maladie en faveur des assurés individuels résidant hors de l'Espace Economique Européen, dont les ressources n'excèdent pas la moitié du plafond de la sécurité sociale. Son financement est assuré depuis 2006 par le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

En 2009, la 3ème catégorie aidée concernaient 3 744 adhérents de la CFE pour un coût total de 2,54 millions d'euros, se décomposant ainsi :

- 1,36 millions d'euros pour la prise en charge d'un tiers des cotisations de ces adhérents ;
- 0,97 millions d'euros pour la prise en charge du déficit technique généré par ces adhérents ;
- 0,21 millions d'euros pour la prise en charge des coûts de gestion.

Plus de 70 % des bénéficiaires d'une aide à l'accès à la CFE se situent sur le continent africain. Leur nombre est en forte augmentation en Afrique subsaharienne (+ 24 % entre 2008 et 2009).

La dépense sociale globale effective sur crédits délégués aux postes (15 987 588 €) s'est établie comme suit :

NOUVEAUX (*)				ANCIENS				TOTAL CATÉGORIE 3 «AIDÉE»			
Salariés	Inactifs	Non salarié	TOTAL	Salariés	Inactifs	Non salarié	TOTAL	Salariés	Inactifs	Non salarié	TOTAL
759	778	309	1845	685	925	288	1 898	1 444	1 703	597	3 744

(*) Les nouveaux adhérents sont :
- ceux, anciens adhérents, mais déjà radiés avant la mise en œuvre de la loi ;
- ceux déjà adhérents dans un autre risque que l'assurance maladie ;
- ceux non connus de la caisse.

Répartition géographique des aides accordées

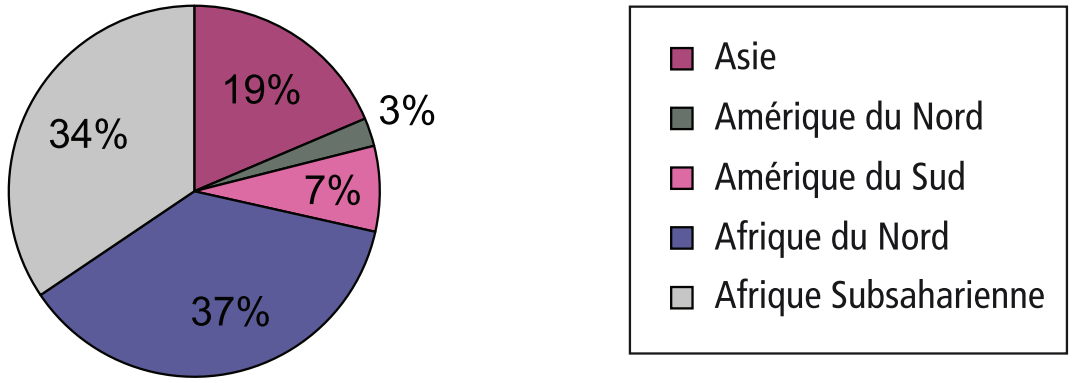

2 • Les rapatriements et l'assistance apportée à nos compatriotes en difficulté à l'étranger

Les rapatriements

Martine LATOUR, Rédactrice Affaires Sociales

En 2009, **587 878 €** ont été dépensés sur la dotation « rapatriements », dont **464 445 €** pour les rapatriements sanitaires.

Le nombre de rapatriements de Français résidents ou de passage à l'étranger, pris en charge par le ministère des Affaires étrangères et européennes s'est élevé à 443, toutes catégories confondues (indigence, rapatriements sanitaires).

Les rapatriements ont principalement bénéficié aux personnes « indigentes » (341) souhaitant rentrer en France pour y être hébergées par leur famille ou, à défaut, être accueillies au centre de Vaujours du Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR), ainsi qu'aux personnes devant regagner la France pour raisons sanitaires (102).

En 2009, le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR) a accueilli au centre de Vaujours 173 personnes (soit 66 dossiers) rapatriées par le ministère des Affaires étrangères et européennes, dont la majorité provenait d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique Latine.

A l'issue de leur séjour au centre d'accueil de Vaujours, dont la durée moyenne est d'environ 72 heures, les personnes rapatriées sont orientées suivant leur situation familiale et sociale, soit vers l'un des dix centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), soit vers l'une des six maisons de retraite du CEFR.

En sus de ces rapatriements pris en charge, au moins partiellement, par le ministère des Affaires étrangères et européennes, il convient de préciser qu'une cinquantaine de nos compatriotes ont également bénéficié des services du Département (accueil au CEFR ou en famille) alors que leurs titres de transport ont été financés par leurs soins ou par des proches.

Répartition par zones géographiques et par catégorie de rapatriements pour indigence

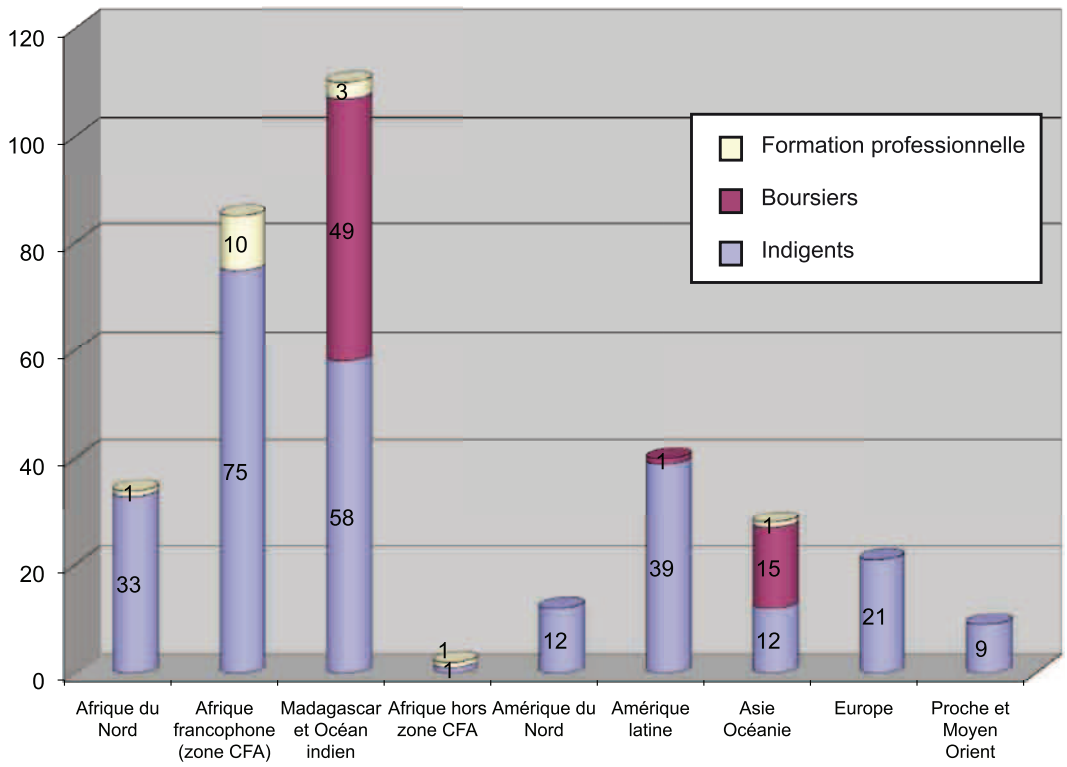

Rapatriements	Français résidents et de passage
Rapatriements pour indigence :	
- avec accueil au CEFR	173
- avec accueil en famille	77
- avec accueil en foyer pour mineurs et mariages forcés	10
- étudiants boursiers	65
- stagiaires AFPA	16
Sous-total	341
Rapatriements sanitaires :	
- dont évacuations sanitaires par avion médicalisé	4
- dont demandes d'Aide Médicale de l'Etat (AME)	17
- dont rapatriements pour raisons psychiatriques	47
Sous-total	102
TOTAL	**443**
Pour mémoire, total en 2008	351

Assistance aux français de passage en difficulté

Danielle CHENEL, Rédactrice Affaires sociales

S'agissant des Français de passage en difficulté, l'aide du Département peut prendre d'autres formes. Ainsi, 72 postes diplomatiques et consulaires ont bénéficié en 2009 d'autorisations à délivrer des avances remboursables à nos compatriotes. En outre, 120 personnes ont bénéficié de la procédure du transfert de fonds par voie de chancellerie.

La Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale a centralisé environ un millier d'appels téléphoniques et plusieurs centaines de courriels relatifs à des demandes de proches en détresse (perte de documents de voyage, problèmes liés à la méconnaissance de la législation locale, procédures de transfert de fonds, disparitions momentanées, tentatives d'escroqueries diverses…).

3 • Les recherches dans l'intérêt des familles

Françoise SAVOY, Rédactrice Affaires sociales

En 2009, sur un ensemble de 1004 dossiers traités, 417 nouveaux dossiers de recherche dans l'intérêt des familles ont été recensés. La durée de traitement d'un dossier est de trois mois à deux ans.

La procédure de recherche dans l'intérêt des familles est une procédure administrative qui permet à une personne de retrouver un membre de sa famille perdu de vue depuis un temps plus ou moins long, mais qui ne court a priori aucun risque particulier.

Les recherches lorsque la disparition est inquiétante (mineurs, personnes aliénées, dépressives, suicidaires) ne relèvent pas de cette procédure.

Le ministère des Affaires européennes et étrangères est sollicité pour engager ces recherches qui répondent aux motivations les plus variées que ce soit à l'occasion de retour en France différé après un court séjour à l'étranger, ou de personnes recherchant un membre de leur famille perdu de vue depuis de nombreuses années (30 ou 40 ans), pour des motifs successoraux, divorce, ou tout simplement afin de renouer des liens affectifs.

Les recherches sur dossiers émanent soit du Ministère de l'Intérieur (Préfecture de Police de Paris) et des préfectures, soit de postes consulaires. Afin de s'informer des procédures de recherches, des particuliers s'adressent aussi directement au Département soit par courrier, soit

par téléphone ou par courrier électronique. Les postes consulaires sont également saisis de cas ponctuels : localiser des personnes parties en voyage touristique et ne donnant pas de nouvelles à leur famille, répondre à des interventions urgentes du Ministère de l'Intérieur ou de commissariats de police.

On relève également un nombre important de demandes de recherches de parents français par des ressortissants algériens ou binationaux résidant en Algérie, vraisemblablement désireux de renouer des contacts familiaux en France, ainsi que des demandes d'enfants biologiques.

Environ une personne sur trois, quand elle est retrouvée, refuse que ses coordonnées soient communiquées à ses proches.

Il convient de noter que les probabilités de succès restent très minces lorsqu'il s'agit de recherches effectuées à l'étranger car elles concernent essentiellement des personnes disparues soit depuis très longtemps, soit volontairement et qui pour diverses raisons ne désirent pas renouer de

4 • Les subventions versées aux associations en France

Franck VAQUIER, Régisseur

Quatre associations qui réalisent des actions en faveur des français de l'étranger ou rapatriés, ont été subventionnées par la DFAE en 2009.

Pour ces quatre associations, les engagements de l'Etat en 2008 et 2009 sont les suivants :

ASSOCIATIONS	CEFR	FACS	FIAFE	APCARS
Subvention 2009	13 370 €	40 000 €	3 000 €	7 000 €
Subvention 2010	37 308 €	40 000 €	3 000 €	5 500 €

Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR)

Cette association réalise des actions en faveur des ressortissants français rapatriés «en milieu ouvert» aux frais de l'Etat ou à leurs frais, qui, lors de leur arrivée en France, ne relèvent pas encore de l'aide sociale de l'État mais ont cependant besoin d'une aide sociale temporaire adaptée à leur situation et aux difficultés immédiates qu'ils rencontrent.

L'aide «en milieu ouvert» concerne l'ensemble des prestations fournies par l'association aux ressortissants français rapatriés qui ne sont pas hébergés dans un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (C.H.R.S.) du Comité d'Entraide aux Français Rapatriés.

Elle a également pour objet de financer l'action de l'association en faveur de ressortissants français qui demeurant à l'étranger, désirent recevoir toute information pour se réinsérer en métropole, et/ou souhaitent bénéficier d'un soutien administratif, juridique et social dans la perspective de leur installation en France, et lors de leur retour en métropole.

Fédération Nationale des Anciens Combattants résidant hors de France (FACS)

Le rôle de l'association, complétant l'intervention des C.C.P.A.S., est d'intervenir en faveur des anciens combattants français résidant hors de France et de leur venir en aide, si besoin, en les informant de leurs droits et en les guidant dans leurs démarches.

Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones à l'Etranger (FIAFE)

La FIAFE fédère un réseau mondial de 158 accueils français gérés par 2.000 bénévoles et comptant 30 000 adhérents, dans 76 pays. Elle favorise le dialogue entre tous les accueils, fait leur promotion auprès des instances concernées par l'expatriation (administration, associations), de la presse et du public. Elle s'efforce de susciter des créations d'accueils nouveaux partout où la conjoncture économique déplace les Français et elle porte un intérêt particulier à la situation des Françaises à l'étranger.

Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) – ex Estran

Cette association est chargée de la prise en charge de l'accueil et de l'hébergement en France des détenus français expulsés d'un pays dans lequel ils ont purgé une peine de prison, dans le cadre d'une aide à leur réinsertion, ainsi que la prise en charge de l'indemnisation des médecins et infirmiers assurant un éventuel accompagnement des détenus. Ces détenus français n'ont en général plus de famille en France ou bien les liens avec leur famille - non localisable ou refusant de les accueillir - sont rompus depuis très longtemps.

7 〉La scolarisation des enfants français à l'étranger : les aides à la scolarité (bourses scolaires et prise en charge de la gratuité)

Marie-Hélène LAMY,
Rédactrice Affaires Sociales

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, fête cette année ses 20 ans. Cette célébration a été l'occasion de relever le dynamisme du réseau d'établissements dispensant un enseignement français homologué par le ministère de l'Education nationale, qui permet d'accompagner le mouvement d'expatriation de nos compatriotes en Europe et dans le monde. On compte aujourd'hui 461 établissements homologués répartis dans 130 pays, et nous sommes passés de moins de 200.000 à plus de 250.000 élèves en 20 ans.

L'accès des familles françaises à ce réseau est soutenu par le programme 151 du ministère des Affaires étrangères et européennes, qui inclut depuis 2007 les crédits consacrés l'aide à la scolarisation des élèves français résidant à l'étranger. Les aides à la scolarité versées aux élèves français par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) prennent deux formes : les bourses scolaires attribuées sur critères sociaux, et la prise en charge (PEC) des frais de scolarité des élèves du second cycle du secondaire qui en font la demande.

Collège international Marie de France
Montréal

7•A - Évolution des effectifs du réseau de l'AEFE et de la proportion d'élèves aidés de 2006 à 2010

On relève une croissance particulièrement soutenue des effectifs des établissements du réseau AEFE entre les rentrées 2006 et 2008, qui se ralentit toutefois en 2009. On comptait tout de même 2.400 nouveaux élèves français à la rentrée 2009/2010.

La proportion d'élèves français aidés (toutes aides confondues) augmente depuis la mise en œuvre de la réforme présidentielle de la prise en charge en 2007, au rythme de l'extension du nouveau dispositif à l'ensemble des classes de lycée (classe de terminale en 2007/2008, de première en 2008/2009 et de seconde en 2009/2010).

Évolution de la proportion d'élèves aidés (tous types d'établissements confondus)

Année scolaire	Étape mise en place PEC	Nbre Français aidés	Prop° / nbre total Français
2006/2007 (et 2006 rythme sud)	Avant mise en place PEC	19 751	22%
2007/2008 (et 2007 rythme sud)	PEC Terminale	21 772	22 %
2008/2009 (et 2008 rythme sud)	PEC Term-1ère	25 132	24 %
2009/2010 (et 2009 rythme sud)	PEC Term à 2nde	28 681	27 %

Source : données AEFE et logiciel SCOLA – 08/02/2010

Évolution comparée des effectifs d'enfants français et des effectifs d'enfants étrangers.

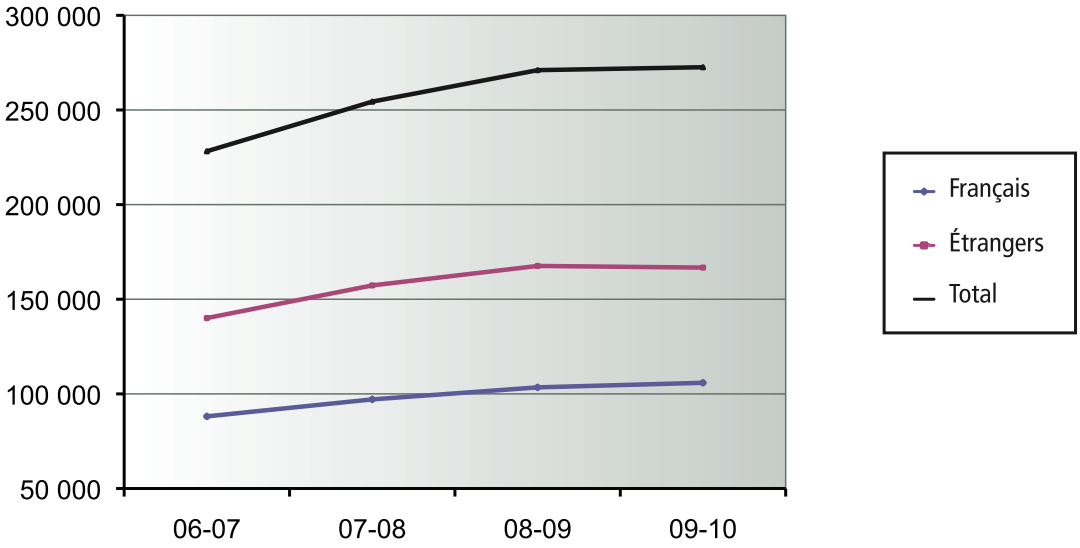

7•B - Évolution du nombre de bénéficiaires et du montant consacré à l'aide à la scolarité

Contexte

Pour l'année 2010 (années scolaires 2009/2010 des pays du rythme nord - 2010 du rythme sud) :

• Plus de 20 000 élèves de maternelle, primaire et collège (cycles non concernés par la PEC) devraient bénéficier d'une bourse, d'un montant moyen d'environ 3 000 €.
•Les frais de scolarité de 9.000 lycéens devraient être pris en charge par la collectivité nationale, pour un montant moyen d'environ 4 000 €.

Lycée français Pierre Loti Istanbul

Évolution du nombre de boursiers des classes de maternelle à 3ème de 2000 à 2010

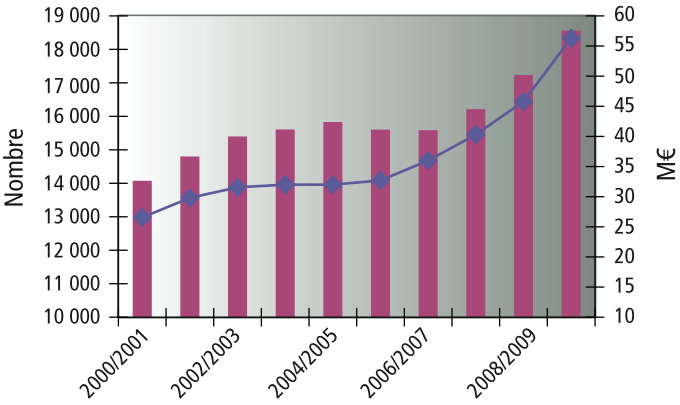

Si jusqu'en 2007 le nombre de boursiers est relativement stable, depuis la mise en place de la PEC, ce nombre est en très forte augmentation (+ 9 % en 2009/2010 par rapport à 2008/2009).

Évolution du coût moyen de la PEC et de leur nombre accordé dans les établissements du rythme Nord

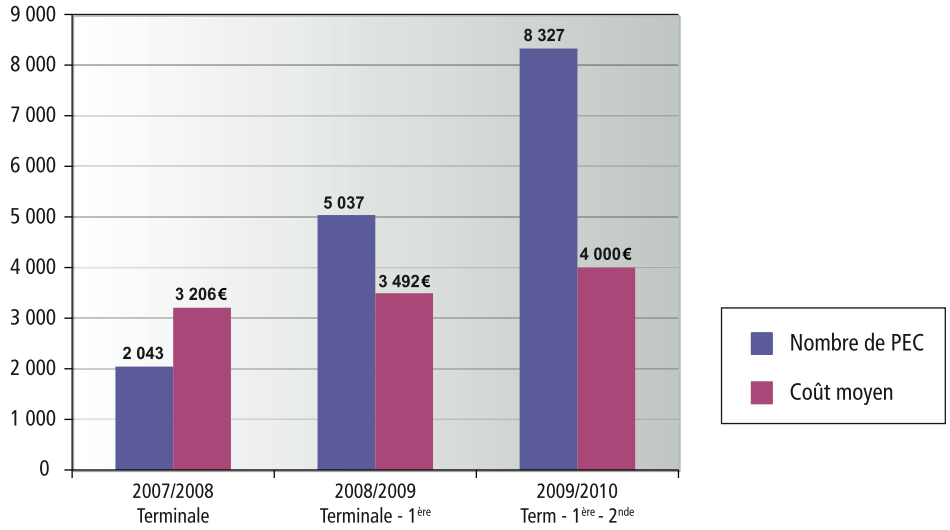

Répartition des élèves aidés et coût moyen d'une aide par zone géographique (année scolaire 2009/2010 rythme nord – 2010 rythme sud)

Répartition des bénéficiaires d'une aide à la scolarité

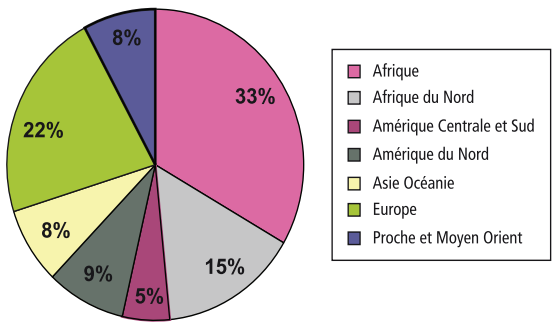

Répartition du coût de l'aide à la scolarité

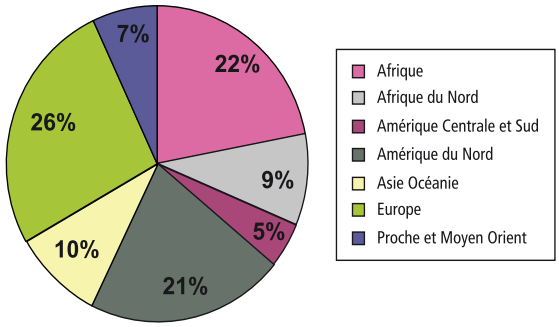

7•C - Cadrage budgétaire

Exécution financière de 2007 à 2009 – détail bourses/PEC

Année civile	2007 PEC mise en place en septembre	2008 PEC appliquée aux term. et 1ère	2009 PEC appliquée de la term. à la 2nde
Total des dépenses	52 M€	67 M€	86 M€

Régulation de la dépense

Des mesures de régulation ont dû être arrêtées afin de contenir la dépense d'aide à la scolarité (bourses scolaires et PEC), au terme d'une concertation avec l'AEFE, notamment lors de la commission nationale des bourses de juin 2009.

Les mesures entrées en application sont les suivantes :

• Légère hausse de la part de revenu que les familles doivent consacrer au paiement de la scolarité dans le calcul des droits à bourses scolaires ;

• Rigueur renforcée dans la gestion des demandes (calendriers stricts de dépôt de dossiers, prise en compte de la PEC dans le calcul des droits à bourses pour familles bénéficiaires des deux dispositifs, suppression des bourses parascolaires non utilisées sans justification) ;

• Frein à l'augmentation incontrôlée des tarifs des classes de lycée de certains établissements homologués, par la cristallisation de la PEC aux tarifs de 2007 (année de mise en œuvre de la réforme).

8 › L'emploi et la formation professionnelle

Dans le souci de mieux répondre aux besoins des Français de l'étranger, l'action conduite par le MAEE s'inscrit dans le cadre de partenariats avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'étranger et les associations.

8•A - Bilan 2009

1 • Bilan financier

Laurence CAILLOT, Rédactrice Affaires sociales

Plusieurs acteurs ont participé au financement de l'activité. À la contribution du MAEE qui s'est élevée en 2009 à 1 183 000€ (masse salariale et subventions comprises) se sont ajoutées :

• d'une part, les recettes perçues par les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'étranger et les associations avec lesquelles nous sommes liées par un partenariat ; recettes réalisées grâce à la tarification du service auprès des entreprises en recherche de candidats (341 523 €), en baisse de 53% par rapport à 2008 du fait de la crise ;

• et, d'autre part, la dotation consacrée par le ministère de l'Emploi pour la formation des publics en demande d'intégration professionnelle évaluée, pour les Français de l'étranger, à environ 773 000 €.

C'est donc au total un budget de 2 297 000 € qui aura été consacré en 2009 à l'emploi et à la formation professionnelle, si l'on tient compte de l'ensemble des partenaires impliqués.

2 • Bilan qualitatif

L'emploi

a • Données à caractère général

Le dispositif emploi et formation professionnelle a compris en 2009 37 CCPEFP qui gèrent 41 bourses pour l'emploi et la formation professionnelle : 21 ont été prises en charge par des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'étranger, 7 par des organismes ou associations tournés vers l'emploi et 13 ont été implantées au sein des Consulats généraux.

En 2009, il convient de noter la fermeture des bourses pour l'emploi au sein des consulats de Berlin, Düsseldorf, Munich, Londres, Barcelone, Vienne et Rio. Les fermetures des CCPEFP d'Allemagne et du Royaume Uni sont en cours, en application du principe de non discrimination en Union Européenne.

Le CCPEFP de Rio a pour sa part souhaité maintenir son entité juridique. Enfin, le CCPEFP d'Istanbul a été fermé en 2009.

En dépit de la crise économique qui a sévi de manière particulièrement brutale en 2009, l'action menée par les 37 CCPEFP continue de s'insérer dans une dynamique de contractualisation avec des acteurs économiques de type public ou privé pour soutenir l'accomplissement d'objectifs jugés comme participant de l'intérêt général.

Cette action s'est caractérisée par :

• Une bonne tenue des performances en matière de placements, la crise financière mondiale ayant toutefois eu des répercussions particulièrement fortes sur l'activité des CCPEFP en 2009 : 3131 placements – en emploi et en stage- (contre 4017 en 2008), soit une baisse de 23% qui doit être relativisée en raison de la fermeture des CCPEFP précités et du contexte de crise économique mondiale. Du fait de la chute des offres (-26%), le nombre de placements directs (donnant lieu à facturation aux entreprises et donc à la génération de recettes) a baissé : 1711 en 2009 contre 2737 en 2008 (soit –37.5%). Le nombre de placements de stagiaires a augmenté de 30% (187 en 2009 contre 130 en 2008).

• Le maintien d'un taux de satisfaction des offres de 42.19%, contre 50.2% en 2008, soit une baisse de 15.4%. La crise rend d'autant plus utiles nos CCPEFP qui, en compensant certains effets négatifs de la crise, permettent d'éviter des situations sociales trop délicates.

• Le maintien d'un faible coût moyen de placement (309 €). Ces performances ont été réalisées pour un coût global pour le MAEE de 1,18 M€ en 2009 contre 1,24 M€ en 2008, soit un recul de 4,8%.

• Un autofinancement en baisse, du fait de la chute des placements directs. Les recettes engendrées par la tarification des services aux candidats se sont élevées à 341 523 € en 2009 contre 727 903 € en 2008 et 364 000 € en 2006, soit une baisse de 53% par rapport à 2008 et une très légère baisse de 0,06% par rapport à 2006. Le taux d'autofinancement a ainsi baissé de 42,7% en 2008 à 26,47% en 2009.

• Une augmentation des actions de formation professionnelles réalisées localement. Celles-ci concernent plus particulièrement des ressortissants bi-nationaux des pays d'Afrique et du Maghreb dont le nombre est croissant. Ces programmes dont le coût est très faible (environ 520 € en 2009 hors AFPA et bourses EFA à Casablanca) rencontrent un réel succès auprès des sociétés à la recherche de candidats dans les secteurs économiques (BTP, tourisme, maintenance) où ces pays manquent de personnel qualifié.

b • Les données statistiques 2009

• Les placements

Les CCPEFP ont recensé 4027 offres d'emploi pour 17 202 candidatures. **3131** placements (en emploi et en stages) ont été réalisés en 2009, 18,1 % des demandeurs d'emploi ont ainsi pu bénéficier d'un placement, soit **direct (1711), soit indirect** (1428). La répartition par type de contrat des placements directs est la suivante : 1197 sur CDI (69,9%), 365 sur CDD, et 341 répertoriés en autres catégories (stages notamment).

Répartition par type de placements dans le monde

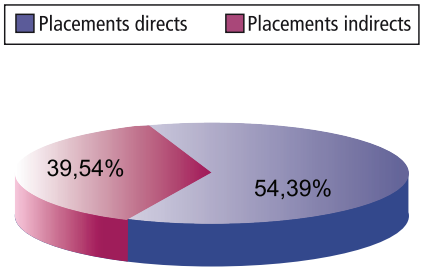

Répartition par type de contrats dans le monde

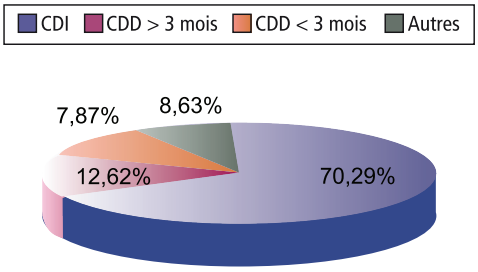

• Le profil des demandeurs d'emploi et la nature des offres

Répartition des demandeurs d'emploi ;

- par sexe : les femmes (9544) continuent de représenter la majorité des demandeurs (55,4%), les hommes (7658) représentent 44,4% ;
- par tranche d'âge : 28% (soit 4 838) ont entre 18 et 25 ans ; 48,3% (soit 8 323) ont entre 26/35 ans, et 23,4% (soit 4 041) ont plus de 36 ans.
- par niveau de qualification : 3,6% sont non qualifiés, 25,9% sont qualifiés, 36,2% sont hautement qualifiés et 34% professionnels de haut niveau ;
- par durée de présence dans le pays : fait nouveau, un nombre croissant (13,7%) contre 1,8% en 2008 des candidatures émanent de France ; 26,3% sont installés dans le pays depuis moins de 3 mois, 16,8% sont présents depuis 3 à 12 mois, 20,9% depuis 1 à 5 ans ; 12,6% depuis plus de 6 ans, et 9,5 % sont natifs du pays.

Nature des offres d'emploi par secteur d'activité

- Les postes de cadres, professions intellectuelles supérieures, enseignants ou assimilés représentent 24,7% des offres ;
- Les emplois d'artisans, commerçants, agriculteurs et professions intermédiaires correspondent à 15,5% des propositions.
- Les postes d'employés, ouvriers et autres catégories : 58,9%.

Les bourses pour l'emploi ont ainsi offert leurs services à un **public majoritairement jeune,** constitué à 76,3% de moins de 35 ans, **qualifiés ou plus** pour **96%** d'entre eux. On notera que par rapport à 2008, la proportion des plus de 36 ans a augmenté (+ 6,4%), ainsi que celle des candidatures émanant de France (+11,9%).
On peut constater une distorsion encore plus forte qu'en 2008 entre la proportion de demandeurs qualifiés ou plus et les offres proposées centrées pour 58,9% d'entre elles sur des emplois relevant de la catégorie intermédiaire (employés, notamment).

Répartition hommes/femmes dans le monde

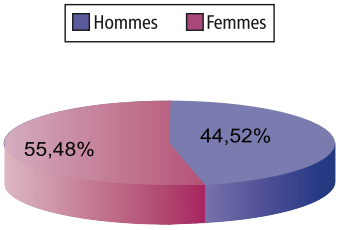

Répartition par tranche d'âge dans le monde

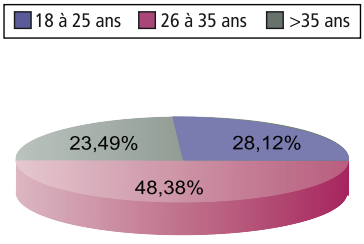

Répartition par niveau de qualification dans le monde

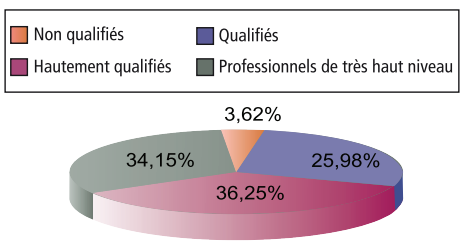

c • Analyse des résultats par zone géographique et faits marquants

• Malgré le désengagement amorcé en 2008 de l'activité de placement direct dans certains de nos consulats en Europe (Allemagne, Royaume Uni, Espagne), on constate que 45% des placements ont encore été effectués en 2009 dans la zone Europe (1424). Les résultats les plus probants sur cette zone sont à porter au crédit des CCPEFP de Londres (Centre Charles Péguy : 654), Athènes (Consulat : 185) et Milan (CCI : 226) qui affichent tous des coûts de placement inférieurs à la moyenne mondiale.

Les performances de l'association Athéna à Francfort, qui a bénéficié tardivement du transfert des données des Consulats de Berlin, Münich et Düsseldorf au second semestre 2009, seront visibles en 2010. L'activité placement en Allemagne est en effet recentrée sur l'association Athéna depuis le 1er janvier 2010 dont l'activité s'étendra en 2010 à l'Allemagne toute entière.

Les performances des bourses d'Oslo, Lisbonne et Prague sont en déclin constant depuis 2007.

À Amsterdam, l'association France Emploi a fermé en novembre 2009.
Les bonnes performances de la bourse de Stockholm méritent d'être soulignées en termes d'augmentation du taux d'autofinancement (43,12% en 2009 contre 11,34% en 2008) et de diminution du coût de placement.

En 2009, cette zone géographique a concentré 47% des crédits alloués à l'emploi. La part de l'autofinancement sur cette zone a diminué de 32,34% à 14,51%.

• La **zone Afrique/Maghreb/Moyen Orient** a enregistré 11% des placements (343), taux stable par rapport à 2008, 15,9% des aides de l'Etat et 16,17% de l'autofinancement (contre 9% en 2008).

L'amélioration du taux d'autofinancement sur cette zone est à porter au crédit des CCPEFP de Tel Aviv (association) et Dubaï (CCI). A Istanbul, le CCPEFP a été fermé en 2009.
En Afrique et à Madagascar, le contexte économique est particulièrement défavorable aux usagers peu formés qui représentent la plus grande part du public des CCPEFP. Le marché de l'emploi compte un nombre important de bi-nationaux souvent déscolarisés et insuffisamment formés. La formation professionnelle s'impose souvent comme préalable au placement.

• La **zone Amérique** a concentré 26% des placements (828), 21% des aides de l'Etat et 29.6% de l'autofinancement (contre 20% en 2008).

L'amélioration du taux d'autofinancement sur cette zone est à porter au crédit des CCPEFP de Buenos Aires (CCI : 24,76% d'autofinancement en 2009 contre 13,31% en 2008, Sao Paulo (CCI : 66,78% d'autofinancement en 2009 contre 56,36% en 2008.) La CCI de Sao Paulo a en effet bénéficié d'une plus grande proportion de placements de cadres. Il convient de souligner les très bonnes performances de la CCI de Buenos Aires dont les placements progressent depuis 2007 malgré la crise et dont le coût du placement diminue régulièrement et est inférieur à la moyenne mondiale.

On notera également la bonne performance de Santiago du Chili qui a su maintenir un bon nombre de placements (95) et un taux d'autofinancement d'environ 24%. En revanche, les résultats du CCPEFP de Mexico ont baissé, du fait de facteurs économiques et conjoncturels. Les bureaux situés au Canada maintiennent un bon niveau de placement, auquel s'ajoutent les placements (1106) du bureau de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

• **L'Asie** a affiché des résultats en baisse par rapport à l'an passé (538 placements en 2009, contre 598 en 2008), soit 17% des placements pour 14,7% des crédits de l'Etat et un taux d'autofinancement de 67,17%, en baisse par rapport à 2008 (82,41%) mais qui reste très supérieur à la moyenne générale de 26,47%.

La bourse pour l'emploi de Bangkok, qui a été réactivée dans le cadre d'une convention signée en novembre 2008, avec la chambre de commerce locale, affiche des résultats encourageants.
On notera la baisse des placements au sein des CCPEFP de Pékin, Hong-Kong, Singapour et Taïpei, la crise s'étant accompagnée en Asie d'un durcissement de l'accès au marché du travail pour les Français par rapport aux nationaux (l'accès au visas pour Pékin notamment étant plus restreint).

Répartition des placements par zone géographique

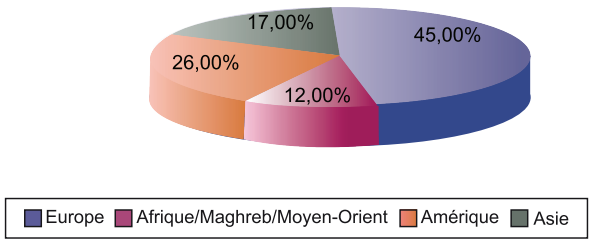

Répartition du financement de l'État par zone géographique

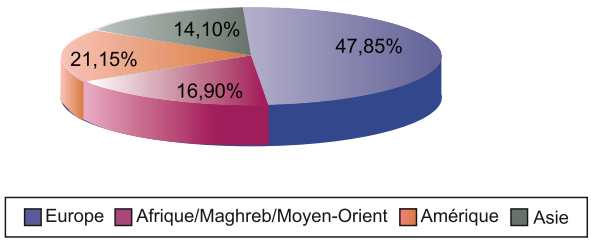

Répartition de la part d'autofinancement par zone géographique

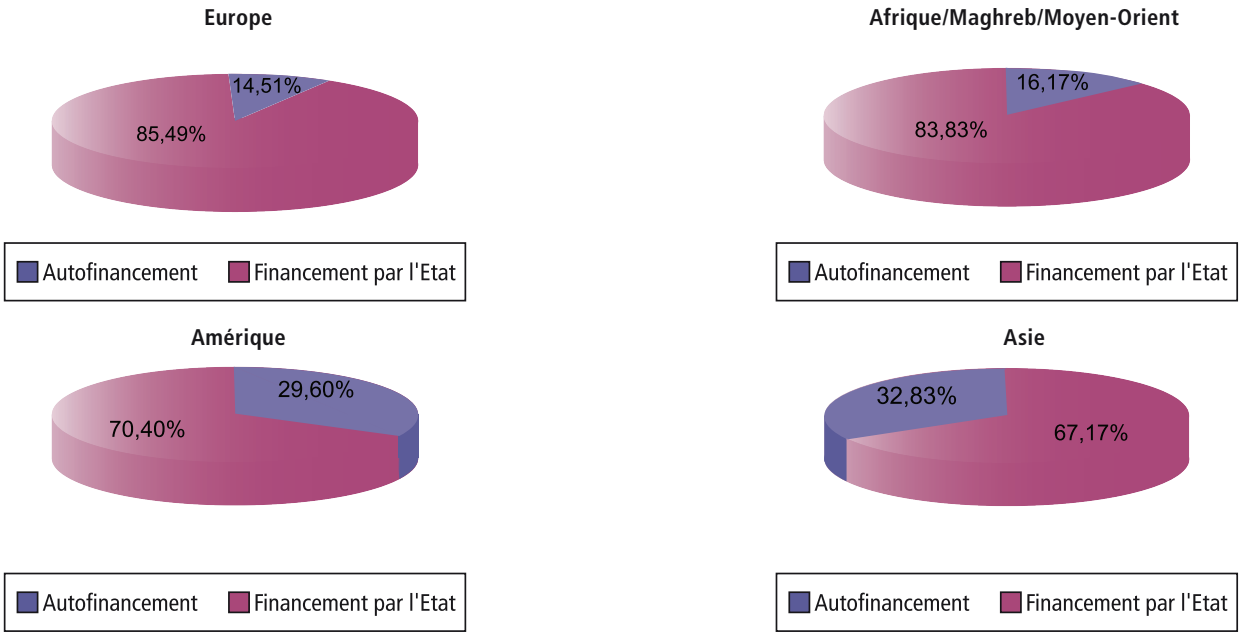

Formation professionnelle

a • Le marché public entre la DGEFP (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) au bénéfice des Français de l'Etranger et ses principales dispositions

Jusqu'en 2008, l'AFPA assurait, pour le compte de l'État, une mission globale de formation et de qualification, impulsée par le MAEE. Cette mission comportait des prestations d'information, d'orientation et de remise à niveau en EAD (Enseignement à Distance).

La DGEFP a lancé en 2009 une consultation pour retenir un organisme de formation chargé de mettre en oeuvre les actions de formation à destination des Français résidant à l'étranger. L'AFPA a été retenu comme opérateur sur ce marché notifié le 15 juin 2009. Sur le début de l'année 2009 (avant notification du marché), les prestations ont été financées sur la subvention d'État.

CCPEFP de Singapour : journée de formation

Ce marché, qui concerne les formations professionnelles qui n'ont pas été décentralisées au profit des régions dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales, vise notamment les Français de l'Etranger.

b • Nature des prestations objet du marché public

Dans le cadre du marché, l'AFPA s'engage à mettre en œuvre au bénéfice des Français de l'Etranger les prestations suivantes :

• **des actions de remise à niveau par un enseignement à distance** (EAD) : l'EAD est principalement réservé aux demandeurs de stage ayant échoué aux tests de sélection AFPA mais dont le projet professionnel mérite d'être soutenu et qui peuvent prétendre à une remise à niveau dans plusieurs disciplines (maths, français, technique..).

• **des actions de formation « pré-qualifiante »** qui sont des actions de pré-professionnalisation sectorielles (bâtiment, industrie, tertiaire) permettant une remise à niveau préalable à une entrée en formation qualifiante. Elles sont destinées à permettre au stagiaire d'acquérir les pré-requis de base nécessaires à l'entrée en formation. Le marché prévoit que dans le cadre de ces actions de formation, l'AFPA mène également des actions de sensibilisation à l'arrivée en France (formation civique, sociale,...).

• **des actions de formation qualifiante** préparant à des certifications de niveau III, IV, V. Elles se définissent comme toutes formations qui aboutissent à une certification, un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Les stagiaires ayant subi avec succès les épreuves aux tests intègrent directement le module de formation qualifiante retenu. Le marché couvre une liste de 170 métiers.

Les résultats en 2009 de la sélection des stagiaires par l'AFPA ont été les suivants : 91 entrées en formation (contre 75 en 2007) ont pu être effectuées dont 78 en formation qualifiante et 13 sur un dispositif préparatoire destiné à combler les lacunes des candidats avant de débuter leur stage.

8•B - Les perspectives pour l'emploi et la formation professionnelle en 2010

1 • Emploi : Tendances générales, réflexions en cours et conséquences pour les CCPEFP des pays de l'Union européenne

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, une réflexion a été engagée depuis septembre 2008 par le MAEE sur l'évolution du dispositif pour les années à venir dans le sens d'un désengagement progressif du MAEE en Union Européenne pour les raisons suivantes:
• la citoyenneté européenne et le principe d'égalité de traitement des citoyens communautaires au sein de l'UE, notamment en matière d'emploi et d'accès à la formation professionnelle. En effet, le règlement communautaire du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE, donne le droit à tout ressortissant d'un Etat membre d'accéder à une activité salariée et de l'exercer sur le territoire d'un autre Etat membre, conformément à la législation nationale applicable aux travailleurs nationaux. Ce principe de non discrimination en matière d'emploi couvre également l'accès aux mesures de formation, réorientation ou réadaptation professionnelle ;

• les résultats de l'enquête menée à l'occasion de la PFUE qui ont confirmé la bonne application de ce droit en Europe;
• l'exercice de redéfinition RGPP du réseau consulaire qui exige du MAEE la suppression de 6 ETP sur l'emploi sur la période 2009/2011 ;
• les perspectives de forte contrainte budgétaire qui pèsent sur le PLF triennal 2009/2011 (- 25% de la dotation consacrée à l'emploi et la formation professionnelle en 2010).

Dans ce contexte, le dispositif emploi formation a été restructuré en 2009 en Allemagne, au Royaume Uni et en Espagne au profit d'un recentrage sur des associations aux fins de leur confier la reprise de l'activité de placement direct (association Athéna en Allemagne, Centre Charles Péguy à Londres, auquel la Commission pour l'emploi et la formation professionnelle a fortement réaffirmé son soutien), ou de compléter le volet d'information conservé par nos Consulats Généraux dans les pays précités (association « Cercle des Français » à Barcelone).

La Commission permanente du 9 mars 2010 a validé le principe selon lequel ce désengagement ne pouvait que se poursuivre dans le contexte du droit communautaire renforcé par la contrainte budgétaire. Dans ce nouveau cadre, les postes diplomatiques et consulaires conserveraient une activité d'information, d'orientation et de conseil au bénéfice de nos compatriotes, en s'appuyant le cas échéant sur des structures publiques ou privées. En outre, la Commission Permanente a proposé la fermeture du CCPEFP d'Oslo du fait notamment de l'insuffisance de ses résultats depuis sa création en 2007 ; et elle n'a pas donné de suite favorable aux projets d'externalisation des bourses pour l'emploi de Vienne et Amsterdam auprès des chambres de commerce locales. Ceux-ci ne répondaient plus à la politique du Département selon laquelle la réouverture de bourses pour l'emploi en Europe n'est plus à envisager.

Parallèlement la collaboration avec l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'étranger (UCCIFE) sera renforcée : les chambres constituent en effet, un partenaire naturel et privilégié en matière d'emploi, se situant au cœur du monde économique et au plus près des entreprises et des employeurs. Elles disposent, par ailleurs, de la souplesse de gestion nécessaire et de facilités à faire rémunérer leurs services, permettant de tendre vers l'autofinancement. La convention signée entre le MAEE et l'UCCIFE du 13 décembre 2006 est en cours de renouvellement pour une durée de deux ans renouvelable.

Dans le cadre de ce partenariat, l'UCCIFE et le MAEE ont évoqué lors d'une réunion technique en février 2010 l'opportunité de mettre en place un système d' « e-recrutement » au profit des demandeurs d'emploi et de stages. Les modalités seraient les suivantes : un e-questionnaire serait complété par les demandeurs pour analyser l'intérêt de la demande puis en cas d'intérêt avéré, un visio-entretien serait accordé au demandeur avec le service de placement de la chambre. L'intérêt de ce dispositif serait de maintenir des contacts personnalisés avec un plus grand nombre de personnes et à un moindre coût et de permettre une couverture géographique plus importante des acteurs concernés.

Enfin, un projet de partenariat est en cours d'élaboration par les services de Pôle Emploi International. Cette convention devrait associer le MAEE, Pôle Emploi International mais également l'UCCIFE, Pôle emploi et les services d'EURES.

2 • Emploi : les faits marquants sur les autres zones

• **Afrique/ Moyen Orient/ Maghreb :** Si l'on écarte des pays tels que ceux des Emirats Arabes Unis et Israël dont la logique de notre action est proche de celle menée en Europe, sur les autres pays de la zone dotés d'un CCPEFP, l'aide à l'emploi et la formation professionnelle du MAEE s'inscrit plus directement dans une problématique sociale d'intégration professionnelle, d'ou l'importance de la formation et des aides aux projets de création de micro-activité, particulièrement à Madagascar.

• **Amérique du Nord :** à **Montréal et Toronto**, l'activité reste importante. L'activité de **l'AMPE-CITI de Montréal** est indispensable à l'intégration professionnelle des immigrants francophones ce qui justifie le maintien d'une aide significative de l'Etat français qui vient compléter celle apportée par nos partenaires québécois. Les autorités canadiennes augmentent chaque année le nombre de places offertes dans le cadre de l'accord sur la mobilité des jeunes (programme Vacance-Travail, notamment), conduisant à un accroissement de l'activité des bureaux canadiens.

• **Amérique du Sud :** la bourse pour l'emploi de Rio a été fermée en 2009. Le CCPEFP de Mexico a affiché des résultats en forte baisse, du fait de facteurs économiques et conjoncturels. Les comités de Buenos Aires surtout et de Santiago du Chili ont affiché de très bons résultats malgré la crise ; le Comité de Buenos Aires ayant enregistré une hausse du nombre de ses placements dont le coût est inférieur à la moyenne sur la zone et à la moyenne mondiale. Le Comité de Sao Paulo a augmenté ses placements grâce aux placements temporaires favorisés par l'« Année de la France au Brésil ».

• **Asie :** Les services emplois de **Pékin** et d'**Hong-Kong** ont enregistré une baisse de leurs placements et de leur taux d'autofinancement, ce taux restant néanmoins très supérieur à la moyenne mondiale de 26% (87% pour Pékin et 78% pour Hong-Kong). La Chine, moins touchée par la crise financière de 2009 que le reste du monde, a toutefois vu son économie affectée.
À **Singapour**, la tendance est au durcissement des conditions d'octroi des permis de travail et la priorité d'embauche donnée aux Singapouriens, tendance renforcée par la conjoncture. Néanmoins, le CCPEFP de Singapour a réussi à maintenir un nombre significatif de placements et un taux d'autofinancement d'environ 69%.
La bourse pour l'emploi de **Bangkok** a affiché des résultats très encourageants pour une première année de fonctionnement.

3 • Formation professionnelle

• **Sur place :** l'ensemble des CCPEFP concernés (Bamako, Dakar, Alger, Tunis et Casablanca) poursuivront leurs actions de formation professionnelle. À **Madagascar,** le CCPEFP poursuivra son partenariat mis en place dans le cadre d'un conventionnement avec le CEFOR (Crédit Epargne Formation), organisme qui œuvre notamment dans le domaine du micro-crédit, afin de soutenir l'aide à la création d'activités de nos compatriotes. Il envisage également de renouveler le partenariat tripartite entre le Consulat, le CITE (Centre d'Information Technique et Economique) et l'Alliance Française dans le cadre d'un avenant prévoyant le financement par l'Alliance Française du soutien scolaire des enfants en difficulté, de la remise à niveau et de l'hébergement des stagiaires provinciaux.

• **Les évolutions des prestations de l'AFPA à compter du 1er avril 2010 dans le cadre du marché public :**

La DFAE a obtenu une augmentation de l'enveloppe affectée à la formation professionnelle des Français de l'étranger. À l'issue de la première année du marché, cette enveloppe est passée de 500 000 € à 900 000 €. Dans la pratique, le nombre de formations offertes passera de 50 à environ 90 par année d'exécution du marché.

Formation au CCPEFP de Hong Kong

9 › L'information sur l'expatriation : la Maison des Français à l'étranger

La Maison des Français de l'Etranger (MFE) a pour vocation d'informer les Français souhaitant s'établir à l'étranger sur la situation dans leur futur pays d'accueil.

9•A - La MFE un acteur incontournable pour qui veut partir à l'étranger

Carolle LUCAS, adjointe au Sous-Directeur de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale, responsable de la MFE

La MFE conseille les candidats à l'expatriation sur tous les aspects pratiques, administratifs et sanitaires à prendre en compte avant le départ. Elle les sensibilise également au retour.

Pour permettre à nos compatriotes d'élaborer au mieux leur projet d'expatriation, ils ont besoin de disposer d'une vue transversale sur le pays d'accueil et les différentes démarches à effectuer. La MFE les aide à construire leur projet. La MFE est un acteur institutionnel généraliste dont les actions sont complémentaires avec celles d'organismes plus spécialisés (Caisse des Français de l'Etranger, Pôle Emploi International, etc.). La transversalité des informations qu'elle fournit, fait d'elle un partenaire incontournable, confirmant ainsi sa vocation d'information de conseil et d'orientation.

9•B - Être proche des candidats à l'expatriation pour mieux répondre aux besoins

Frédérique MORCILLO, Gestionnaire de la MFE

Afin de toucher un large panel de candidats à l'expatriation et mieux répondre à leurs demandes, la mission d'information et de conseil de la MFE s'exerce à travers des outils adaptés et des actions diversifiées.

1 • Le site «Internet» www.mfe.org

Il s'agit d'un site institutionnel et généraliste sur l'expatriation.

Après l'actualisation de l'ensemble des articles thématiques et de la rubrique **« l'expatriation de A à Z »**, l'objectif prioritaire reste la mise à jour des **portails-pays (80 au total).** Le site met également à la disposition des internautes un certain nombre d'informations opérationnelles :

• Le **« Livret du Français à l'étranger » (LFE),** mode d'emploi à l'usage des Français qui souhaitent s'expatrier et/ou qui sont déjà établis à l'étranger, est disponible en ligne sur le site, dans sa version réactualisée, sous format téléchargeable.

• Pour « accompagner » nos compatriotes expatriés sur le point de rentrer en France, la MFE a édité un **« guide du retour »** également téléchargeable sur son site.

Ce site rencontre un franc succès.

Page d'accueil du site www.mef.org

Quelques chiffres : le site de la MFE enregistre en moyenne 400 000 visites/mois, avec 1 900 000 pages consultées.

La MFE gère également le site **www.cimed.org** du Comité d'Informations Médicales. Ce comité valide des fiches « santé » préparées par les médecins agrées par nos ambassades et consulats.
Le site du CIMED reçoit 13 000 visites/mois, soit 40 000 pages consultées.

2 • Un public de plus en plus nombreux

La MFE accueille le public tous les après-midi de 14h à 17h dans une salle spécialement aménagée dans ses locaux. Forte d'une fréquentation en hausse régulière depuis 2008 (+40% en 2009), la MFE guide les visiteurs dans leur recherche d'informations et de conseils en rapport avec un projet d'expatriation. Ces consultations ont permis d'établir que nos compatriotes désireux de partir vivre à l'étranger sont avant tout préoccupés par des aspects pratiques liés à l'expatriation, tels que les conditions de recherche et d'exercice d'un emploi, la protection sociale, la fiscalité, le logement, le cadre scolaire, la situation sanitaire et la sécurité, mais également demandeurs d'informations d'ordre général sur le pays.

Salle d'accueil de la MFE

3 • Des ateliers et des consultations spécialisées adaptés aux besoins des candidats à l'expatriation

Pour mieux conseiller les candidats à l'expatriation, la MFE propose également des consultations, dans certains domaines spécifiques :
• consultations (quotidiennes) dans le domaine des douanes
• permanences téléphoniques sur la fiscalité (deux fois par mois) avec le Centre des Impôts des non-résidents (CINR)
• permanences sur la couverture sociale (maladie, retraite, chômage) tous les après-midi de 14h à 17h
• accompagnement du projet d'expatriation (étude de projets professionnels)
• correction de curriculum vitae et de lettres de motivation dans plusieurs langues (anglais, allemand, espagnol, italien, etc.)
• consultation sur l'immigration aux Etats-Unis, notamment sur les conditions de séjour dans le pays et la constitution des dossiers de demande de visas.

Pour faire face à la demande, des séances supplémentaires mensuelles ont été ajoutées pour les ateliers de correction de CV et de lettres de motivation ainsi que pour l'accompagnement du projet d'expatriation.

Si elle n'a pas vocation à être une bourse de travail à l'étranger, la MFE n'en aide pas moins les candidats à l'expatriation dans leur quête d'un emploi, en les orientant vers les organismes publics et privés spécialisés sur l'emploi à l'international (Pôle Emploi International, le réseau EURES, l'APEC, etc.). Elle tient également à leur disposition des listes d'entreprises françaises présentes à l'international, susceptibles d'intéresser les candidats au départ à la recherche d'un emploi.

4 • Une participation soutenue aux salons et aux forums sur la mobilité internationale

Pour compléter sa mission d'information, la MFE a participé à plusieurs salons et forums consacrés à la mobilité internationale, le plus souvent aux côtés de ses partenaires, tels la Caisse des Français de l'étranger (CFE), le groupe Novalis-Taitbout, Pôle emploi service, Pôle emploi international, le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS) ou encore la Direction des Résidents à l'étranger et des Services généraux (DRESG) au sein de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) : salons Vocatis à Paris (07/03/2009), à Lyon (14/03/2009), à Nantes (25/04/2009), forum de l'ESCEM à Poitiers (17/03/2009), les 24 heures chrono de l'international à Paris (01-02-03/04/2009), 3ème Journée des Français de l'étranger au Sénat (05/09/2009) et le salon Studyrama sur les formations et carrières internationales à Paris (17/10/2009).
La participation de la MFE à ces manifestations a généré plus de 1.200 visiteurs.

La MFE a également organisé des conférences sur la fiscalité pour les salariés et les agents de la fonction publique sur le thème «Départ à l'étranger : quelles formalités fiscales vous devez accomplir et comment remplir votre déclaration d'impôt sur le revenu ?» avec le Centre des Impôts des non-résidents à Paris (09/06/2009).

9•C - Mieux se faire connaître, une visibilité renforcée

Outre sa participation à diverses manifestations, salons et forums évoquée ci-dessus, et dans le souci de renforcer sa visibilité, la MFE a réalisé au printemps 2009, un spot sur ses missions et sur ses activités. Celui-ci a été diffusé au public pendant la Journée des Français de l'étranger au Sénat en septembre 2009.

La MFE mène également des campagnes d'information et des actions de communication en intervenant dans plusieurs médias de la presse écrite et audiovisuelle.

Enfin, une « Newsletter » sera créée très prochainement.

IV La coopération internationale

1 › Le cadre juridique : les conventions

Les compétences des États pour adopter ou appliquer des normes juridiques visant des personnes se fondent essentiellement sur le territoire (nationaux et étrangers y résidant) et sur la nationalité (ressortissants résidant ou non sur le territoire). Le développement de la mobilité des personnes multiplie les cas où ces compétences étatiques s'affrontent : impossibilité d'exercer au moins l'une d'entre elles ou double assujettissement. Cette incertitude juridique peut avoir de lourdes conséquences en matière de statut personnel ou familial, d'activité professionnelle et de fiscalité, comme aussi offrir l'impunité à des comportements illicites.

Améliorer la protection ou la sécurité juridique de nos compatriotes est l'une des principales missions du service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire, au travers de la négociation ou renégociation de conventions internationales, de leur mise en œuvre ou, en leur absence, de coopération avec les autorités étrangères compétentes via nos postes diplomatiques ou consulaires.

1•A - Les conventions non-judiciaires

Renaud COLLARD, Adjoint au Sous-directeur des conventions et de l'entraide judiciaire

La Sous-direction des Conventions et de l'entraide judiciaire de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire mène, à un rythme soutenu, des négociations de conventions ou d'accords bilatéraux ou y participe, en concertation avec les autres ministères concernés. Elle est également service traitant pour la procédure d'approbation et d'entrée en vigueur de ces accords et le suivi de leur mise en œuvre.

Certains de ces accords contribuent à la politique d'appui à l'expatriation de nos compatriotes dans de nombreux pays, dont les systèmes juridiques, fiscaux ou de protection sociale diffèrent souvent, et également à la politique d'attractivité de la France. Les conseillers à l'AFE sont informés de l'ouverture et du déroulement de ces négociations par les postes.

1 - Les conventions fiscales

Sophie DELPORTE, Rédactrice conventions non-judiciaires

Le développement des négociations bilatérales en matière fiscale est le résultat de la multiplication des échanges commerciaux et humains dans le cadre d'une économie de plus en plus mondialisée. C'est par elles en effet que se résolvent, sur la base de la réciprocité des mesures accordées, les problèmes techniques liés à l'implantation d'activités économiques et humaines sur le territoire d'autres États. Les conventions fiscales règlent ainsi les relations entre deux États pour éliminer les possibilités de double imposition en répartissant le droit d'imposer. Leur objectif est également d'établir des procédures de coopération administrative (procédures de consultation et échange de renseignements pour la lutte contre l'évasion fiscale).

La France dispose d'un réseau conventionnel fiscal quasi-universel, parmi les plus étendus au monde. À l'heure actuelle, seuls quelques États d'Amérique centrale et du Sud (dont le Paraguay et le Pérou), certains États d'Afrique centrale et orientale et, de façon plus résiduelle, d'Asie (Afghanistan, Népal, Birmanie, Cambodge) ne sont liés avec la France par aucun mécanisme d'élimination de la double imposition.

Les conventions de non double imposition sont négociées par la Direction de la Législation fiscale du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, avec l'appui de la Sous-direction des Conventions et de l'entraide judiciaire. Sur ces textes caractérisés par une grande technicité et des enjeux importants pour les entreprises comme pour les particuliers, le rôle du ministère des Affaires étrangères et européennes est d'assurer un soutien et un suivi politique des dossiers, ainsi que de représenter les intérêts des Français de l'étranger. Le volet fiscal apparaît en effet comme une des clefs de l'expatriation.

Le travail de la Sous-direction des Conventions et de l'entraide judiciaire s'articule ainsi autour de trois axes principaux :
• suivi des négociations, organisation des cérémonies de signature et accompagnement des textes au long de la procédure d'approbation parlementaire, jusqu'à leur entrée en vigueur ;
• suivi de l'application des textes, relations avec les pays d'accueil ;
• suivi des problématiques fiscales des Français de l'étranger sur le long terme.

La politique conventionnelle de la France en ce domaine repose aujourd'hui sur deux priorités : la première est la mise à jour et le « toilettage » des textes en vigueur avec nos principaux partenaires commerciaux (renégociation des conventions avec la Chine, le Royaume-Uni et l'Australie, négociation d'avenants aux conventions en vigueur avec la Belgique, les Etats-Unis ou l'Allemagne). L'ouverture de négociations avec des pays qui n'étaient liés par aucune convention avec notre pays est restée très limitée dans les dernières années (Hong Kong, Panama, Colombie).

La deuxième priorité de notre politique actuelle est la lutte contre les pratiques dommageables en matière de fiscalité internationale. Pour ce faire, la France s'est engagée dans la négociation de nombreux accords d'échange de renseignements fiscaux permettant la levée du secret bancaire. Ces accords peuvent prendre deux formes différentes :
• dans le cas où il existe déjà une convention fiscale bilatérale entre les deux États, l'introduction d'un avenant reprenant les dispositions les plus récentes de l'article 26 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE en matière d'échange de renseignements fiscaux ;
• en cas d'absence de convention bilatérale, la conclusion d'accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEA : Tax Information Exchange Agreement) avec les États et territoires considérés comme non coopératifs en matière fiscale.
C'est ainsi qu'ont pu être signés en 2009 plusieurs avenants relatifs à l'échange de renseignements fiscaux (Suisse, Belgique, Luxembourg…) ainsi que de nombreux TIEA (Andorre, Iles Caïmans, Bahamas…). De nombreuses signatures devraient encore avoir lieu au cours de l'année 2010.

Textes entrés en vigueur en 2009 et 2010

Allemagne (convention de non double imposition sur les successions et donations) : 3 avril 2009.

Qatar (avenant à la convention fiscale relatif à l'échange de renseignements) : 23 avril 2009.

Syrie (convention fiscale) : 1er mai 2009.

Australie (convention fiscale) : 1er juin 2009.

Belgique (avenant à la convention fiscale relatif au régime frontalier) : 17 décembre 2009.

Royaume-Uni (convention fiscale) : 18 décembre 2009.

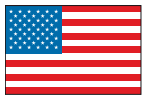

États-Unis (avenant à la convention fiscale) : 23 décembre 2009.

Kenya (accord en vue d'éviter les doubles impositions en matière de transport aérien en trafic international) : 14 janvier 2010.

Malte (avenant à la convention fiscale relatif à l'échange de renseignements) : 1er juin 2010.

Géorgie (convention fiscale) : 1er juin 2010.

Danemark : La convention franco-danoise de non double imposition du 8 février 1957 a été dénoncée par le Danemark le 10 juin 2008 avec effet à compter du 1er janvier 2009. Les droits fiscaux nationaux s'appliquent désormais sans restriction. La mise en place coordonnée de mesures unilatérales par les gouvernements français et danois est en cours, de façon à limiter les conséquences négatives de la dénonciation pour les résidents des deux pays (élimination de la double imposition, maintien de l'imposition des rémunérations publiques dans l'Etat de la source).

Textes signés en cours de procédure d'approbation parlementaire

• Convention fiscale en vue d'éviter la double imposition :

Kenya : convention signée le 4 décembre 2007 à Nairobi.

• Convention en vue d'éviter la double imposition des entreprises exploitant, en trafic international, des navires ou des aéronefs :

Ile de Man : convention signée le 26 mars 2009 à Douglas.

• Avenants relatifs à l'échange de renseignements fiscaux :

Bahreïn : signé le 7 mai 2009 à Paris ;

Luxembourg : signé le 3 juin 2009 à Paris ;

Belgique : signé le 7 juillet 2009 à Bruxelles.

Suisse : avenant à la convention fiscale relatif à l'échange de renseignements fiscaux et au régime frontalier, signé le 27 août 2009 à Berne.

Malaisie : signé le 12 novembre 2009 à Putra Jaya.

Singapour : signé le 13 novembre 2009 à Singapour.

Canada : avenant à la convention fiscale relatif à l'échange de renseignements fiscaux et à l'extension du champ territorial de la convention à la Nouvelle-Calédonie : signé le 2 février 2010 à Paris.

• Accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEA) :

Jersey : accord par échange de lettres signées les 12 et 19 mars 200.

Guernesey : signé le 24 mars 2009 à Paris

Ile de Man : signé le 26 mars 2009 à Douglas.

Iles Vierges britanniques : signé le 17 juin 2009 à Paris.

Andorre : signé le 22 septembre 2009 à Andorre-la-Vieille.

Saint-Marin : signé le 22 septembre 2009 à Saint-Marin.

Liechtenstein : signé le 22 septembre 2009 à Vaduz.

Gibraltar : accord par échange de lettres signées les 18 et 22 septembre 2009.

Iles Caïmans : accord par échange de lettres signées les 16 et 30 septembre 2009.

Iles Turques et Caïques : accord par échange de lettres signées les 18 septembre et 5 octobre 2009.

Bermudes : accord par échange de lettres signées les 2 et 8 octobre 2009 .

Bahamas : accord par échange de lettres signées les 1er et 7 décembre 2009.

Vanuatu : accord par échange de lettres signées les 23 et 31 décembre 2009.

Uruguay : signé le 28 janvier 2010 à Paris.

Antigua-et-Barbuda : accord par échange de lettres signées les 22 et 26 mars 2010.

Grenade : accord par échange de lettres signées les 22 et 31 mars 2010.

Sainte-Lucie : accord par échange de lettres signées les 22 mars et 1er avril 2010.

Saint-Christophe-et-Nievès : accord par échange de lettres signées les 22 mars et 1er avril 2010.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines : accord par échange de lettres signées les 22 mars et 13 avril 2010.

Textes en cours de négociation

• Convention fiscale en vue d'éviter la double imposition :

Taiwan : négociations pour la mise en place d'un dispositif d'élimination de la double imposition et d'échange de renseignement en matière fiscale avec les autorités de Taipei ; paraphé, ce texte devrait être signé prochainement.

Hong Kong : paraphée, ce texte devrait être signé très prochainement.

Panama : négociations pour la conclusion d'une convention fiscale.

Colombie : négociations pour la conclusion d'une convention fiscale.

Chine : renégociation de la convention du 30 mai 1984 ; un premier tour de négociation a eu lieu en juin 2008.

Arabie saoudite : renégociation de la convention du 18 février 1982 .

Allemagne : avenant à la convention du 21 juillet 1959 ; paraphé, ce texte devrait être signé prochainement.

• Avenants relatifs à l'échange de renseignements fiscaux :

Philippines

Botswana

• Accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEA) :

Costa Rica : paraphé, ce texte devrait être signé très prochainement.

Iles Cook

Dominique

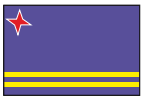

Aruba

Antilles Néerlandaises

Brunei

Guatemala

Liberia

Anguilla

Montserrat

Belize

Iles Marshall

Niue

2 - Les accords en matière de sécurité sociale

Mathieu SCHUSTER, Rédacteur, Conventions non-judiciaires

La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est étroitement associée aux négociations, renégociations et au suivi des conventions de sécurité sociale dont l'objet est d'améliorer la situation des Français vivant ou ayant vécu à l'étranger et des accords de coopération en matière de lutte contre la fraude sociale dont l'objet est de lutter contre la fraude aux prestations sociales.

Conventions de sécurité sociale

En organisant la coordination des régimes de protection sociale, ces instruments favorisent la mobilité géographique de nos compatriotes. Ces accords permettent :

- d'éviter les double cotisations et d'assurer le maintien des travailleurs au régime de sécurité sociale d'origine pour une durée déterminée (détachement) ;
- de coordonner les régimes de sécurité sociale pour éviter les pertes de droit en matière d'assurance vieillesse notamment ;
- l'exportation des pensions, en levant la clause qui conditionne le versement des pensions à la résidence sur le territoire de l'Etat débiteur.

• États liés à la France par un instrument de sécurité sociale

35 États ou entités hors Union européenne et Espace économique européen sont liés à la France par une convention de sécurité sociale : Algérie, Andorre, Bénin, Bosnie Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Congo, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Etats Unis, Gabon, Israël, Japon, Jersey, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Niger, Philippines, Province du Québec, Roumanie, Saint Marin, Sénégal, Serbie, Togo, Tunisie, Turquie.

En outre, la France est liée aux vingt six États membres de l'Union européenne, aux trois membres de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et à la Suisse par les règlements communautaires 1408/71 et 574/72. Un nouveau règlement (883/2004) portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale est entré en vigueur le 1er mai 2010.

• Accords signés en cours d'approbation

Argentine : Après deux sessions de négociations en décembre 2006 et en juin 2007, l'accord de sécurité sociale franco-argentin a été signé à Buenos Aires le 23 septembre 2008. Le projet de loi portant approbation de cet accord est à l'examen du Conseil d'Etat.

Inde : Suite à des consultations bilatérales en mai 2008 et à une session de négociations en août 2008, un accord de sécurité sociale a été signé à Paris le 30 septembre 2008. Le projet de loi portant approbation de cet accord est à l'examen du Sénat.

Maroc : Suite à l'accord de principe donné par la partie marocaine au transfert en France des cotisations versées à la CFE, un protocole annexe a été élaboré. La convention de sécurité sociale et ce protocole annexe ont été signés le 22 octobre 2007 à Marrakech. Le projet de loi portant approbation de la convention est actuellement à l'examen du Sénat.

• Accords en cours de négociation

Australie : Une première session de négociation a eu lieu en mars 2008. Les négociations sont actuellement suspendues en raison de la divergence des positions entre la partie française et la partie australienne. Une deuxième session de négociation fin avril 2010 n'a pas permis de lever ces difficultés.

Canada : Après avoir été suspendue pendant près de cinq ans en raison de divergences entre la partie française et la partie canadienne, la finalisation de l'accord avec le Canada a pris du retard en raison de divergences sur la forme juridique des textes.

Serbie : La Serbie et la France sont actuellement liées par la convention générale franco-yougoslave du 5 janvier 1950 reprise par Accord de succession signé le 26 mars 2003. Cette convention n'étant plus en adéquation avec les législations actuelles, les deux États ont initié la négociation d'un nouvel accord. Une première session de négociation a eu lieu en septembre 2009. Une seconde session aura lieu fin mai 2010 à Paris.

Uruguay : Suite à une sollicitation de l'Uruguay, une négociation d'un accord de sécurité sociale a débuté en mars 2010. Une seconde session pourrait avoir lieu en septembre 2010.

• Cas particulier du règlement des pensions des ressortissants français ayant cotisé aux régimes africains

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes, alerté sur les difficultés rencontrées par les ressortissants français, ayant cotisé aux régimes d'États africains, pour obtenir la reconnaissance ou le paiement de leurs pensions, s'est engagé résolument dans la recherche d'une solution en 2006. La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, en liaison avec la Direction de la Sécurité sociale et le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, continue d'engager des démarches spécifiques, concentrées sur les pays où étaient signalés le plus grand nombre de cas.

Les résultats sont les suivants :

Cameroun : A la suite d'une commission mixte de sécurité sociale qui a eu lieu en décembre 2007 pour faire le point sur l'application de la convention et la situation des ressortissants français qui ont cotisé au régime de sécurité sociale camerounais, la résolution des dossiers de ces pensionnés se poursuit grâce à des interventions régulières et suivies des autorités consulaires auprès de la caisse camerounaise de sécurité sociale.

Gabon : Une démarche similaire à celle engagée au Cameroun (commission mixte de sécurité sociale de février 2007 suivie d'une réunion d'un groupe d'expert en mai 2007) a également permis des progrès dans le traitement par la caisse gabonaise. Un recensement réalisé en novembre 2009 établit le nombre de pensionnés français en attente de résolution de leurs dossiers à 232 personnes.

Congo (Brazzaville) : Sur la base d'une mission d'audit, commanditée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes avec l'accord des autorités congolaises, qui a permis de faire reconnaître par les autorités congolaises une dette d'arriérés de 9 milliards de francs CFA (environ 14 millions d'euros) au 31 décembre 2006, correspondant à 501 dossiers (ramenés à 498 par la suite) connaissant des retards importants de paiement, les autorités françaises ont obtenu des plus hautes autorités du Congo l'engagement d'un règlement du dossier des pensionnés français. Cet engagement s'est concrétisé par l'établissement d'un échéancier / calendrier de paiement des arriérés étalés sur l'année 2008.

Une commission mixte de sécurité sociale de mars 2009, au cours de laquelle il a été réalisé un bilan sur le respect de ce calendrier (10,5 milliards de francs CFA, 15,5 millions d'euros versés), et des paiements, a permis également d'établir la nécessité de trouver une solution aux frais de transfert bancaires très élevés et le traitement des dossiers incomplets de 204 personnes reconnues par l'audit.

Sur la question des frais de transferts bancaires, une solution a été trouvée, grâce à l'intervention de l'Ambassade de France au Congo. La caisse nationale de sécurité sociale congolaise (CNSS) opère désormais un versement global des pensions sur un compte bancaire français à partir duquel sont payées les pensions de nos ressortissants. Cette méthode permet en particulier d'atténuer considérablement l'impact

de la part fixe des frais de transferts bancaires sur les pensions d'un faible montant.

Sur les dossiers incomplets, un important de travail de recherche, de localisation et d'information des personnes, mené en particulier par le Centre des Liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale (CLEISS), a permis de compléter les dossiers de 44 personnes.

L'ensemble des administrations concernées continue de suivre avec une attention toute particulière la gestion des dossiers français par la CNSS.

Accords de lutte contre la fraude aux prestations sociales

Depuis 2006, la Direction de la Sécurité sociale, avec l'appui de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, s'est engagée à faire de la lutte contre la fraude aux prestations sociales une priorité. Pour la concrétiser, des négociations ont été engagées avec plusieurs États membres de l'Union européenne afin d'intensifier la coopération inter-administrative (échange de données) et de permettre l'exécution de décisions de recouvrement (prestations ou cotisations) sur le territoire de l'autre Etat. La Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire apporte son appui en participant aux négociations et en assurant les procédures d'approbation.

Deux accords de lutte contre la fraude ont été signés avec la République tchèque le 11 juillet 2008, et la Belgique le 17 novembre 2008. Ils sont actuellement en cours d'examen au Sénat.

3 - Échanges de jeunes et emploi des conjoints de diplomates

Accord «échange de jeunes» avec le Canada

Régis TOULAN, Rédacteur entraide judiciaire

Cet accord-cadre, signé avec le Canada en octobre 2003, est entré en vigueur le 1er mars 2004, intégrant les échanges de jeunes qui avaient lieu, du côté français, via des facilités de droit commun applicables aux jeunes étrangers (vacances-travail, travail des étudiants, stages en entreprise) mais sans application de contingents, et du côté canadien via un certain nombre de programmes faisant, eux, l'objet de quotas, bénéficiant à des organismes tels que l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), France-Québec, etc.

Sont ainsi favorisés cinq types d'échanges : jeunes professionnels souhaitant acquérir un perfectionnement sous couvert d'un contrat de travail, jeunes étudiants souhaitant effectuer une partie de leur cursus universitaire dans l'autre pays, jeunes souhaitant accomplir un stage en entreprise prévu dans le cadre de leurs études ou de leur formation, jeunes étudiants souhaitant exercer une activité professionnelle pendant leurs vacances universitaires, et/ou, enfin, jeunes désirant effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle tout en étant autorisés à travailler pour compléter leurs ressources.

Les jeunes Français sont les plus nombreux à manifester de l'intérêt pour cet accord (pleine utilisation du contingent annuel), alors qu'en 2009 seulement 3146 visas sur 12000 disponibles ont été délivrés au titre de cet accord à des jeunes Canadiens.

Le contingent annuel est passé à 14000 en 2010.

Accords «Vacances-Travail»

La France a conclu avec quatre pays, le **Japon** (8 janvier 1999), la **Nouvelle-Zélande** (2 juin 1999), l'**Australie** (24 novembre 2003) et la **Corée** (20 octobre 2008) des accords bilatéraux relatifs à des échanges de jeunes dans le cadre d'un programme vacances-travail. Cette formule existe également avec le Canada (le cinquième et dernier type d'échange de jeunes entre la France et le Canada, évoqué dans le paragraphe précédent).

Ces accords permettent à des jeunes de chacun des Etats, âgés de 18 à 30 ans, étudiants ou non, de se rendre dans l'autre Etat, pour une période maximale de 12 mois, dans le but d'y passer des vacances, en ayant la possibilité d'y occuper une activité professionnelle salariée pour compléter les moyens financiers dont ils disposent.

Un contingent annuel est fixé par échange de notes diplomatiques et révisable dans les mêmes conditions. Ainsi, au 1er janvier 2010, peuvent bénéficier de ces accords :

- 1500 Français et 1500 Japonais ;
- 1000 Néo-Zélandais et un nombre illimité de jeunes Français depuis la suppression du plafond à compter du 3 mars 2009 ;
- 600 Australiens et un nombre illimité de Français, les autorités australiennes ne souhaitant pas fixer de contingent dans le cadre de ces échanges ;
- 2000 Français et 2000 Coréens.

Accords «jeunes professionnels»

Ces accords visent à favoriser le développement des échanges de jeunes professionnels venant exercer sur le territoire de l'autre Etat, dans leur spécialité, une activité professionnelle salariée pendant une durée suffisante, mais n'excédant pas 18 mois. Sont actuellement en vigueur des accords de ce type avec la Tunisie, le Sénégal, les Etats-Unis, l'Argentine, la Nouvelle Zélande, le Canada, le Maroc, ainsi qu'avec la Bulgarie et la Roumanie mais les accords avec ces deux derniers pays sont appelés à devenir caducs au terme de la période transitoire instaurée au moment de leur entrée dans l'UE . En effet, toutes les restrictions à la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains dans l'UE devront avoir été levées au plus tard en 2014.

L'accord avec la Tunisie a été modifié par le protocole intergouvernemental relatif à la gestion concertée des migrations signé à Tunis le 28 avril 2008 et entré en vigueur le 1er juillet 2009.
En ce qui concerne l'accord sur les flux migratoires signé avec le Gabon en 2008, les négociations engagées, en application de cet accord, en vue d'aboutir à la conclusion ultérieure d'un accord « jeunes professionnels » sont toujours en cours.

Les accords sur les flux migratoires signés en 2007 avec le Bénin et le Congo, qui comportent des dispositions relatives à l'échange de jeunes professionnels, sont entrés en vigueur respectivement le 1er mars 2010 et le 1er août 2009.

Trois autres accords similaires, avec les Républiques de Maucice, du Cap-Vert et du Cameroun, et qui comportent aussi des dispositions relatives à l'échange de jeunes professionnels, ont été signés respectivement le 23 septembre 2008, le 24 novembre 2008 et le 21 mai 2009, mais ne sont pas encore entrés en vigueur.

Accords sur l'emploi des conjoints de diplomates

Conclus sur la base d'un accord-type portant sur l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles élaboré en octobre 2003, à la suite d'une concertation interministérielle, ces accords de réciprocité ont pour objectif de faciliter, pour les personnes à charge des agents des missions diplomatiques ou consulaires désireuses d'exercer une activité professionnelle (en pratique, essentiellement les conjoints), l'accès au marché local de l'emploi dans le pays d'accueil.

Le principe général de ces accords repose sur la délivrance par les autorités compétentes de l'Etat d'accueil, sous certaines conditions, d'une autorisation de travail à titre dérogatoire aux personnes à charge des membres des missions officielles qui ont obtenu une proposition d'emploi salarié. Dès lors, le bénéficiaire conserve son titre de séjour spécial et, de fait, conserve ses privilèges et immunités en dehors du cadre de l'activité professionnelle exercée. Par ailleurs, la situation du marché local de l'emploi ne peut lui être opposée dans l'Etat d'accueil.

• **Accords en vigueur** :

- **Canada** : signé le 24 juin 1987, en vigueur depuis le 1er juin 1989.
- **Argentine** : signé le 26 octobre 1994, en vigueur depuis le 1er juin 1997.
- **Australie** : signé le 2 novembre 2001, en vigueur depuis le 1er mai 2004.
- **Brésil** : signé le 21 mars 2001, en vigueur depuis le 1er novembre 2003.
- **Nouvelle-Zélande** : signé le 10 juin 1999, en vigueur depuis le 1er janvier 2005.
- **Roumanie** : signé le 21 novembre 2003, entrée en vigueur le 31 mars 2005.
- **Costa Rica** : signé le 23 février 2007, entré en vigueur le 1er décembre 2008.
- **Uruguay** : signé le 9 octobre 2007, entré en vigueur le 9 octobre 2009.

Un accord a été signé avec le **Venezuela** le 02 octobre 2008, en cours d'approbation.

Des accords intérimaires ont été conclus avec les **États-Unis** (1997, reconduit tacitement chaque année jusqu'en 1998), et avec **Singapour** (2005 pour une durée de 2 ans), dans l'attente de la signature d'un accord définitif. En pratique, ces accords intérimaires en fin de vigueur sont toujours appliqués.
Par ailleurs, des négociations sont engagées avec plusieurs pays dont la Colombie, les Etats-Unis, le Mexique et le Pérou.

4 - Le service national des double nationaux

La France a conclu des conventions relatives au service national des doubles nationaux avec les 14 pays suivants : Algérie – Argentine – Belgique – Chili – Colombie - Espagne – Israël - Italie – Luxembourg – Paraguay – Pérou – Royaume-Uni – Suisse – Tunisie.

Aux termes de ces conventions, dès lors qu'un double national s'est acquitté de ses obligations dans un État, en principe celui de sa résidence habituelle, il est considéré comme étant en règle à l'égard de l'autre Etat.

Suisse : La France et la Suisse ont signé, les 15 janvier et 16 février 2010, un accord par échange de notes verbales amendant le dispositif mis en place pour le service national des doubles nationaux franco-suisses. Cet accord, à son entrée en vigueur, permettra aux doubles nationaux franco-suisses, s'ils optent pour le service militaire français, de ne plus faire la préparation militaire demandée en sus de la participation à la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD). Leur participation à la JAPD suffira pour être en règle vis-à-vis des obligations militaires françaises et suisses.

5 - Autres accords de coopération

La Sous-direction des Conventions et de l'entraide judiciaire a également été amenée, au cours des dernières années, à intervenir dans la négociation d'accords bilatéraux et d'arrangements administratifs en matière notamment d'assistance douanière, de coopération dans le domaine de la sécurité civile, de coopération transfrontalière et de questions relatives à l'abornement ainsi que d'échange des permis de conduire.

Parmi les accords intéressant plus particulièrement les Français de l'étranger ont été signés ou sont entrés en vigueur depuis 2007 :

La coopération transfrontalière ou assimilée

Pays-Bas : promulgation le 3 janvier 2010 de la loi d'approbation par le Parlement de l'accord de coopération administrative pour la lutte contre le travail illégal et le respect du droit social en cas de circulation transfrontalière de travailleurs et de services, signé le 15 mai 2007.

Espagne : publication au JO le 12 juin 2009 de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif au bureau à contrôles nationaux juxtaposés de Biriatou, signé le 13 novembre 2006 à Madrid.

La sécurité civile

Jordanie : Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie en matière de protection et de sécurité civiles, signé à Amman le 21 février 2010.

Kazakhstan : Accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan dans le domaine de la protection civile, de la prévention et de l'élimination des situations d'urgence, signé à Astana le 6 octobre 2009.

Des accords similaires vont prochainement être conclus avec la République Tchèque et le Portugal.

Des négociations sont en cours avec d'autres pays dont Israël, Malte et Andorre.

Les échanges de permis de conduire

La problématique générale concernant les échanges de permis de conduire est actuellement étudiée lors de consultations interministérielles dans le cadre du GIELFI, le groupe interministériel d'expertise en matière de lutte contre la fraude à l'identité, institué sous l'égide du comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI) et animé par le bureau de la fraude documentaire de la direction centrale de la police aux frontières. Il pourrait en résulter prochainement une révision de la réglementation relative aux échanges des permis de conduire avec les Etats n'appartenant ni à l'Union européenne ni à l'Espace économique européen (arrêté du 8 février 1999 du ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement), notamment en ce qui concerne les tâches assignées aux consulats de France à l'étranger dans le cadre de ces échanges.

Depuis fin août 2009, les permis néo-zélandais sont échangés contre des permis français et vice-versa. Il en sera de même très bientôt avec les permis émis par le Manitoba (province canadienne), la Bosnie-Herzégovine et le Texas.

Une campagne de négociations a par ailleurs été lancée en partenariat avec l'ambassade des Etats-Unis en France en vue d'instaurer des pratiques d'échange réciproque des permis de conduire avec les Etats américains qui n'échangent pas encore les permis français.

1•B - L'entraide judiciaire

1 - Les conventions judiciaires pénales

Fabrice NAUDE,
Chargé de mission
Service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire

L'activité de négociation de la Sous-direction des Conventions et de l'entraide judiciaire est, dans ce secteur, centrée sur le domaine pénal. En effet, en matière civile et commerciale, cette compétence appartient en principe désormais à l'Union Européenne, ce domaine relevant, depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, de l'action communautaire et non plus de l'action intergouvernementale.

Au plan pénal, la lutte contre la criminalité transfrontalière, les réseaux de délinquance organisée et le terrorisme, constitue l'une des toutes premières préoccupations du Département. C'est dans cet esprit que la France s'efforce de développer une coopération judiciaire de qualité avec ses partenaires étrangers dans les trois domaines que sont l'entraide judiciaire générale en matière pénale, l'extradition et le transfèrement des personnes condamnées.

Le Département prend aussi particulièrement en compte la situation des détenus français à l'étranger, dont certains se trouvent dans une situation de grande précarité. Afin de proposer aux intéressés la possibilité d'être transférés en France pour y purger leur peine, il poursuit activement l'extension du réseau de conventions de transfèrement qui lie déjà notre pays à plus de 80 Etats.

Ce ministère appuie également les initiatives visant à inciter certains Etats à adhérer aux conventions de coopération judiciaire en matière pénale du Conseil de l'Europe, au nombre desquelles figure notamment celle relative au transfèrement des personnes condamnées du 21 mars 1983.

Les conventions entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2009

Émirats Arabes Unis : La convention d'entraide judiciaire en matière pénale signée à Paris le 2 mai 2007 est entrée en vigueur le 1er septembre 2009.

Inde : La convention sur le transfèrement des personnes condamnées signée à New Delhi le 25 janvier 2008 est entrée en vigueur le 1er mars 2010.

République Dominicaine : La convention sur le transfèrement des personnes condamnées signée à Saint Domingue le 13 novembre 2009 est entrée en vigueur le 1er mai 2010.

Conventions signées, en cours d'approbation parlementaire

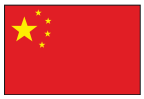

Chine : Un traité d'extradition a été signé à Paris le 20 mars 2007. La procédure d'approbation de ce texte est en cours.

Émirats Arabes Unis : Une convention d'extradition a été signée à Paris le 2 mai 2007. Le processus d'approbation de cet instrument se poursuit.

Maroc : La France et le Maroc ont actualisé leur dispositif conventionnel en matière d'entraide judiciaire pénale. Une convention d'extradition entre les deux Etats et une convention d'entraide judiciaire entre les deux gouvernements ont été signées à Rabat le 18 avril 2008. Un avenant à la convention de transfèrement des personnes détenues a été par ailleurs signé à Marrakech le 22 octobre 2007. Les processus d'approbation de ces textes se poursuivent.

Nigeria : Un accord d'entraide judiciaire en matière pénale a été signé à Abuja le 22 mai 2009. La procédure d'approbation de ce dispositif est en cours.

Liban : Une convention d'entraide judiciaire en matière pénale a été signée à Paris le 21 janvier 2010. Le processus d'approbation de ce texte est en cours.

Poursuite de négociations

Au nombre des pays concernés peuvent notamment être cités :

Colombie : Un projet visant à actualiser la convention d'extradition de 1850 est en cours de négociation. A cette fin, deux sessions de négociation se sont tenues en 2009. Une dernière session doit en principe avoir lieu avant la fin du mois de juin 2010.

Vénézuéla : Des projets de conventions d'entraide et d'extradition ont été adressés en 2008 aux autorités vénézuéliennes et trois sessions de négociation ont eu lieu en 2009. Une ultime session de négociation doit en principe se tenir avant la fin du mois de mai 2010.

Hong-Kong : Un projet de convention d'extradition doit en principe faire l'objet d'une première session de négociation à la fin du mois de juin 2010.

Pérou : La négociation d'une convention d'extradition, d'une convention de transfèrement et d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale pourrait être envisagée au cours du second semestre 2010.

Brésil : Une session de travail en téléconférence au premier trimestre 2009 a permis de circonscrire les difficultés qui restent à résoudre pour la finalisation d'une convention bilatérale de transfèrement. Le Département souhaite vivement pouvoir dépasser prochainement ces dernières difficultés.

2 - L'entraide judiciaire internationale

Laurent VALADIE, Responsable entraide judiciaire

Le rôle du ministère des Affaires étrangères et européennes en matière d'entraide judiciaire internationale est avant tout celui d'un intermédiaire entre autorités judiciaires françaises et étrangères, essentiel afin de rendre effectives les investigations judiciaires aux ramifications internationales, de lutter contre l'impunité ou de permettre aux justiciables de faire valoir leurs droits, y compris en-dehors du territoire national.

L'intervention diplomatique présente ici des formes assez variables car son périmètre d'action se trouve dicté par les textes applicables à cette matière, qu'ils soient internationaux, communautaires ou français (code de procédure pénale, code de procédure civile). Ainsi, les conventions bilatérales ou multilatérales de coopération judiciaire et celles relatives à la notification internationale prévoient parfois des communications directes entre ministères de la justice (Europe, Etats-Unis) voire entre juridictions compétentes (tel est le cas s'agissant du mandat d'arrêt européen), mais certains instruments internationaux maintiennent la seule voie diplomatique comme cadre d'échanges.

Cette activité, déployée et dirigée principalement au sein de la Sous-direction des Conventions et de l'entraide judiciaire en liaison avec les services du ministère de la justice, mais dans le respect de l'indépendance de l'autorité judiciaire, s'inscrit donc de plain pied dans l'actualité et répond à la judiciarisation croissante des rapports sociaux.

Elle requiert un investissement et un suivi particulier pour certaines affaires dites « sensibles » dont l'impact diplomatique peut être important : c'est le cas de certaines demandes d'entraide visant à élucider les circonstances d'accidents ou de décès de Français à l'étranger, lors d'évènements collectifs ou non, affaires dont les juridictions françaises sont désormais saisies de façon croissante.

D'un point de vue quantitatif, le niveau d'activité constaté à la Sous-direction des Conventions et de l'entraide judiciaire demeure élevé :

• Dans le secteur des commissions rogatoires et autres demandes d'enquêtes, l'année 2009 a vu la réception de 500 nouveaux dossiers (pour mémoire, 562 avaient été enregistrés l'année précédente). Même si un rééquilibrage s'est opéré au sein de ce flux entre les demandes « actives » (émises par l'autorité judiciaire française) et celles dites « passives » (émanant des autorités étrangères), la part des dossiers français reste prépondérante et concerne toujours des affaires intéressant surtout le Maghreb, l'Afrique francophone et l'Amérique Latine. Les infractions principalement poursuivies dans ces affaires demeurent l'homicide et les atteintes graves aux personnes (viols et agressions sexuelles notamment) ainsi que le trafic de drogue et l'escroquerie.

• Dans celui des notifications, environ 3 000 actes judiciaires et extra-judiciaires (plus de 2 800 en 2008) en matière civile et commerciale ont transité par le ministère pour être acheminés auprès de destinataires résidant à l'étranger (la réception de près de 260 actes étrangers étant, dans le même temps, réalisée aux fins de notification en France). Il s'agit toujours principalement de litiges familiaux (divorce, autorité parentale) ou impliquant des sociétés étrangères. Ces dernières, dans le cadre de contentieux importants les opposant à des Etats ou entreprises publiques étrangères (Argentine, Ouzbékistan …), viennent fréquemment rechercher en France l'exequatur de sentences arbitrales internationales. Le domaine des actes pénaux (citations à comparaître, jugements de condamnation, exercice de voies de recours etc.) connaît un relatif maintien en termes de flux, entre 2008 (moins de 700 actes) et 2009 (environ 770).

• Pour ce qui est du secteur des procédures d'extradition, le nombre de dossiers devant être pris en compte se maintient à plus de 300 sur la période 2008-2009. Près de 60 % d'entre eux correspondent à des demandes d'extradition formulées par des autorités étrangères et précédées, le cas échéant, de demandes d'arrestation provisoire. Par ailleurs, certains de ces dossiers continuent à se caractériser par une complexité d'exécution tenant à la situation juridique des personnes réclamées (par exemple : bénéficiaires de l'asile politique) ou à la constitution même des demandes (défaut d'indications sur la localisation des personnes sur le territoire national, peines encourues contraires à l'ordre public français etc.). La procédure, distincte sur le fond, du transfèrement des personnes détenues reste, quant à elle, dans une proportion relativement limitée (moins de quarante dossiers chaque année) qui s'explique par l'application de nombreux instruments internationaux prévoyant des relations directes entre administrations judiciaires dans ce domaine.

2 〉La protection de la famille

2•A - Sous-direction de la protection des droits des personnes

Marie-José LE POLLOTEC, Adjointe à la Sous-Directrice de la Protection des droits des personnes

Le décret n° 2009-291 du 16 mars 2009, portant organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et européennes a créé la sous-direction de la protection des droits des personnes.

Cette sous-direction comporte le bureau de la protection des mineurs et de la famille, le bureau des créances alimentaires, tous deux issus de l'ancienne sous-direction de la coopération internationale en droit de la famille, et le bureau de la protection consulaire des détenus.
Cette sous-direction est chargée de la protection internationale en droit de la famille. Elle intervient, en liaison avec les administrations concernées et les postes diplomatiques et consulaires, afin de préserver les droits des mineurs et des familles, notamment, d'atteintes aux personnes, de déplacements illicites d'enfants, de mariages forcés et de créances alimentaires. Elle participe à la négociation des instruments d'entraide en droit de la famille et en suit l'application. Elle veille également à l'exercice de la protection consulaire des français détenus à l'étranger et à garantir les conditions d'exercice de la mission de protection consulaire des postes diplomatiques et consulaires étrangers vis-à-vis de leurs ressortissants détenus en France

2•B - La protection consulaire des détenus français à l'étranger

Au 31 décembre 2009, 2294 ressortissants français étaient détenus à l'étranger dont environ 10% de femmes. Cette augmentation significative par rapport aux chiffres de l'année 2008 résulte notamment d'un travail de recensement des détenus européens effectué au cours de l'année 2009. Ces derniers choisissent fréquemment de ne pas informer les autorités consulaires de leur incarcération.

Les affaires de drogue (consommation ou trafic) représentent 50% des cas, les affaires restantes concernant des délits de droit commun pour 46% et des délits sexuels pour 4%. La majorité des détenus français est localisée en Europe, notamment dans les Etats voisins. L'Espagne est de loin le premier pays puis viennent ensuite l'Allemagne et l'Italie. Il convient de noter que 6 français ont été condamnés à la peine capitale.
Les affaires de drogue représentent 66% des cas en Espagne, 72% au Maroc et 78% en Amérique du Sud.

L'article 36 de la convention de Vienne de 1963 permet à nos ambassades et consulats d'assurer la protection consulaire de nos ressortissants détenus à l'étranger lorsque ceux-ci en font la demande. Dès que la détention est connue, cette protection consiste à vérifier que les conditions de détention de nos compatriotes sont convenables, que leurs droits de la défense sont bien respectés (assistance d'un avocat dont les honoraires sont à la charge de la famille ou d'un avocat commis d'office), qu'ils peuvent communiquer avec leur famille, que ces dernières peuvent leur faire parvenir des aides financières afin d'améliorer leur ordinaire et que leurs éventuels problèmes médicaux sont pris en compte par les autorités pénitentiaires.

Les autorités françaises ne peuvent cependant pas intervenir dans le cours de la justice locale, ni se prononcer sur le fond d'une affaire de justice, ni assurer la défense de nos compatriotes devant les tribunaux, cette tâche incombant à leur avocat. Cependant, lorsque cela s'avère utile et réalisable, il arrive que des représentants consulaires assistent à des audiences judiciaires.

Il est conseillé à nos ressortissants se rendant à l'étranger, de consulter le site « Conseils aux voyageurs » du Ministère des Affaires étrangères et européennes afin de s'enquérir des difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans le pays de destination, certains faits pouvant mener à une arrestation et à une inculpation à l'étranger, alors qu'ils ne constituent pas une infraction en France.

Délits

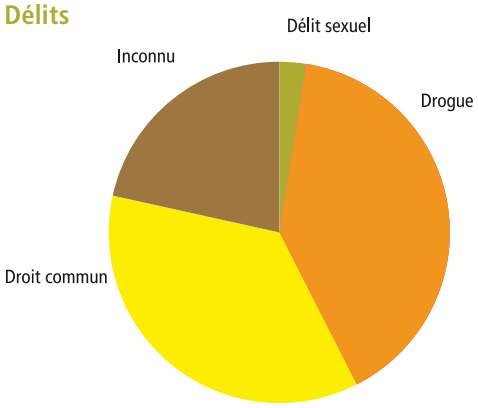

Tableau des incarcérations par délits et zone géographique

	Délit sexuel	Drogue	Droit commun	Inconnu	Nbre de détenus
Afrique du Nord	6	211	92	10	319
Afrique francophone	4	17	43	0	64
Afrique non francophone		3	10		13
Amérique centrale et Sud	1	96	25	1	123
Amérique du nord	9	17	50	3	79
Asie-Océanie	10	32	40		82
Europe continentale et Asie	2	7	14		23
Proche-Moyen Orient	3	3	28	5	39
UE et Europe occidentale	23	531	523	475	1552
Nbre total de détenus	**58**	**917**	**825**	**494**	**2294**

Incarcérations par délits et zone géographique en pourcentage

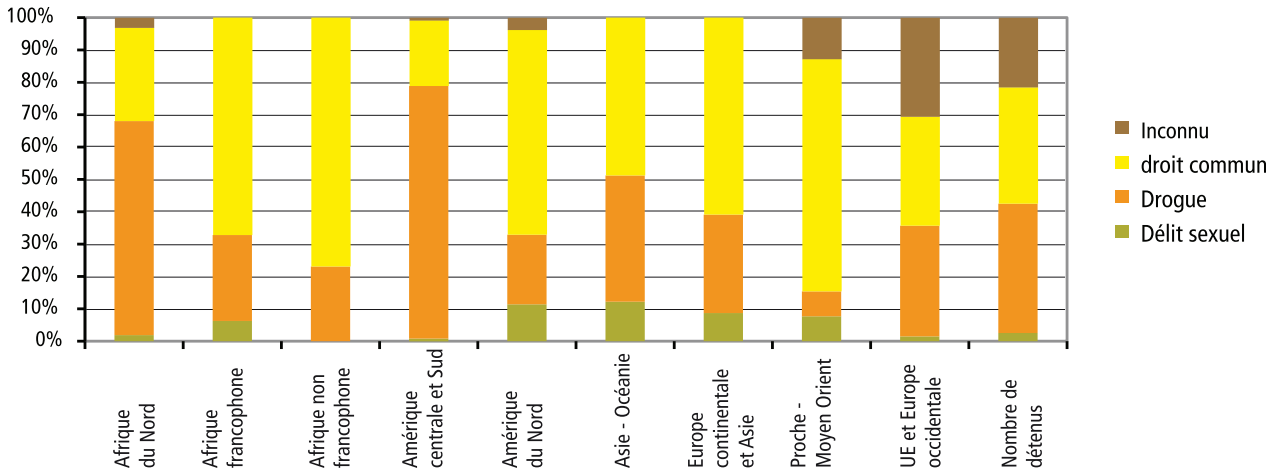

2•C - La protection des mineurs et de la famille

Claudine SERRE, Responsable du bureau des mineurs et de la famille

La « Mission femmes françaises à l'étranger » et la cellule « Déplacements illicites d'enfants à l'étranger » ont été regroupées, en 2007, au sein de la Sous-Direction de la coopération internationale en droit de la famille, devenue la sous-direction de la protection des droits des personnes,- en une seule entité, le Bureau de la Protection des Mineurs et de la Famille.

Ce bureau a un rôle d'information et d'assistance pour nos compatriotes résidant ou de passage à l'étranger :
- il les informe sur le statut juridique personnel et familial dans un contexte international ; il oriente les femmes françaises qui souhaitent s'établir à l'étranger et celles qui souhaitent rentrer en France ;
- il assiste, en liaison avec les postes diplomatiques et consulaires mais aussi diverses administrations ou associations en France, les femmes et les hommes en difficulté ainsi que les mineurs en danger à l'étranger.

1 - Femmes et mineurs en difficulté

L'aide apportée aux femmes françaises gênées dans leurs démarches ou en réelle difficulté concerne divers problèmes ayant trait à leur situation personnelle et familiale : état civil, transcription, regroupement familial, séparation, divorce, mais aussi violences, souhait d'annulation de mariage, menaces de mariage ou mariage sous la contrainte.

S'agissant des mariages forcés, une aide spécifique est apportée à nos compatriotes concernées et, le cas échéant, leur rapatriement peut être organisé, en liaison étroite avec les postes diplomatiques et consulaires, les autres services de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, et éventuellement, les services judiciaires et sociaux en France. A cet égard, une fiche réflexe sur les mariages forcés est diffusée sur le site France Diplomatie, sous la rubrique Conseils aux voyageurs.

Ce bureau est également appelé à traiter les dossiers de ressortissants français mineurs en difficulté ou en danger à l'étranger, en liaison avec la Défenseure des enfants, le ministère de la Justice (Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et les services d'aide sociale à l'enfance. Les cas se sont révélés de plus en plus graves et nombreux au cours de l'année 2009, répartis sur tous les continents.

2 - Déplacements illicites d'enfants

Liés à l'augmentation du nombre de mariages mixtes, suivis dans certains cas de divorces, les conflits parentaux concernant l'attribution et l'exercice de l'autorité parentale se poursuivent au delà des frontières et peuvent conduire à des situations dramatiques de déplacements et de rétentions illicites d'enfants.

C'est pour lutter contre ce phénomène que plusieurs conventions, tant bilatérales que multilatérales, ont été signées par la France avec un certain nombre de pays.
Des négociations sont en cours avec la Russie et le Japon. Ainsi, la première réunion du Comité de consultation franco-japonais sur l'enfant au centre d'un conflit parental s'est tenue le 1er décembre 2009 au ministère japonais des Affaires étrangères à Tokyo. Les négociations avec la Russie progressent de manière encourageante : après une première réunion à Moscou en avril 2009 et à Paris un mois plus tard, une délégation française s'est rendue à Moscou en novembre 2009 pour continuer les échanges.

Le ministère de la Justice et des Libertés (Bureau de l'Entraide civile et commerciale internationale) est, pour la France, l'autorité centrale chargée de la mise en application de la quasi totalité des conventions existantes.

Cependant, le ministère des Affaires étrangères et européennes est fréquemment amené à intervenir, par l'intermédiaire des services consulaires, soit pour relayer et soutenir l'action du ministère de la Justice, lorsque l'enfant a été déplacé dans un pays lié conventionnellement avec la France, soit en l'absence de tout accord de coopération, pour tenter une médiation internationale entre les parties (avec leur accord), s'informer sur l'état d'avancement des procédures, et de manière générale, apporter son aide au parent victime et aux enfants.

Le nombre de cas de déplacements illicites d'enfants portés à sa connaissance, ainsi que le nombre de dossiers suivis par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, n'ont pas connu de variation notable au cours de l'année 2009 : 102 nouvelles affaires pour 301 dossiers ouverts, 102 dossiers concernant les pays du Maghreb. Sur cette période, 73 dossiers ont connu une issue favorable et 110 dossiers ont été clos, notamment pour caducité des requêtes.

Depuis quelques années, le nombre d'affaires a connu une inflation avant de se stabiliser à un niveau élevé. On peut noter un éclatement géographique des conflits qui peuvent désormais concerner toutes les contrées de la planète et pas seulement les pays occidentaux.

La cellule des déplacements illicites d'enfants fait régulièrement l'objet de l'attention de la presse à travers la médiatisation de conflits familiaux sensibles, ce qui induit un nombre croissant de demandes d'informations ou d'interventions.

2•D - Les créances alimentaires à l'étranger

Jean-Philippe PELE, Responsable du Bureau du recouvrement des créances alimentaires

Le problème du paiement des pensions alimentaires à l'étranger est devenu un phénomène social préoccupant qui s'explique notamment par la multiplication des couples mixtes, la facilité des déplacements et l'éclatement de la cellule familiale au-delà des frontières.
En cas de séparation ou de divorce et lorsque le conjoint redevable d'une pension alimentaire part vivre à l'étranger, il devient souvent difficile pour le conjoint créancier d'obtenir le paiement de la pension attribuée par décision de justice.

Autorité centrale pour l'application de la Convention de New York du 20 juin 1956 sur le recouvrement des aliments à l'étranger, ou pour l'application de tout autre instrument international relevant de sa compétence, qui prévoit une coopération administrative entre Etats dans ce domaine, le bureau de recouvrement des créances alimentaires (RCA) met en œuvre, ou sollicite la mise en œuvre par ses homologues, des procédures d'exequatur et d'exécution permettant d'obtenir le paiement des créances alimentaires en France ou à l'étranger.

Ce bureau engage également, en liaison avec les postes consulaires, des démarches amiables auprès des débiteurs français résidant dans des pays n'ayant pas ratifié la Convention de New York.

Le bureau est quotidiennement en relation avec l'ensemble des acteurs de la procédure de recouvrement : créancièr(e)s, débiteurs, tribunaux, caisses d'allocations familiales, avocats, huissiers de justice, homologues étrangers.

Il traite actuellement près de 3 500 dossiers ouverts, tous pays confondus, pour lesquels il met toujours en place une procédure amiable préalable à une procédure contentieuse.
Ce secteur, dont l'activité soutenue croit constamment au fil des années, a enregistré 265 nouvelles demandes d'ouverture de dossiers en 2009. Le bureau doit faire face à un courrier toujours important : 3057 correspondances arrivées en 2009. Le bureau RCA est constitué d'un chef de bureau et de 4 agents à compétence géographique, ce qui lui permet d'être spécialisé sur la législation et les procédures des Etats dont ils ont la charge.

La convention de La Haye du 23 novembre 2007 et le règlement (CE) n°4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 auront vocation à remplacer, entre les Etats qui y sont parties, la convention de New-York du 20 juin 1956 sur le recouvrement des aliments à l'étranger. La France communiquera à la Commission, **au plus tard le 18 septembre 2010**, le nom et les coordonnées de l'autorité centrale sachant que la même autorité centrale devrait être désignée pour l'application du règlement et de la convention de La Haye, à laquelle la Communauté Européenne sera bientôt partie. Le bureau RCA se prépare à l'application de ces nouveaux instruments qui entreront en vigueur au mois de juin 2011.

V L'adoption internationale

1 › L'adoption internationale en 2009 - 2010

1•A - Mise en place de la réforme de l'adoption internationale

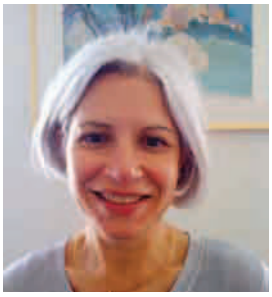

Edith SUDRE,
Adjointe au chef du Service de l'adoption internationale

Le rapport présenté en mars 2008 au Président de la République par M. Jean-Marie Colombani avait un objectif majeur : créer les conditions optimales pour permettre aux familles françaises de réaliser leur projet d'adoption, en France ou à l'étranger. S'agissant de l'adoption internationale, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a décidé de mettre en œuvre les recommandations préconisées en y consacrant les moyens nécessaires.

C'est ainsi, que le décret du 14 avril 2009 a défini les compétences du Service de l'Adoption Internationale (SAI) qui constitue pour la France, l'Autorité centrale, au sens de la Convention de la Haye de 1993 sur la protection de l'enfance et la coopération en matière d'adoption internationale.
Ce service de nature interministérielle comprend des agents du corps diplomatique, deux magistrats, un médecin et deux agents issus de la Direction Générale des Affaires Sociales devenue Cohésion Sociale.
Il comporte trois bureaux : le Bureau « stratégie internationale et animation du réseau », le Bureau « régulation des opérateurs et relations avec les autres acteurs de l'adoption » et le Bureau « veille juridique et contrôle des

1•B - Stratégie de l'adoption internationale

Grâce à une dotation de 60 000 euros accordée en 2009, le Service de l'Adoption Internationale a pu après plusieurs années d'absence remarquée, représenter la France dans les réunions et forum internationaux et européens.

14 missions ont pu être accomplies permettant d'établir des liens directs et de confiance avec différents pays d'origine (Haïti, Cambodge, Bulgarie, Togo, Afrique du Sud, Thaïlande, Colombie) et de renforcer la relation avec le Bureau Permanent de la Convention de la Haye (CODIP) ou le Service Social International (Genève) et de réaliser des échanges d'expérience avec d'autres pays d'accueil (Italie, Etats-Unis, Norvège).

Disposant pour la première fois de crédits de coopération d'un montant de 950 000 euros, gérés par le Département (DGM/SPR/RES), le SAI a pu également développer, dans les pays d'origine des enfants adoptés, des projets de coopération institutionnelle dans le domaine de la protection de l'enfance et, en particulier, de l'enfance privée de famille.
Ces projets conduits dans 11 pays (Haïti, Madagascar, Cambodge, Tadjikistan, Mali, Guatemala, Ethiopie, Togo, Lettonie, Colombie, Vietnam) ont permis d'engager un partenariat solide avec les autorités chargées de l'adoption dans les pays d'origine des enfants.
Le budget obtenu en 2009 a été reconduit en 2010 afin de poursuivre les actions entamées et consolider la réforme de l'adoption internationale.

Le fléchage suggéré par le SAI de crédits dans la Zone de Solidarité Prioritaire sur des crédits FSD a montré que certains postes pouvaient se montrer imaginatifs dans ce domaine (Mali, Cambodge…).

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes coordonne, en partenariat avec l'Agence France Volontaires, un programme expérimental de volontariat en faveur des enfants privés de famille.
Ce réseau des Volontaires de la protection de l'enfance et de l'Adoption Internationale (VAI), lancé au Cambodge en août 2008, a été étendu à sept autres pays début 2009 : Burkina Faso, Ethiopie, Guatemala, Haïti, Madagascar, Mali, Vietnam.

Les objectifs de ces VAI sont de trois ordres :
- Contribuer à construire et mettre en œuvre des projets de prise en charge locale des enfants privés de famille
- Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets de coopération institutionnelle et d'assistance technique dans les pays d'origine
- Accompagner au besoin les familles sur place et soutenir les opérateurs dans leurs actions.

Le séminaire organisé à Paris, du 16 au 18 décembre 2009, par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (SAI) afin de tirer un premier enseignement des premiers mois de fonctionnement de ce réseau a révélé que celui-ci constituait un outil d'influence et d'action très précieux dans les huit pays concernés et méritait d'être pérennisé.

Afin de parvenir à une meilleure information du public, le SAI a procédé au recrutement d'un webmestre chargé d'assurer une veille quotidienne des sites Internet, blogs et forums consacrés à l'adoption, d'animer le site Internet du Ministère des Affaires étrangères et européennes (www.diplomatie.gouv.fr) et de collaborer aux travaux de rédaction et d'animation du site « adoption.gouv.fr ».
Fin 2009, une infolettre électronique a été créée et publiée tous les deux mois sur le site internet du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Celle-ci est également diffusée aux principaux acteurs de l'adoption internationale : conseils généraux, organismes agréés pour l'adoption, associations de parents adoptifs.

Orphelinat Ahlmaz,
Addis Abeba, avril 2010

1•C - Rénovation du dialogue avec les acteurs de l'adoption internationale

Le réseau des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) (41 en 2009) a bénéficié d'un soutien financier en augmentation de 41 % par rapport à 2008 afin de mener des actions en vue d'améliorer la formation de leurs équipes, de maintenir des relations avec les pays d'origine (missions, déplacements) et de se doter d'un équipement bureautique adapté.
Afin de renforcer leur position tant sur le plan national (implantation dans les différents départements) que dans les pays d'origine, les OAA ont été encouragés à mutualiser leurs actions : recrutement de représentants locaux communs à plusieurs OAA, organisation en commun de sessions de formation dans le domaine de la protection de l'enfance en faveur des pays d'origine. Ils ont par ailleurs été régulièrement associés aux réunions organisées par le SAI afin de mieux définir la stratégie pays.
Ils ont enfin été incités à procéder à des regroupements ou à des fusions entre eux afin de disposer d'équipes plus diversifiées et comprenant des professionnels du droit, de la santé etc. C'est ainsi que les 7 comités (Bordeaux, Brive, Cognac, Lille, Lyon, Marseille, Montauban) de l'Oeuvre de l'adoption se sont confédérés en une seule organisation, la Fédération française de l'Adoption ce qui limitera, début 2010, à 34 le nombre d'OAA en France.

Centre d'accueil agréé Vonjy Antsirabé,
Madagascar, janvier 2010

L'Agence Française de l'Adoption (AFA), opérateur public, qui intervient actuellement dans 35 pays d'origine, a signé le 24 novembre 2009, avec ses ministères de tutelle (Ministère des Affaires étrangères et européennes, et Secrétariat d'État à la famille et à la solidarité), une convention d'objectifs et de gestion pour la période 2009-2011 avec les objectifs suivants :

- Définir une stratégie de l'action de l'AFA (implantation par pays – collaboration avec les OAA dans des pays communs - programme prévisionnel de déplacements dans les pays d'origine) ;
- Améliorer l'information générale et la communication sur l'adoption internationale ;
- Renforcer l'accompagnement des adoptants en France et dans les pays étrangers ;
- Renforcer la collaboration avec les correspondants départementaux au sein des services des Conseils Généraux et des correspondants locaux de l'AFA dans les pays d'origine.

Soucieux d'une meilleure information des familles sur les réalités de l'adoption internationale, le SAI a pris l'initiative de se déplacer pour rencontrer les responsables des services adoption de certains Conseils Généraux afin de les faire bénéficier d'informations mises à jour sur les pays d'origine et d'actualiser le langage tenu aux familles.
Les associations et fédérations de parents adoptifs qui disposent d'informations utiles et restituent toutes les résonances de la société civile sur la question de l'adoption en général, sont régulièrement associées aux réunions organisées par le SAI portant sur la stratégie pays et ont été amenées à participer à des missions du SAI dans les pays d'origine.

1•D - Statistiques

Le nombre total d'enfants adoptés à l'étranger par des familles françaises au titre de l'année 2009 s'élève à 3.017 soit une légère diminution (7,7%) par rapport à l'année 2008. Cette situation s'inscrit dans un contexte de contraction de l'adoption internationale, perceptible de la même façon dans les autres pays d'accueil.

Les cinq principaux pays d'origine des enfants adoptés sont identiques à l'année 2008, mais se situent dans un ordre légèrement différent. Haïti reste le premier pays d'origine avec 651 adoptions, suivi de l'Ethiopie (445). Le Vietnam, qui a connu une augmentation des adoptions prononcées au profit de résidents en France (+ 8,5%), devient le troisième pays d'origine (308), devant la Russie (288) puis la Colombie (241), pays dans lequel les adoptions sont en baisse constante depuis plusieurs années. Si le nombre d'adoptions réalisées a sensiblement baissé en Ukraine (de 112 à 59, soit - 47%), au Burkina Faso (de 47 à 29, soit - 38,3%), en Tunisie (de 41 à 31, soit - 24,4%) et en Colombie (de 305 à 241, soit - 21%), une baisse proportionnellement moins conséquente est constatée dans plusieurs autres pays d'origine : Haïti (de 731 à 651, soit - 11%), Ethiopie (de 484 à 445, soit - 8%), Russie (de 315 à 288, soit - 8,6%), Thaïlande (de 48 à 45, soit - 6,25%).

A l'inverse, on observe que les adoptions réalisées dans certains pays ont augmenté proportionnellement de manière significative. Ainsi, au Mali (de 72 à 117, soit +62,5%), au Brésil (de 39 à 63, soit +61,5%), en République démocratique du Congo (de 14 à 42, soit +200%), au Congo (de 20 à 29, soit +45%) et en Lettonie (de 34 à 44, soit +29,4%).

En 2009, 65% des adoptions ont été menées dans les cinq premiers pays, 75% dans les dix premiers pays et 91% dans les vingt premiers pays. Les enfants accueillis en France en 2009 sont originaires de 75 pays, alors qu'ils venaient de 67 pays en 2008 et de 74 en 2007.

La proportion des adoptions réalisées par OAA a augmenté en 2009 (de 42,9% à 43,58%). Le même phénomène concerne les adoptions individuelles qui sont passées de 37,1% en 2008 à 39,37% en 2009. En revanche, la part des adoptions réalisées par l'AFA est passée de 17,8% en 2008 à 17% en 2009.
Comme en 2008, 28% seulement des adoptions ont été réalisées dans des pays parties à la Convention de La Haye de 1993 (38% en 2007) ce qui reste préoccupant.

La répartition géographique des adoptions internationales est proche de celle de 2008. Les Amériques/Caraïbes demeurent grâce à Haïti, le premier continent avec 32,8% des adoptions (34 % en 2008), l'Afrique se stabilise autour de 29%. À l'inverse, une légère diminution est constatée en Asie (17,7% contre 19 % en 2008) et en Europe (16,5% contre 18 % en 2008).

Concernant les tranches d'âge des enfants adoptés, on observe que le nombre d'enfants âgés de moins de 2 ans, est passé entre 2008 et 2009 de 38 % à 41%, la part des enfants âgés de 2 à 5 ans de 38% à 33%. L'adoption d'enfants de plus 5 ans est en hausse de 23% à 25%.

Visite de Monsieur Jean-Paul MONCHAU, ambassadeur chargé de l'adoption internationale, à la crèche Notre-Dame de la Nativité, Port-au-Prince, février 2010

2 〉Action du Service de l'Adoption Internationale (SAI) à la suite du séisme survenu le 12 janvier 2010 en Haïti

Ambassade de France en Haïti : Monsieur Jean-Pierre Guegan, Consul de France, accueille une famille adoptive au service adoptions
© F. de la Mure

Soucieuse de respecter ses engagements internationaux et la souveraineté haïtienne, la France a souhaité que seuls les enfants légalement adoptés au regard de la loi haïtienne en vertu d'un jugement d'homologation, puissent être acheminés vers la France. La procédure administrative post jugement aboutissant à la délivrance du passeport, a été accélérée, avec l'accord des autorités haïtiennes et a permis l'arrivée en France, dès la mi-avril 2010, de 522 enfants.

Durant toute la phase d'urgence, les agents du SAI ont assuré une permanence téléphonique ininterrompue au Centre de Crise du MAEE. Une « cellule Haïti », chargée d'assurer une veille permanente, a été créée. Le SAI qui a recensé les procédures initiées par 939 familles représentant 1037 enfants, s'est efforcé de reconstituer les dossiers et a assuré un suivi de la situation des crèches en Haïti en liaison étroite avec notre Ambassade. En contact permanent avec les familles, il a répondu aux nombreuses interventions émanant de personnalités politiques ; le médecin du SAI a procédé au signalement et a assuré le suivi, après leur hospitalisation, des enfants blessés ou malades.

Transfert d'enfants haïtiens adoptés par des familles françaises après le séisme en Haïti, février 2010

Lors de l'évacuation des 372 premiers enfants, le SAI a assuré aux aéroports une mission d'accueil, d'accompagnement et d'information des familles, en liaison avec le Centre de Crise, la PAF, et l'équipe médicale pluridisciplinaire prévue pour la circonstance.

Les procédures, initiées avant le séisme, se poursuivent désormais dans le cadre de la reprise des activités des institutions haïtiennes. A cette fin, le SAI a débloqué des crédits de coopération afin de remettre en état le bâtiment de l'IBESR (institut du bien être social et des recherches) et de doter le tribunal Civil de Port-au-Prince de matériel informatique et logistique destiné à assurer son bon fonctionnement.

Le séisme a mis en lumière la fragilité du système d'adoption en Haïti, pays non-signataire de la Convention de la Haye du 29 mai 1993, en raison notamment de la proportion très importante (70%) des adoptions menées à titre individuel, d'une part et de procédures localement peu sécurisées dans lesquelles les crèches privées et les avocats jouent un rôle majeur.

Le dépôt de tout nouveau dossier n'est désormais concevable que dans un cadre légal rénové et sécurisé afin de répondre à l'éthique de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection de l'enfance et la coopération en matière d'adoption internationale et à l'intérêt supérieur des enfants, l'adoption étant avant tout, une mesure de protection de l'enfance privée de famille.

VI La mission pour la politique des visas

1 › Visas pour la France : un nouveau mode opératoire

Monique DIEBOLD-PACETTI, Adjointe au Chef de la mission pour la politique des visas

Lors de la création, en 2008, du Ministère de l'immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire, les compétences en matière de visa ont été réparties entre le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le nouveau Ministère chargé de l'immigration. La Mission pour la Politique des Visas (MPV) a été constituée pour exercer les compétences du MAEE dans ce domaine.

La définition de la politique des visas incombe conjointement au Ministère chargé de l'immigration et au Ministère des Affaires étrangères et européennes. Ils définissent ensemble les positions françaises dans les enceintes européennes. Ainsi, à chaque étape de la longue négociation européenne qui a abouti à l'adoption du nouveau Code Communautaire Visa, la position française a été définie par les deux administrations concernées. De même, les deux entités arrêtent conjointement les orientations de la réglementation nationale des visas.

En revanche, les compétences sont distinctes en matière d'instructions individuelles. C'est le Ministère chargé de l'immigration qui est compétent pour trancher le cas d'individus porteurs de passeports ordinaires et c'est le Ministère des Affaires étrangères et européennes qui donne les instructions concernant les demandes de visa pour des détenteurs de passeports officiels. Le Ministère des Affaires étrangères et européennes gère aussi les visas pour adoption internationale et le cas des individus dont la présence sur le territoire français peut avoir des implications sur notre politique étrangère.

Total mondial des visas

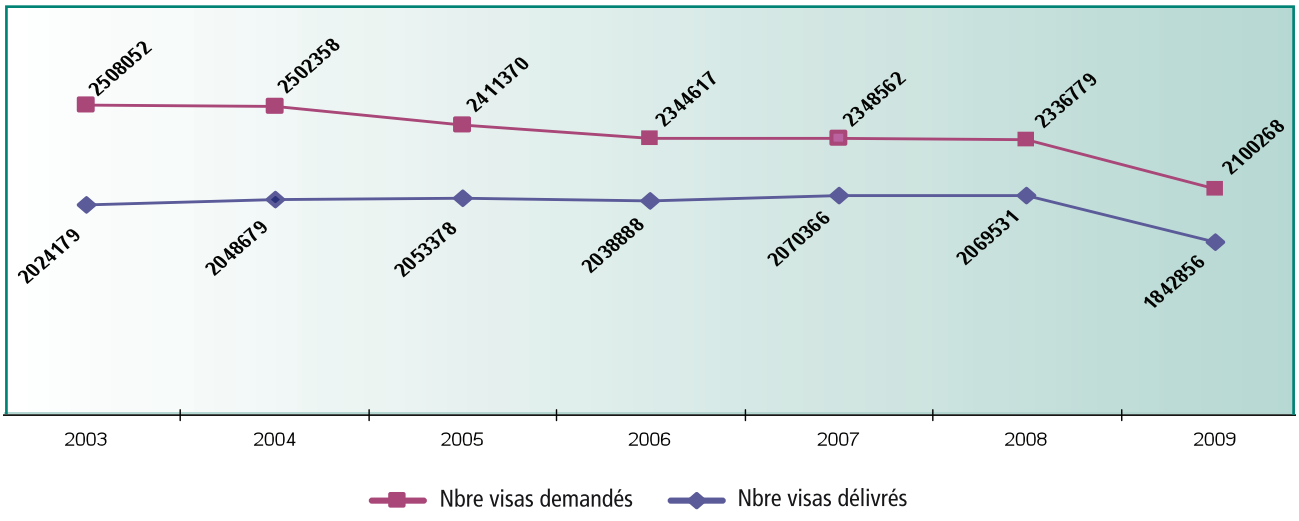

Total mondial des visas par zone géographique

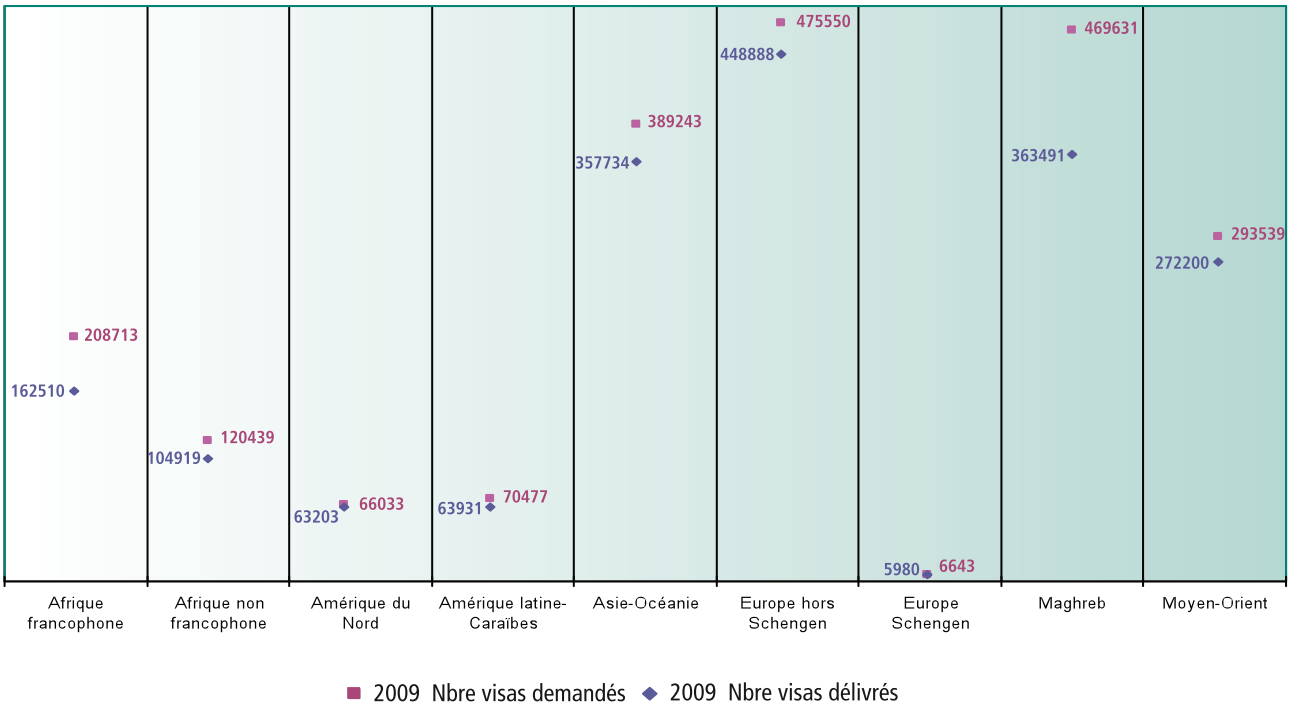

Cette répartition complexe des compétences implique une coopération permanente entre les deux administrations. Les contacts quotidiens permettent de surmonter les éventuelles difficultés de mise en œuvre des décrets de compétence.

Cette étroite coopération s'applique aussi aux questions d'organisation des services des visas dans les consulats et les ambassades à l'étranger. Les deux administrations conduisent ainsi ensemble une politique d'externalisation de la collecte des dossiers de demande de visa. En effet, compte tenu des moyens matériels et humains disponibles d'une part, et de l'augmentation des demandes de visa d'autre part, il est devenu nécessaire de concentrer l'action des services des visas sur les tâches les plus sensibles : examen des dossiers, appréciation du risque migratoire ou sécuritaire potentiel, décision finale de délivrance ou de refus des visas. Les tâches périphériques, de moindre valeur ajoutée, peuvent être confiées à un prestataire de service : recueil des pièces du dossier, paiement des frais de visa, remise du passeport in fine. Ce prestataire de service est rémunéré par le demandeur de visa.

Avec le développement de la pratique de l'externalisation, l'effort de rigueur s'accroît. Le prestataire est désormais choisi à l'issue d'un processus public de mise en concurrence, sur la base de ses capacités à respecter un cahier des charges précis. Une attention particulière est accordée à la protection des données personnelles des demandeurs, qui ne doivent à aucun prix être détournées et utilisées à une autre fin que la délivrance du visa.

Le processus d'externalisation modifie en profondeur les méthodes de travail des services des visas. Les responsables des visas sont ainsi chargés d'exercer une surveillance étroite des prestataires de service, dont l'agrément est périodiquement renouvelé. Les consulats gardent bien sûr la possibilité de convoquer des demandeurs de visa et les demandeurs peuvent s'adresser directement au consulat s'ils le souhaitent. Les enquêtes de satisfaction montrent que les demandeurs sont satisfaits de cette organisation : ils acceptent de payer des frais de service au prestataire, mais bénéficient d'un meilleur accueil et d'une délivrance plus rapide des visas.

Externalisation de la collecte des dossiers de demande de visa au 30 avril 2010

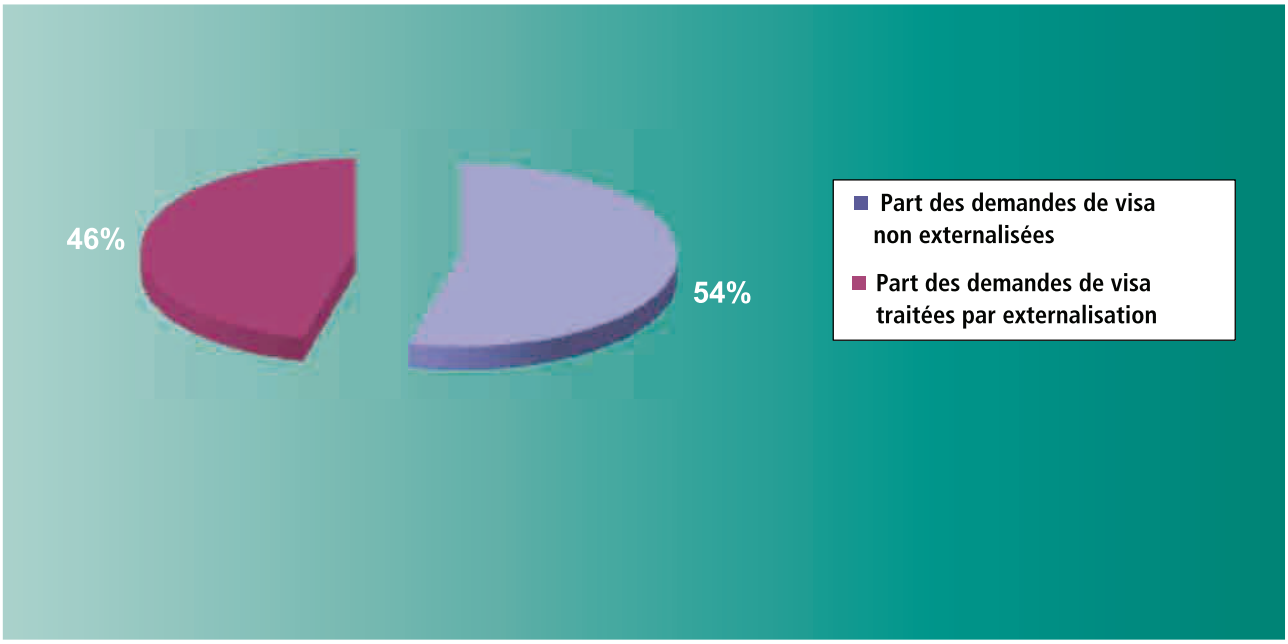

Externalisation de la collecte des dossiers de demande de visa en 2009

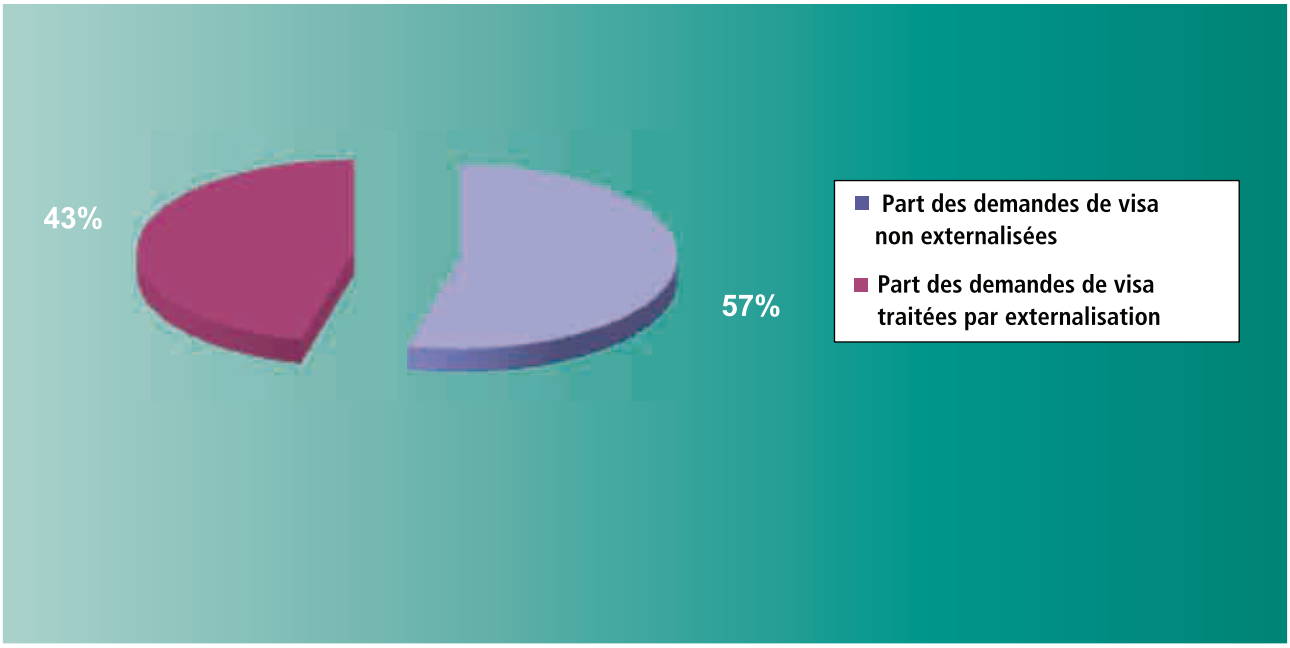

VII La liste électorale consulaire

1 〉Le nombre d'inscrits par circonscription électorale AFE au 11 mars 2010

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
AFRIQUE		154 872
ALGER *(ALGÉRIE)*	ALGER	17 489
	ANNABA	6 974
	ORAN	3 263
Total		27 726
RABAT *(MAROC)*	RABAT	5 528
	AGADIR	2 097
	FES	1 740
	MARRAKECH	3 894
	CASABLANCA	12 415
	TANGER	1 266
Total		26 940
TUNIS *(LYBIE, TUNISIE)*	TUNIS	13 326
	TRIPOLI	457
Total		13 783
JOHANNESBURG *(AFRIQUE DU SUD, BOTSWANA, LESOTHO, MALAWI, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, SWAZILAND, ZAMBIE, ZIMBABWE)*	JOHANNESBURG	3 013
	LE CAP	1 699
	HARARE	150
	GABORONE	76
	LUSAKA	141
	WINDHOEK	169
	MAPUTO	259
Total		5 507
TANANARIVE *(COMORES, MADAGASCAR, MAURICE, SEYCHELLES)*	TANANARIVE	8 200
	DIEGO-SUAREZ	1 265
	MAJUNGA	1 064
	TAMATAVE	1 214
	PORT LOUIS	5 918
	MORONI	942
	VICTORIA	335
Total		18 938
LE CAIRE *(ÉGYPTE, SOUDAN)*	LE CAIRE	3 597
	ALEXANDRIE	464
	KHARTOUM	172
Total		4 233

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
DJIBOUTI *(DJIBOUTI, ERYTHRÈE, ETHIOPIE, SOMALIE)*	DJIBOUTI	2 528
	ADDIS-ABEBA	472
Total		3 000
NAIROBI *(BURUNDI, KENYA, OUGANDA, RWANDA, TANZANIE)*	NAIROBI	563
	DAR ES SALAM	341
	KAMPALA	178
	BUJUMBURA	222
	KIGALI	52
Total		1 356
YAOUNDE *(CAMEROUN, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, TCHAD)*	YAOUNDE	1 525
	DOUALA	1 972
	BANGUI	708
	N'DJAMENA	885
Total		5 090
DAKAR *(CAP VERT, GAMBIE, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE)*	DAKAR	11 278
	SAINT LOUIS	905
	BISSAO	107
	CONAKRY	1 549
	PRAIA	225
Total		14 064
NOUAKCHOTT *(MAURITANIE)*	NOUAKCHOTT	1 701
Total		1 701
BAMAKO *(BURKINA, MALI, NIGER)*	BAMAKO	3 353
	NIAMEY	935
	OUAGADOUGOU	2 166
Total		6 454
ABIDJAN *(CÔTE D'IVOIRE, LIBÉRIA)*	ABIDJAN	7 848
Total		7 848
LOMÉ *(BENIN, GHANA, NIGERIA, TOGO)*	LOME	1 733
	ABUJA	176
	ACCRA	561
	COTONOU	2 150
	LAGOS	819
Total		5 439
LIBREVILLE *(GABON, GUINÉE ÉQUATORIALE, SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE)*	LIBREVILLE	5 244
	PORT GENTIL	1 677
	MALABO	325
Total		7 246
BRAZZAVILLE *(CONGO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, ANGOLA)*	BRAZZAVILLE	862
	KINSHASA	1 562
	POINTE NOIRE	1 944
	LUANDA	1 179
Total		5 547

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
AMÉRIQUE		**203 298**
TORONTO *(CANADA - PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION)*	TORONTO	6 580
	VANCOUVER	4 759
Total		11 339
MONTRÉAL *(CANADA - SECONDE CIRCONSCRIPTION)*	MONTREAL	34 748
	QUÉBEC	6 235
	MONCTON ET HALIFAX	793
Total		41 776
WASHINGTON *(ÉTATS-UNIS - PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION)*	WASHINGTON	8 804
	ATLANTA	3 301
	BOSTON	5 051
	MIAMI	7 837
	NEW-YORK	20 739
Total		45 732
CHICAGO *(ÉTATS-UNIS - DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION)*	CHICAGO	5 226
Total		5 226
HOUSTON *(ÉTATS-UNIS - TROISIÈME CIRCONSCRIPTION)*	HOUSTON	5 714
	LA NOUVELLE ORLÉANS	562
Total		6 276
SAN FRANCISCO *(ÉTATS-UNIS - QUATRIÈME CIRCONSCRIPTION)*	SAN FRANCISCO	12 756
	LOS ANGELES	12 580
Total		25 336
BRASILIA *(BRÉSIL, GUYANA, SURINAM)*	BRASILIA	1 087
	RECIFE	1 369
	RIO DE JANEIRO	5 413
	SAO PAULO	5 189
	PARAMARIBO	145
Total		13 203
BUENOS AIRES *(ARGENTINE, CHILI, PARAGUAY, URUGUAY)*	BUENOS AIRES	11 589
	ASSOMPTION	922
	MONTEVIDEO	2 039
	SANTIAGO DU CHILI	8 260
Total		22 810
CARACAS *(BOLIVIE, COLOMBIE, ÉQUATEUR, PÉROU, VENEZUELA)*	CARACAS	3 574
	BOGOTA	2 716
	QUITO	1 225
	LIMA	2 455
	LA PAZ	746
Total		10 716
MEXICO *(BELIZE, COSTA RICA, GUATEMALA, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, SALVADOR)*	MEXICO	13 375
	MANAGUA	395
	SAN JOSE	1 193
	TEGUCIGALPA	247
	GUATEMALA	500
	PANAMA	626
	SAN SALVADOR	399
Total		16 735

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
PORT-AU-PRINCE *(ANTIGUA-ET-BARBUDA, BAHAMAS, BARBADE, CUBA, REPUBLIQUE DOMINICAINE, DOMINIQUE, GRENADE, HAÏTI, JAMAÏQUE, SAINT-CHRISTOPHE ET NIEVES, SAINTE LUCIE, ST VINCENT ET LES GRENADINES, TRINITÉ ET TOBAGO)*	PORT AU PRINCE	974
	CASTRIES	474
	KINGSTON	115
	LA HAVANE	288
	PORT D'ESPAGNE	448
	SAINT DOMINGUE	1 850
Total		4 149
ASIE ET LEVANT		**146 623**
TEL AVIV *(ISRAËL)*	TEL AVIV	32 603
	HAIFA	9 321
	JERUSALEM	12 200
Total		54 124
ABOU DABI *(ARABIE SAOUDITE, BAHREIN, ÉMIRATS ARABES UNIS, KOWEIT, OMAN, QATAR, YEMEN)*	ABOU DABI	2 345
	RIYAD	1 457
	DJEDDAH	1 112
	DOHA	1 624
	DUBAI	4 453
	MANAMA	604
	KOWEIT	593
	SANAA	406
	MASCATE	337
Total		12 931
BEYROUTH *(IRAK, JORDANIE, LIBAN, SYRIE)*	BEYROUTH	13 136
	DAMAS	1 278
	ALEP	443
	AMMAN	809
	BAGDAD	0
Total		15 666
PONDICHERY *(PONDICHÉRY)*	PONDICHERY	5 080
Total		5 080
NEW DELHI *(AFGHANISTAN, BANGLADESH, INDE(SAUF PONDICHERY), IRAN, MALDIVES (ÎLES), NÉPAL, PAKISTAN, SRI LANKA)*	NEW DELHI	760
	BANGALORE	198
	BOMBAY	489
	CALCUTTA	37
	TEHERAN	551
	KABOUL	224
	ISLAMABAD	232
	KARACHI	88
	KATHMANDOU	136
	DACCA	126
	COLOMBO	239
Total		3 080
TOKYO *(CHINE, CORÉE DU SUD, JAPON, MONGOLIE)*	TOKYO	4 156
	OSAKA ET KOBE	865
	OULAN BATOR	68
	PEKIN	2 820
	CANTON	1 041

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
	SHANGHAI	4 992
	CHENGDU	177
	HONG-KONG	4 693
	WUHAN	411
	SHENYANG	144
	TAIPEI	742
	SEOUL	876
Total		20 985
BANGKOK *(BIRMANIE, BRUNEI, CAMBODGE, INDONÉSIE, LAOS, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAILANDE, TIMOR ORIENTAL, VIETNAM)*	BANGKOK	5 030
	BANDAR SERI BEGAWAN	96
	HANOI	926
	SINGAPOUR	3 876
	MANILLE	938
	HO CHI MINH-VILLE	2 484
	VIENTIANE	1 060
	PHNOM PENH	1 991
	JAKARTA	1 741
	RANGOON	127
Total		18 269
SYDNEY *(AUSTRALIE, FIDJI, KIRIBATI, MARSHALL, MICRONESIE, NAURU, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, SALOMON, SAMOA, TUVALU, VANUATU)*	SYDNEY	12 621
	KUALA LUMPUR	1 145
	PORT MORESBY	39
	PORT VILA	1 094
	SUVA	102
	WELLINGTON	1 487
Total		16 488
EUROPE		**511 110**
BERLIN *(ALLEMAGNE - PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION) (BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT, DUSSELDORF)*	BERLIN	10 140
	FRANCFORT	12 895
	HAMBOURG	2 248
	DUSSELDORF	10 487
Total		35 770
MUNICH *(ALLEMAGNE - DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION) (MUNICH, STUTTGART, SARREBRUCK)*	MUNICH	11 247
	STUTTGART	17 006
	SARREBRUCK	3 170
Total		31 423
ANDORRE *(ANDORRE)*	ANDORRE	3 002
Total		3 002
BRUXELLES *(BELGIQUE)*	BRUXELLES	51 098
	ANVERS	1 719
	LIEGE	7 843
Total		60 660
LUXEMBOURG *(LUXEMBOURG)*	LUXEMBOURG	16 485
Total		16 485
AMSTERDAM *(PAYS-BAS)*	AMSTERDAM	13 282
Total		13 282

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
GENÈVE *(LIECHTENSTEIN, SUISSE)*	GENEVE	82 468
	ZURICH	16 085
Total		98 553
LONDRES *(ROYAUME-UNI)*	LONDRES	86 536
	EDIMBOURG ET GLASGOW	3 191
Total		89 727
DUBLIN *(IRLANDE)*	DUBLIN	5 593
Total		5 593
STOCKHOLM *(DANEMARK, ESTONIE, FINLANDE, ISLANDE, LETTONIE, LITUANIE, NORVÈGE, SUÈDE)*	STOCKHOLM	3 489
	COPENHAGUE	2 879
	OSLO	2 946
	RIGA	104
	TALLINN	89
	VILNIUS	142
	HELSINKI	1 311
	REYKJAVIK	186
Total		11 146
LISBONNE *(PORTUGAL)*	LISBONNE	5 843
	PORTO	2 962
Total		8 805
MADRID *(ESPAGNE)*	MADRID	26 593
	SEVILLE	6 427
	BILBAO	3 749
	BARCELONE	24 348
Total		61 117
ROME *(ITALIE, MALTE, SAINT-MARIN, SAINT-SIÈGE)*	ROME	12 174
	SAINT SIÈGE	0
	MILAN	12 667
	TURIN ET GENES	6 804
	NAPLES	2 858
	LA VALETTE	223
Total		34 726
MONACO	MONACO	5 789
Total		5 789
ATHENES *(CHYPRE, GRÈCE, TURQUIE)*	ATHENES	6 532
	THESSALONIQUE	992
	NICOSIE	900
	ISTANBUL	3 031
	ANKARA	575
Total		12 030
VIENNE *(ALBANIE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CROATIE, HONGRIE, ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, POLOGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SERBIE, MONTENEGRO)*	VIENNE	5 065
	BELGRADE	846
	BUCAREST	1 966
	BUDAPEST	1 534
	BRATISLAVA	625

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
	VARSOVIE	2 643
	CRACOVIE	1 504
	PRAGUE	1 414
	SARAJEVO	149
	SKOPJE	194
	LJUBLJANA	374
	SOFIA	558
	TIRANA	60
	ZAGREB	497
Total		17 429
MOSCOU *(ARMÉNIE, AZEBAÏDJAN, BIÉLORUSSIE, GÉORGIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, MOLDAVIE, OUZBÉKISTAN, RUSSIE, TADJIKISTAN, TURKMÉNISTAN, UKRAINE)*	MOSCOU	3 503
	ACHGABAT	300
	ALMATY	243
	BAKOU	120
	CHISINAU	50
	DOUCHANBE	12
	EKATERINBOURG	10
	EREVAN	350
	KIEV	518
	MINSK	65
	SAINT-PETERSBOURG	209
	TACHKENT	64
	TBILISSI	129
Total		5 573
TOTAL LEC 2010		**1 015 903**

AFRIQUE	154 872
AMERIQUE	203 298
ASIE ET LEVANT	146 623
EUROPE	511 110

ZONE A AMÉRIQUE AFRIQUE	358 170
ZONE B EUROPE ASIE LEVANT	657 733

VII La liste électorale consulaire

1 〉Le nombre d'inscrits par circonscription électorale AFE au 11 mars 2010

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
AFRIQUE		154 872
ALGER *(ALGÉRIE)*	ALGER	17 489
	ANNABA	6 974
	ORAN	3 263
Total		27 726
RABAT *(MAROC)*	RABAT	5 528
	AGADIR	2 097
	FES	1 740
	MARRAKECH	3 894
	CASABLANCA	12 415
	TANGER	1 266
Total		26 940
TUNIS *(LYBIE, TUNISIE)*	TUNIS	13 326
	TRIPOLI	457
Total		13 783
JOHANNESBURG *(AFRIQUE DU SUD, BOTSWANA, LESOTHO, MALAWI, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, SWAZILAND, ZAMBIE, ZIMBABWE)*	JOHANNESBURG	3 013
	LE CAP	1 699
	HARARE	150
	GABORONE	76
	LUSAKA	141
	WINDHOEK	169
	MAPUTO	259
Total		5 507
TANANARIVE *(COMORES, MADAGASCAR, MAURICE, SEYCHELLES)*	TANANARIVE	8 200
	DIEGO-SUAREZ	1 265
	MAJUNGA	1 064
	TAMATAVE	1 214
	PORT LOUIS	5 918
	MORONI	942
	VICTORIA	335
Total		18 938
LE CAIRE *(ÉGYPTE, SOUDAN)*	LE CAIRE	3 597
	ALEXANDRIE	464
	KHARTOUM	172
Total		4 233

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
DJIBOUTI *(DJIBOUTI, ERYTHRÈE, ETHIOPIE, SOMALIE)*	DJIBOUTI	2 528
	ADDIS-ABEBA	472
Total		3 000
NAIROBI *(BURUNDI, KENYA, OUGANDA, RWANDA, TANZANIE)*	NAIROBI	563
	DAR ES SALAM	341
	KAMPALA	178
	BUJUMBURA	222
	KIGALI	52
Total		1 356
YAOUNDE *(CAMEROUN, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, TCHAD)*	YAOUNDE	1 525
	DOUALA	1 972
	BANGUI	708
	N'DJAMENA	885
Total		5 090
DAKAR *(CAP VERT, GAMBIE, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE)*	DAKAR	11 278
	SAINT LOUIS	905
	BISSAO	107
	CONAKRY	1 549
	PRAIA	225
Total		14 064
NOUAKCHOTT *(MAURITANIE)*	NOUAKCHOTT	1 701
Total		1 701
BAMAKO *(BURKINA, MALI, NIGER)*	BAMAKO	3 353
	NIAMEY	935
	OUAGADOUGOU	2 166
Total		6 454
ABIDJAN *(CÔTE D'IVOIRE, LIBÉRIA)*	ABIDJAN	7 848
Total		7 848
LOMÉ *(BENIN, GHANA, NIGERIA, TOGO)*	LOME	1 733
	ABUJA	176
	ACCRA	561
	COTONOU	2 150
	LAGOS	819
Total		5 439
LIBREVILLE *(GABON, GUINÉE ÉQUATORIALE, SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE)*	LIBREVILLE	5 244
	PORT GENTIL	1 677
	MALABO	325
Total		7 246
BRAZZAVILLE *(CONGO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, ANGOLA)*	BRAZZAVILLE	862
	KINSHASA	1 562
	POINTE NOIRE	1 944
	LUANDA	1 179
Total		5 547

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
AMÉRIQUE		**203 298**
TORONTO *(CANADA - PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION)*	TORONTO	6 580
	VANCOUVER	4 759
Total		11 339
MONTRÉAL *(CANADA - SECONDE CIRCONSCRIPTION)*	MONTREAL	34 748
	QUÉBEC	6 235
	MONCTON ET HALIFAX	793
Total		41 776
WASHINGTON *(ÉTATS-UNIS - PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION)*	WASHINGTON	8 804
	ATLANTA	3 301
	BOSTON	5 051
	MIAMI	7 837
	NEW-YORK	20 739
Total		45 732
CHICAGO *(ÉTATS-UNIS - DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION)*	CHICAGO	5 226
Total		5 226
HOUSTON *(ÉTATS-UNIS - TROISIÈME CIRCONSCRIPTION)*	HOUSTON	5 714
	LA NOUVELLE ORLÉANS	562
Total		6 276
SAN FRANCISCO *(ÉTATS-UNIS - QUATRIÈME CIRCONSCRIPTION)*	SAN FRANCISCO	12 756
	LOS ANGELES	12 580
Total		25 336
BRASILIA *(BRÉSIL, GUYANA, SURINAM)*	BRASILIA	1 087
	RECIFE	1 369
	RIO DE JANEIRO	5 413
	SAO PAULO	5 189
	PARAMARIBO	145
Total		13 203
BUENOS AIRES *(ARGENTINE, CHILI, PARAGUAY, URUGUAY)*	BUENOS AIRES	11 589
	ASSOMPTION	922
	MONTEVIDEO	2 039
	SANTIAGO DU CHILI	8 260
Total		22 810
CARACAS *(BOLIVIE, COLOMBIE, ÉQUATEUR, PÉROU, VENEZUELA)*	CARACAS	3 574
	BOGOTA	2 716
	QUITO	1 225
	LIMA	2 455
	LA PAZ	746
Total		10 716
MEXICO *(BELIZE, COSTA RICA, GUATEMALA, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, SALVADOR)*	MEXICO	13 375
	MANAGUA	395
	SAN JOSE	1 193
	TEGUCIGALPA	247
	GUATEMALA	500
	PANAMA	626
	SAN SALVADOR	399
Total		16 735

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
PORT-AU-PRINCE *(ANTIGUA-ET-BARBUDA, BAHAMAS, BARBADE, CUBA, REPUBLIQUE DOMINICAINE, DOMINIQUE, GRENADE, HAÏTI, JAMAÏQUE, SAINT-CHRISTOPHE ET NIEVES, SAINTE LUCIE, ST VINCENT ET LES GRENADINES, TRINITÉ ET TOBAGO)*	PORT AU PRINCE	974
	CASTRIES	474
	KINGSTON	115
	LA HAVANE	288
	PORT D'ESPAGNE	448
	SAINT DOMINGUE	1 850
Total		4 149
ASIE ET LEVANT		**146 623**
TEL AVIV *(ISRAËL)*	TEL AVIV	32 603
	HAIFA	9 321
	JERUSALEM	12 200
Total		54 124
ABOU DABI *(ARABIE SAOUDITE, BAHREIN, ÉMIRATS ARABES UNIS, KOWEIT, OMAN, QATAR, YEMEN)*	ABOU DABI	2 345
	RIYAD	1 457
	DJEDDAH	1 112
	DOHA	1 624
	DUBAI	4 453
	MANAMA	604
	KOWEIT	593
	SANAA	406
	MASCATE	337
Total		12 931
BEYROUTH *(IRAK, JORDANIE, LIBAN, SYRIE)*	BEYROUTH	13 136
	DAMAS	1 278
	ALEP	443
	AMMAN	809
	BAGDAD	0
Total		15 666
PONDICHERY *(PONDICHÉRY)*	PONDICHERY	5 080
Total		5 080
NEW DELHI *(AFGHANISTAN, BANGLADESH, INDE(SAUF PONDICHERY), IRAN, MALDIVES (ÎLES), NÉPAL, PAKISTAN, SRI LANKA)*	NEW DELHI	760
	BANGALORE	198
	BOMBAY	489
	CALCUTTA	37
	TEHERAN	551
	KABOUL	224
	ISLAMABAD	232
	KARACHI	88
	KATHMANDOU	136
	DACCA	126
	COLOMBO	239
Total		3 080
TOKYO *(CHINE, CORÉE DU SUD, JAPON, MONGOLIE)*	TOKYO	4 156
	OSAKA ET KOBE	865
	OULAN BATOR	68
	PEKIN	2 820
	CANTON	1 041

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
	SHANGHAI	4 992
	CHENGDU	177
	HONG-KONG	4 693
	WUHAN	411
	SHENYANG	144
	TAIPEI	742
	SEOUL	876
Total		20 985
BANGKOK *(BIRMANIE, BRUNEI, CAMBODGE, INDONÉSIE, LAOS, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAILANDE, TIMOR ORIENTAL, VIETNAM)*	BANGKOK	5 030
	BANDAR SERI BEGAWAN	96
	HANOI	926
	SINGAPOUR	3 876
	MANILLE	938
	HO CHI MINH-VILLE	2 484
	VIENTIANE	1 060
	PHNOM PENH	1 991
	JAKARTA	1 741
	RANGOON	127
Total		18 269
SYDNEY *(AUSTRALIE, FIDJI, KIRIBATI, MARSHALL, MICRONESIE, NAURU, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, SALOMON, SAMOA, TUVALU, VANUATU)*	SYDNEY	12 621
	KUALA LUMPUR	1 145
	PORT MORESBY	39
	PORT VILA	1 094
	SUVA	102
	WELLINGTON	1 487
Total		16 488
EUROPE		**511 110**
BERLIN *(ALLEMAGNE - PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION) (BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT, DUSSELDORF)*	BERLIN	10 140
	FRANCFORT	12 895
	HAMBOURG	2 248
	DUSSELDORF	10 487
Total		35 770
MUNICH *(ALLEMAGNE - DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION) (MUNICH, STUTTGART, SARREBRUCK)*	MUNICH	11 247
	STUTTGART	17 006
	SARREBRUCK	3 170
Total		31 423
ANDORRE *(ANDORRE)*	ANDORRE	3 002
Total		3 002
BRUXELLES *(BELGIQUE)*	BRUXELLES	51 098
	ANVERS	1 719
	LIEGE	7 843
Total		60 660
LUXEMBOURG *(LUXEMBOURG)*	LUXEMBOURG	16 485
Total		16 485
AMSTERDAM *(PAYS-BAS)*	AMSTERDAM	13 282
Total		13 282

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
GENÈVE *(LIECHTENSTEIN, SUISSE)*	GENEVE	82 468
	ZURICH	16 085
Total		98 553
LONDRES *(ROYAUME-UNI)*	LONDRES	86 536
	EDIMBOURG ET GLASGOW	3 191
Total		89 727
DUBLIN *(IRLANDE)*	DUBLIN	5 593
Total		5 593
STOCKHOLM *(DANEMARK, ESTONIE, FINLANDE, ISLANDE, LETTONIE, LITUANIE, NORVÈGE, SUÈDE)*	STOCKHOLM	3 489
	COPENHAGUE	2 879
	OSLO	2 946
	RIGA	104
	TALLINN	89
	VILNIUS	142
	HELSINKI	1 311
	REYKJAVIK	186
Total		11 146
LISBONNE *(PORTUGAL)*	LISBONNE	5 843
	PORTO	2 962
Total		8 805
MADRID *(ESPAGNE)*	MADRID	26 593
	SEVILLE	6 427
	BILBAO	3 749
	BARCELONE	24 348
Total		61 117
ROME *(ITALIE, MALTE, SAINT-MARIN, SAINT-SIÈGE)*	ROME	12 174
	SAINT SIÈGE	0
	MILAN	12 667
	TURIN ET GENES	6 804
	NAPLES	2 858
	LA VALETTE	223
Total		34 726
MONACO	MONACO	5 789
Total		5 789
ATHENES *(CHYPRE, GRÈCE, TURQUIE)*	ATHENES	6 532
	THESSALONIQUE	992
	NICOSIE	900
	ISTANBUL	3 031
	ANKARA	575
Total		12 030
VIENNE *(ALBANIE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CROATIE, HONGRIE, ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, POLOGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SERBIE, MONTENEGRO)*	VIENNE	5 065
	BELGRADE	846
	BUCAREST	1 966
	BUDAPEST	1 534
	BRATISLAVA	625

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE AFE (APRÈS MODIFICATION 2009)	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	TOTAL ÉLECTEURS
	VARSOVIE	2 643
	CRACOVIE	1 504
	PRAGUE	1 414
	SARAJEVO	149
	SKOPJE	194
	LJUBLJANA	374
	SOFIA	558
	TIRANA	60
	ZAGREB	497
Total		17 429
MOSCOU *(ARMÉNIE, AZEBAÏDJAN, BIÉLORUSSIE, GÉORGIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, MOLDAVIE, OUZBÉKISTAN, RUSSIE, TADJIKISTAN, TURKMÉNISTAN, UKRAINE)*	MOSCOU	3 503
	ACHGABAT	300
	ALMATY	243
	BAKOU	120
	CHISINAU	50
	DOUCHANBE	12
	EKATERINBOURG	10
	EREVAN	350
	KIEV	518
	MINSK	65
	SAINT-PETERSBOURG	209
	TACHKENT	64
	TBILISSI	129
Total		5 573
TOTAL LEC 2010		**1 015 903**

AFRIQUE	154 872
AMERIQUE	203 298
ASIE ET LEVANT	146 623
EUROPE	511 110

ZONE A AMÉRIQUE AFRIQUE	358 170
ZONE B EUROPE ASIE LEVANT	657 733

Le Centre de crise

La sécurité des Français à l'étranger

Bilan des activités 2009 – début 2010

présenté par le Directeur du Centre de crise

La sécurité des Français à l'étranger

Installation d'un hôpital de campagne au Sri-Lanka, avril 2009

M. Serge MOSTURA,
Directeur du Centre de Crise

S'il est opérationnel depuis juillet 2008, le Centre de crise a connu en 2009 une évolution et un développement stratégique décisifs. Le décret du 16 mars 2009, véritable acte de naissance de l'organe de gestion des crises, a assis le cadre juridique. Mais c'est sur le plan opérationnel que le Centre de crise a connu les évolutions les plus marquantes.

1 - La poursuite de l'effort

Les services

En lieu et place des trois pôles dont il était constitué précédemment, le Centre de crise, fort de ses premières expériences, s'est doté de deux sous-directions : le Centre de Situation et la Sous-Direction des Opérations d'Urgence, favorisant ainsi les synergies et permettant une meilleure intégration globale.

Les locaux

Quelques aménagements et déménagements ont permis le rapprochement des compétences. Par exemple, l'unité de soutien à la gestion des situations d'urgence a rejoint physiquement la réponse téléphonique.

Le développement matériel

De nouveaux outils informatiques et de communication ont été mis à disposition des agents au plan opérationnel (réponse téléphonique, matériel des missions sur le terrain).

Les effectifs

Le Centre de crise compte désormais cinquante-six agents répartis en deux sous-directions :
- Le centre de situation, chargé de la veille, de l'alerte et de la planification.
- La sous-direction des opérations d'urgence qui gère les crises collectives comme les affaires individuelles.

Le budget

En loi de finances, le budget initial 2009 était de 1 504 000 €. Pour 2010, la dotation initiale est de 1 990 415 €, soit une augmentation de 33 %. Cet effort, tout à fait remarquable dans le contexte budgétaire contraint, témoigne du haut degré de priorité accordé à la sécurité de nos compatriotes. Il convient par ailleurs de rappeler qu'en cas de crise exceptionnelle les dépenses de crise peuvent bénéficier de financements supplémentaires.

Les partenariats noués

Le Centre de crise a abondé ou renouvelé plusieurs accords de partenariats par voie de convention : :

1• convention avec Air France : accord spécifique de mise à disposition de capacités aériennes par AF pour le MAEE ;

2• conventions avec Air France sur les réseaux de communication partagés sur l'Afrique ;

3• conventions avec FCI (France coopération internationale) relative à l'application d'un accord entre le gouvernement français et le PAM (Programme alimentaire mondial) ;

4• convention avec le CINDEX (Club Inter-entreprises sur les mobilités internationales) sur la protection des expatriés dans le monde ;

5• convention avec l'INAVEM (institut national d'aide aux victimes) ;

6• convention avec le CEFR (centre d'entraide aux Français rapatriés) ;

7• convention avec la Croix-Rouge ;

8• convention avec l'AFVT (association française des victimes du terrorisme).

L'essor de la formation

La gestion des situations d'urgence spécifiques nécessite une méthode, des moyens et une formation. Fatigue, stress, parfois danger physique sont en effet des risques constants. Une préparation matérielle et psychologique, un état d'esprit, des formations et des exercices fréquents, permettent de se prémunir.

Le Centre de crise promeut et diffuse la culture de crise grâce à ses relations avec les partenaires extérieurs de tout type : administrations et institutions nationales ou internationales, partenaires européens, partenaires privés, organisations non gouvernementales et bien sûr, au travers des formations et exercices, avec nos postes à l'étranger.

La formation

L'année 2009 a vu une montée en puissance des actions de formation dispensées par le Centre de crise. Le Centre de crise intervient désormais systématiquement dans les programmes de formation du Département (ambassadeurs, n° 2 d'ambassade, gardes de sécurité, stages d'adaptation, attachés de presse,…) ainsi que dans ceux des autres administrations (attachés de défense, SCTIP, Sécurité civile, formation des officiers…) Le Centre de crise participe également à des actions de formation interministérielles.

Des simulations et des exercices de gestion de crise sont régulièrement organisés dans le cadre de la préparation à des événements.

C'est ainsi qu'en 2010, un exercice a été réalisé en liaison avec notre consulat général à Johannesburg en vue de la Coupe du monde de football.

L'année 2009 a été pour le Centre de crise l'occasion d'une montée en puissance en matière de transfert des apprentissages dans le domaine de la gestion de crise. Le premier semestre de l'année 2010 voit se poursuivre cette dynamique au travers de sessions de formation plus fréquentes et plus ouvertes aux intervenants extérieurs. Ainsi ont été planifiées des formations de gestion du stress ou de premiers secours, dispensées aux volontaires par des professionnels (SAMU, Cellule d'Urgence Médico-Psychologique, etc.). Par ailleurs, sur un plan plus technique, certains agents du Centre de crise ont suivi, ou vont suivre, des modules d'apprentissage aux communications radios, ou de formation à l'installation de matériel de téléphonie satellitaire. Enfin, le vivier de volontaires appelés à intervenir en cas de crise a donné lieu à plusieurs formations spécifiques.

Les renforts humains et les outils

Le Centre de crise dispose de deux viviers d'agents volontaires pour l'épauler lors du déclenchement d'une crise.

Les volontaires pour la réponse téléphonique

En constante augmentation, ce vivier compte au 1er juin 2010 plus de deux cents agents provenant des divers services du Département. Leur convocation est l'une des premières étapes de l'armement d'une cellule de crise.

Le Centre de crise et en particulier les volontaires du vivier disposent d'une application informatique dédiée qui permet de gérer les données relatives aux personnes recherchées lors de crises majeures ainsi que celles des personnes qui les recherchent. Devenu indispensable à la réponse téléphonique, il permet l'établissement de diverses listes (recherchés, localisés, décédés, etc..) consultables en temps réel à Paris comme dans les postes.

80 agents du Centre de crise et du Département ont été formés à son utilisation depuis le second trimestre 2009. Parallèlement, les personnels de nos postes sont formés, sous l'égide de la sous-direction de la formation et des concours, au fur et à mesure de la diffusion du logiciel.

Les volontaires pour les missions de soutien en situation de crise

Plus de 80 agents du Département sont inscrits dans ce vivier spécifique. Avant de l'intégrer définitivement, ils doivent être soumis à des tests médicaux, psychologiques, ainsi qu'à un entretien individuel.

Au 1er juin, 41 ont été déclarés aptes à partir sur le terrain, 8 ont été déclarés inaptes et une quarantaine doit se soumettre à ces tests d'ici 2011.

Les volontaires de ce vivier ont reçu ou vont recevoir des formations adaptées au départ sur le terrain : gestion du stress, communications, détection de fraude documentaire, initiation aux premiers secours ou médecine tropicale. Lors du recrutement, une attention particulière est apportée à des compétences spéciales et variées : secourisme, logistique aéroport, permis

poids lourds ou transport en commun, radio amateur, etc.

Pour la gestion globale de la crise à Paris, le Centre de crise prépare la mise en place d'un logiciel de gestion de crise qui permettra entre autres de :

• faciliter la circulation des informations entre les participants à la gestion de la crise ;
• faire des bilans en temps réel et a posteriori (retour d'expérience) ;
• renforcer la tenue et l'exploitation de la main courante.

Ce logiciel est déjà utilisé par des entreprises et des administrations et permettra de gagner en efficacité.

La démarche qualité

Le Centre de crise s'est engagé dans une démarche qualité. Il s'agit à la fois de valider les règles de fonctionnement de la structure à travers un système de références éprouvé et de se doter des garanties juridiques et pratiques nécessaires au bon accomplissement de la mission de service public, l'intervention d'urgence en cas de crise à l'étranger, qui est confiée au Centre de crise. Le but à l'horizon 2012 est d'obtenir une certification ISO 9001 attestant la conformité des méthodes et processus conduits par le Centre de crise aux exigences de qualité internationalement reconnues.

2 - Les crises collectives : année 2009 et début de l'année 2010

• Janvier 2009 : conflit à Gaza

Aide humanitaire à Gaza : janvier 2009

Les frappes israéliennes ont commencé le 27 décembre alors que la bande de Gaza était soumise à un blocus sévère depuis le 5 novembre 2008. La crise humanitaire a donc été immédiate et intense en comparaison avec la crise libanaise de l'été 2006.

A la demande de Bernard Kouchner, le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place une importante opération d'aide humanitaire d'urgence à destination des populations de Gaza. Deux équipes d'évaluation et de reconnaissance du Centre de crise se sont rendues, l'une à Al-Arish (Egypte) et l'autre à Jérusalem en appui des représentations diplomatiques françaises pour préparer la mise en place du dispositif d'aide humanitaire. Dès le lendemain de l'annonce du cessez-le-feu, un Airbus A 310 et trois Transall ont acheminé à Al-Arish un dispositif intégré d'assistance aux populations comprenant :

• 7 tonnes de médicaments et de matériel médical pour dispenser les soins d'urgence à 500 blessés ;
• une station de retraitement et de production d'eau de grande capacité ;
• trois équipes d'urgentistes spécialisés en chirurgie traumatologique ;
• une équipe de déminage pour désamorcer des bombes non explosées.

Le dispositif, soit environ 80 personnes, a été déployé dans la Bande de Gaza du 20 au 30 janvier à l'exception de la station de potabilisation qui n'a pu franchir les contrôles israéliens en temps utile. Dans le même temps, et essentiellement via Israël, 140 tonnes d'aide alimentaire et médicale française ont été acheminées à destination de Gaza, via Israël et l'Egypte.

Au total, l'ensemble de l'aide française s'est élevé à un montant de 6,5 millions d'euros. Elle a nécessité l'affrètement de 9 avions gros porteurs (5 avions civils et 4 avions militaires) et a mobilisé plus de 200 personnes du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et de l'Intérieur, des personnels de santé et de nos postes diplomatiques et consulaires dans la région.

• Janvier - février 2009 : troubles sociaux et politiques à Madagascar

Le bras de fer qui opposait depuis plusieurs mois le maire d'Antananarivo, Andry Rajoelina et le président de Madagascar, Marc Ravalomanana, a brutalement dégénéré le 26 janvier 2009. Plusieurs dizaines de milliers de manifestants pro-Rajoelina ont pillé et incendié la plupart des commerces de la capitale. Tandis que la tension retombait à Tananarive après 48 heures d'émeutes, le 29 janvier, les désordres commençaient à gagner les grandes villes de province où les scènes de pillages se multipliaient.

Les locaux de l'ambassade étant inaccessibles en raison des manifestations, une cellule de crise a été activée à la Résidence de France, qui réunissait l'ensemble des collaborateurs de la chancellerie et du consulat sous la direction de la chargée d'affaires. Les établissements scolaires et culturels français ont été fermés. Le consul a réuni un comité de sécurité qui a permis de rappeler les consignes de prudence et de s'assurer que la communauté restait calme. Une instruction de confinement a été donnée aux Français : limiter les déplacements au minimum, rester en contact avec les voisins, constituer des stocks d'essence et de nourriture.

Le Centre de crise est passé en situation de veille renforcée dès la première grande manifestation organisée par le maire de Tananarive. A partir du même jour, les sièges en France de la totalité des entreprises, ONG et congrégations présents à Madagascar ont été contactés par téléphone afin de s'assurer de la liste de leurs membres sur place. Le centre de veille a reçu en une semaine un peu plus d'une centaine d'appels relatifs à des proches résidant dans la capitale et quelques demandes d'informations émanant de sociétés. Compte tenu du caractère imprévisible de l'évolution de la situation, le Centre de crise a procédé à un premier renforcement des effectifs du poste. A partir du 26 janvier, en deux vagues successives, 17 agents ont été déployés.

• 22 février 2009 : attentat au Caire

Dès l'annonce de l'attentat visant l'entrée du souk de Khan al-Khalili, un quartier touristique du vieux Caire, le Ministère s'est pleinement mobilisé à travers l'action du Centre de crise qui a ouvert une cellule de crise en liaison avec notre ambassade au Caire permettant ainsi de rassembler les informations relatives à d'éventuels blessés.
Parmi les victimes de cet attentat à l'explosif, dont nos compatriotes constituaient la majorité, on a déploré la mort d'une jeune Française de 17 ans partie en colonie de vacances en Egypte organisée par la municipalité de Levallois. Une douzaine d'autres jeunes du même groupe ont été blessés, dont 3 assez grièvement. Leur rapatriement a été organisé les 23 et 24 février, selon des modalités appropriées en fonction de leur état de santé. La dépouille mortelle de la jeune fille a été rapatriée le 25 février.
Le ministre s'est déplacé pour l'arrivée des avions ramenant en France les jeunes et leurs familles dont certaines s'étaient déplacées au Caire. Un accueil médico-psychologique pour apporter le soutien nécessaire aux victimes et à leurs familles a été mis en place par le Centre de crise en liaison avec la ville de Levallois et la sous-préfecture de Roissy.

• Avril 2009 : Séisme à l'Aquila (Italie)

Un tremblement de terre de magnitude 6,3 sur l'échelle de Richter s'est produit le 6 avril à 3h32 dans la région des Abruzzes, avec pour épicentre la ville de L'Aquila, située à 96 km au nord-est de Rome. Les dégâts se sont concentrés sur la ville de L'Aquila (70 000 habitants) et sur 26 communes limitrophes.
En contact avec la sécurité civile italienne, notre ambassade à Rome a suivi au plus près l'évolution du bilan de la catastrophe. Le poste est entré en contact avec 80 de nos compatriotes résidant dans la zone pour s'assurer de leur situation. Quelques cas de blessés français, pris en charge par leur compagnie d'assistance, ont été portés à la connaissance du poste et les quatre membres de la famille d'une jeune fille française décédée lors de ce drame ont été transférés vers la France par leur compagnie d'assistance.
Le Centre de crise, mobilisé dès l'annonce du séisme, a traité 332 appels concernant des personnes potentiellement présentes dans la zone.

• Avril 2009 : hôpital de campagne à Cheddikulam (Sri Lanka)

En avril 2009 et alors que depuis le mois de janvier plus de 150 000 personnes avaient été obligées d'abandonner leur foyer pour fuir les combats entre l'armée régulière sri-lankaise et les Tigres tamouls, la situation humanitaire au Sri Lanka s'est brutalement dégradée.
En réaction, la France a décidé de doubler le montant de sa contribution au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés pour passer de 500 000 à un million d'euros. L'aide financière apportée par le Fonds d'Urgence Humanitaire à des ONG françaises présentes au Sri Lanka (Acted et Handicap International) a également plus que doublé.

Sri Lanka : avril 2009

Notre ambassade à Colombo, en liaison avec les autorités sri-lankaises, a examiné les moyens d'apporter un soutien aux hôpitaux de Vavunya et de Trincomalee, qui manquaient cruellement de matériel médical en raison de l'afflux des blessés. Le ministère des Affaires étrangères et européennes, en liaison avec le ministre de l'Intérieur, a décidé d'envoyer un hôpital de campagne au Sri Lanka doté d'un bloc opératoire et d'une équipe médico-chirurgicale. Dans le cadre d'une mission conduite par le Centre de crise, c'est un module d'intervention sanitaire de la sécurité civile française de type ESCRIM (72 personnels, 30 tonnes de matériels soit 145 m^3) qui a été envoyé sur place.

• Avril 2009 : Pandémie de grippe A H1N1

Au 29 mai 2009, la grippe porcine avait contaminé plus de 13 398 personnes dans 49 pays et fait au moins 99 morts, notamment au Mexique, en Australie, en Argentine, au Chili et au Japon. Alerté aux tous premiers signes de l'apparition de l'épidémie grâce à ses réseaux, le Centre de crise a mis en place dès le 25 avril 2009 une cellule de crise pour suivre l'évolution de la pandémie. Il a réalisé une cartographie journalière mondiale et régionale de suivi de la situation et assuré l'information interministérielle via le réseau sécurisé ISIS.
Afin d'informer les voyageurs concernant la situation mondiale, un plateau de réponse téléphonique a immédiatement été mis en place, un numéro dédié a été créé et communiqué largement dans les médias. Plus de 30 lignes téléphoniques ont été ouvertes. La plate-forme de réponse téléphonique dédiée avait reçu un total de 12 723 appels du 25 avril au 18 mai, date de sa fermeture. Au sein de cette cellule active 24 heures sur 24, 250 volontaires se sont relayés, dont 130 de la Croix-Rouge et 120 agents du Département membres du vivier de volontaires.
A l'initiative du Centre de crise, une cellule interministérielle de planification opérationnelle a été mise en place très rapidement pour répondre à l'éventualité d'une situation de retour en France de Français expatriés dans des zones à risque. Les travaux qui en ont résulté établissaient une procédure et un diagramme d'orientation des voyageurs ainsi que 11 fiches-pays correspondant aux zones infectées et à risque.
En parallèle, il a été procédé à plusieurs envois d'urgence : complément du stock médical de Mexico et renouvellement du stock de Tamiflu dans les pays d'Amérique Latine.

• Juin 2009 : Catastrophe aérienne AF447 (Brésil)

Le vol AF 447 Rio - Paris CDG qui a disparu des écrans radar au Nord de Recife (300 km au large des côtes brésiliennes), lundi 1er juin, transportait 216 passagers et 12 membres d'équipage, représentant 32 nationalités différentes, dont 72 Français, 59 Brésiliens et 26 Allemands.

Dans le cadre de la mobilisation de l'ensemble des administrations demandée par le président de la République, le Centre de crise a pris toutes les dispositions nécessaires pour l'information et l'aide des familles, en liaison avec les autorités brésiliennes, l'ambassade de France à Brasilia et le consulat général de France à Rio de Janeiro, ainsi qu'avec les autorités aéroportuaires et la compagnie Air France. Le Centre de crise a ouvert un numéro vert, mis en place une cellule d'urgence et il est entré en contact avec les ambassades des pays ayant des ressortissants à bord de ce vol.

Enfin, sur proposition de Bernard Kouchner, le Premier ministre a décidé de nommer un ambassadeur chargé des relations avec les familles des passagers de ce vol. Il s'agit de Pierre-Jean Vandoorne qui a eu pour mission d'assister les familles des 228 passagers du vol AF 447, notamment en facilitant leurs relations avec les administrations et avec Air France.

• Juin 2009 : Catastrophe aérienne Yemenia (Comores)

Dans la nuit du 29 au 30 juin dernier, le vol IY 626 de la compagnie aérienne Yemenia Airways, qui effectuait la liaison Sanaa - Moroni, s'est abîmé en mer au large des côtes au nord de la Grande-Comore. Il transportait 142 passagers et 11 membres d'équipage, soit 153 personnes, dont 66 Français.

Sous l'autorité du Président de la République, la France a répondu immédiatement et massivement à la demande d'assistance aux recherches qui lui a été présentée par les Comores. L'armée française a dépêché sur zone depuis la Réunion un avion Transall avec 30 personnels civils et militaires, avec notamment des médecins, des psychologues et 12 plongeurs avec leur matériel de recherche, deux bâtiments de la Marine Nationale, un hélicoptère et un remorqueur de haute mer avec à son bord 5 plongeurs. Deux navires civils ont été déroutés pour aider les recherches. Grâce à l'efficacité des secours, une embarcation comorienne a pu récupérer une survivante âgée de 12 ans, de nationalité française.

Le Centre de crise, alerté par notre Ambassade à Moroni, a immédiatement mis en place une cellule de crise dans la nuit de lundi à mardi et un agent de liaison a été envoyé au PC de crise de Roissy aux côtés du Sous-préfet. Le Centre de crise a mobilisé toutes les ressources dont il disposait afin de pouvoir fournir rapidement une liste unique consolidée portant le maximum d'informations sur chaque disparu. Deux missionnaires du Centre de crise ont été très rapidement envoyés à Moroni, dès le 30 juin, pour assurer la coordination des différents départements ministériels chargés des opérations de recherche, de secours et d'identification des victimes. A la demande des autorités comoriennes, une équipe d'identification des victimes de catastrophes a également été envoyée sur place afin d'aider les autorités locales.

Sur proposition de Bernard Kouchner, le Premier Ministre a décidé de nommer Christine Robichon, ambassadrice chargée des relations avec les familles des victimes. Mme Robichon, au sein du Centre de crise et dans le cadre de sa mission, a facilité l'organisation d'un voyage des familles aux Comores en juillet et a accompagné les familles lors de leur déplacement en vue des enterrements en novembre. Elle a contribué à faciliter les échanges entre les familles et de nombreuses institutions et organisations : TGI (Tribunal de grande instance) de Bobigny et de Paris, IRCGN (Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale), Bureau d'aide aux victimes du Ministère de la Justice, INAVEM (Institut national d'aide aux victimes et de médiation), BEA (Bureau d'enquêtes et d'analyses), Service Central de l'Etat Civil,… A la demande du Ministère de la Justice et du gouvernement des Comores, elle a servi de relais entre les familles de France et les institutions comoriennes, en vue de l'organisation de la restitution et de l'inhumation des dépouilles mortelles identifiées. Elle a tenu plusieurs réunions avec les avocats des assureurs de Yemenia afin qu'ils versent rapidement aux ayants droit des victimes des provisions sur indemnisation et a encouragé les associations et leurs conseils à coordonner au mieux leurs actions.

• Septembre 2009 : événements au Gabon

L'annonce des résultats de l'élection présidentielle au Gabon a provoqué des incidents visant notamment les intérêts français, en particulier à Port Gentil. Des manifestations les 2 et 3 septembre ont débuté dans la partie Ouest de Port Gentil et se sont poursuivies avec l'incendie d'une tour appartenant à Total. La Chancellerie consulaire détachée a été partiellement détruite par un incendie. Les forces françaises sont rapidement intervenues.

Une cellule de crise a été ouverte au Centre de crise. Localement, la crise a été gérée par le Consul à Port Gentil en liaison avec l'Ambassade à Libreville.

• Septembre 2009 : événements en Guinée

A la suite du rassemblement de manifestants hostiles à la junte dans le stade du 28 septembre et de la répression qui s'en est suivie (environ 150 morts, 1 200 blessés), le Centre de crise a activé son dispositif d'alerte renforcée. Jusqu'alors, le Centre de crise avait recommandé à l'ambassade de mettre en place une cellule de crise préventive. Celle-ci avait demandé à la communauté française de rester confinée à domicile. Le lycée français ainsi que le centre culturel avaient également été fermés. La fiche « Conseils aux voyageurs » a été modifiée 4 fois entre le 25 septembre et le 14 octobre. Trois réunions interministérielles se sont tenue entre le 29 septembre et le 13 octobre.

Le Centre de crise a dépêché trois missions de renfort consulaire (30 septembre-2 octobre, 8-23 octobre, 23 octobre-4 novembre) chargées d'appuyer l'ambassade pour actualiser le fichier global des ressortissants sur place, de visiter les points de regroupement et de rencontrer les chefs d'îlots. Le 29 septembre, le Centre de crise a dépêché 2 missionnaires et 5,6 tonnes de fret médical. Une seconde équipe est arrivée à Conakry le lendemain du massacre du Stade du 28 Septembre afin de commencer à soigner les blessés. Le 21 octobre, une mission de la CUMPF (Cellule d'urgence médico-psychologique française) a été envoyée en appui des structures hospitalières locales afin de prendre en charge les nombreux traumatisés et s'entretenir avec certaines victimes admises en chirurgie et neuro-chirurgie. Cette mission a été le point de départ d'un programme de coopération plus étendu.

Guinée : octobre 2009

• Octobre 2009 : tremblement de terre à Padang (Indonésie)

Suite au séisme intervenu le 30 septembre 2009, une mission humanitaire d'urgence dépêchée par la France était à pied d'œuvre sur l'île indonésienne de Padang. Le détachement de 75 hommes de la direction de la sécurité civile du Ministère de l'Intérieur et d'agents du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes, est arrivé par avion spécial dimanche 4 octobre à 8 heures (heure locale), à l'aéroport de Padang. Il était attendu par des agents envoyés en reconnaissance par l'ambassade de France en Indonésie.

La mission humanitaire a immédiatement pris contact avec les autorités de coordination locale ainsi qu'avec les responsables de l'aide apportée au titre des Nations Unies et de l'Union européenne et avec des représentants des organisations non gouvernementales. Après analyse des circonstances locales, la mission a décidé de privilégier trois axes d'intervention :

- l'assistance médicale aux victimes et aux populations sinistrées par le personnel soignant de la mission ;
- la consolidation de bâtiments publics affectés par le tremblement de terre pour permettre la reprise au plus vite du fonctionnement des écoles et des services publics ;
- la potabilisation de l'eau.

• Hiver 2010 : Vaccination des Français à l'étranger

La Cellule Interministérielle de crise, Place Beauvau, ayant acté le 29 juillet 2009 le principe d'une vaccination des Français à l'étranger, le Centre de crise a organisé les opérations de vaccination dans les postes. Après déduction des ressortissants français pris en charge par les pays hôtes, la population cible s'est établie à 721 433 ressortissants français. La vaccination a également été proposée à 28 451 ayants droit étrangers, 3 500 agents locaux des ambassades et des consulats, ainsi que 60 000 élèves étrangers des établissements scolaires français. La population concernée s'est donc établie à 813 384 personnes. Le nombre de vaccins mis à la disposition des postes a permis en outre une vaccination plus large que celle envisagée et l'autorisation de vacciner des personnels supplémentaires a été donnée chaque fois qu'elle a été proposée par les ambassades.

Le plan a fixé comme hypothèse que 85 % des bénéficiaires demanderaient à être vaccinés. Le nombre de vaccins nécessaires pour ce taux de vaccination et sur la base d'une injection unique a été fixé à 693 176 doses pour une injection. Il a en outre été décidé qu'un pourcentage de 1 % du nombre des vaccins devait être fourni en vaccins non adjuvés. Ce pourcentage s'est révélé nettement insuffisant et l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) a dû fournir des doses supplémentaires.

Au 22 février 2010, 700 000 doses de Focetria et 47 000 doses de Panenza avaient été mises à disposition du ministère des Affaires étrangères et européennes par l'EPRUS. Un total de 542 670 doses, dont 528 000 de Focetria et 14 670 de Panenza, ont été réceptionnés par nos ambassades et consulats.

71 032 personnes avaient à cette date pu bénéficier du plan de vaccination, avec deux injections pour 6 309 d'entre elles. Les taux de vaccination divergent selon les pays concernés : 71 % pour Addis Abeba contre 1,2 % pour Manille, par exemple. Une seule hospitalisation post-vaccinatoire, sans gravité, a été relevée. On notera également quelques dizaines de réactions cutanées et de rougeurs suite à l'injection du vaccin.

Le budget attribué au Centre de crise pour financier cette campagne était de 1 400 000 Euros mais celle-ci ne devrait finalement pas excéder 600 000 euros, hors règlement de l'emballeur Aexxdis et hors valises spéciales pour le transport. Au total, l'envoi des vaccins et du matériel de vaccination dans les postes aura nécessité 111 missions de valise accompagnée et 140 missions de valise fret.

Pour mémoire, la France fait partie des rares pays qui ont offert 10 % de leurs doses à l'OMS afin que celle-ci les redistribue aux pays en situation de besoin.

• Janvier 2010 : tremblement de terre en Haïti

L'opération d'aide humanitaire et consulaire menée à Haïti en janvier-février 2010 a été la plus importante réalisée par les autorités françaises depuis de nombreuses années.

Haïti : janvier 2010

Du 13 janvier au 18 février, cinq rotations aériennes quotidiennes entre Haïti et les Antilles françaises ont permis d'évacuer 3 007 personnes, dont 1 311 Français, 1 217 Haïtiens, 50 Européens, 57 ressortissants de nationalités tierces et 372 enfants adoptés. Plus de 150 accueils ont été organisés par les services français dans les aéroports des Antilles françaises et de métropole. 29 décès et 4 disparitions de compatriotes sont à déplorer. Plus de 18 500 appels ont été reçus au Centre de crise entre le 13 et le 28 janvier concernant la situation d'environ 4 500 personnes.
La mobilisation de la France a été immédiate. La première équipe de secours international venait des Antilles françaises et est arrivée le 13 janvier à 12h35 (heure locale). Onze avions affrétés par le Ministère des Affaires étrangères et européennes, trois à cinq rotations aériennes entre les Antilles françaises et Haïti (avions militaires et DASH 8 de la Sécurité Civile) et l'engagement de deux bâtiments de la Marine Nationale les 19 et 24 janvier, ont permis de déployer sur zone jusqu'à 1 173 personnels français et près de 2 000 tonnes de matériel humanitaire. Ce matériel comprenait notamment 1 500 tentes, 500 couvertures, 200 bâches, 14 groupes électrogènes. La phase de sauvetage des populations mise en œuvre dès le 13 janvier par près de 250 sauveteurs de la Sécurité Civile, s'est achevée le 22 janvier. Travaillant sur 19 chantiers, les sauveteurs français ont extrait 16 survivants des décombres.
L'assistance médicale aux populations haïtiennes a débuté le 13 janvier. Elle est montée en puissance le 18 janvier avec la mise en place d'un hôpital de campagne de la Sécurité Civile (70 personnels médicaux), complétée par quatre détachements médicaux d'appui (soit 48 équipes). Au total, les 160 personnels médicaux, incluant des effectifs venus des SAMU, ont permis de réaliser plus de 17 000 consultations, 2 550 hospitalisations et 1 300 interventions chirurgicales. Cette phase s'est achevée le 22 février avec le repli de l'hôpital de campagne. Quatre unités de production d'eau ont été installées du 16 janvier au 17 février pour répondre aux besoins de 40 000 personnes. Elles ont permis de distribuer 689 000 litres d'eau.

Accueil des enfants haïtiens adoptés à l'aéroport d'Orly : janvier 2010

• Février 2010 : tremblement de terre au Chili

En réponse aux demandes d'aide formulées par les autorités chiliennes, le Centre de crise a envoyé à Santiago une mission d'assistance scientifique, technique et humanitaire, dans un avion spécialement affrété. Cette mission intégrait une équipe de sismologues de l'Institut national des sciences de l'univers, avec une tonne de matériel (27 stations sismologiques, panneaux solaires, GPS) et des spécialistes du service de l'infrastructure de la Défense. Dans le domaine des télécommunications, la mission a emporté un équipement satellitaire complet et dix téléphones Iridium.
Du côté de l'aide humanitaire et médicale, un appareil de dialyse doté d'une unité de filtration d'eau permettant un fonctionnement autonome a été mis en œuvre par un technicien et un formateur. Un médecin urgentiste et un logisticien accompagnaient onze malles de médicaments de première nécessité. Des tentes de restauration collectives, tables pliantes et bancs, ainsi que cinq stations de potabilisation d'eau complétaient cette aide française d'urgence. Des agents du ministère ont été intégrés à cette mission, notamment pour assister notre ambassade dans le traitement de la situation des touristes français alors bloqués au Chili.

3 - La gestion des affaires individuelles

En 2009, le Centre de crise a enregistré et traité 20 enlèvements, 670 décès de français à l'étranger et 54 disparitions inquiétantes.

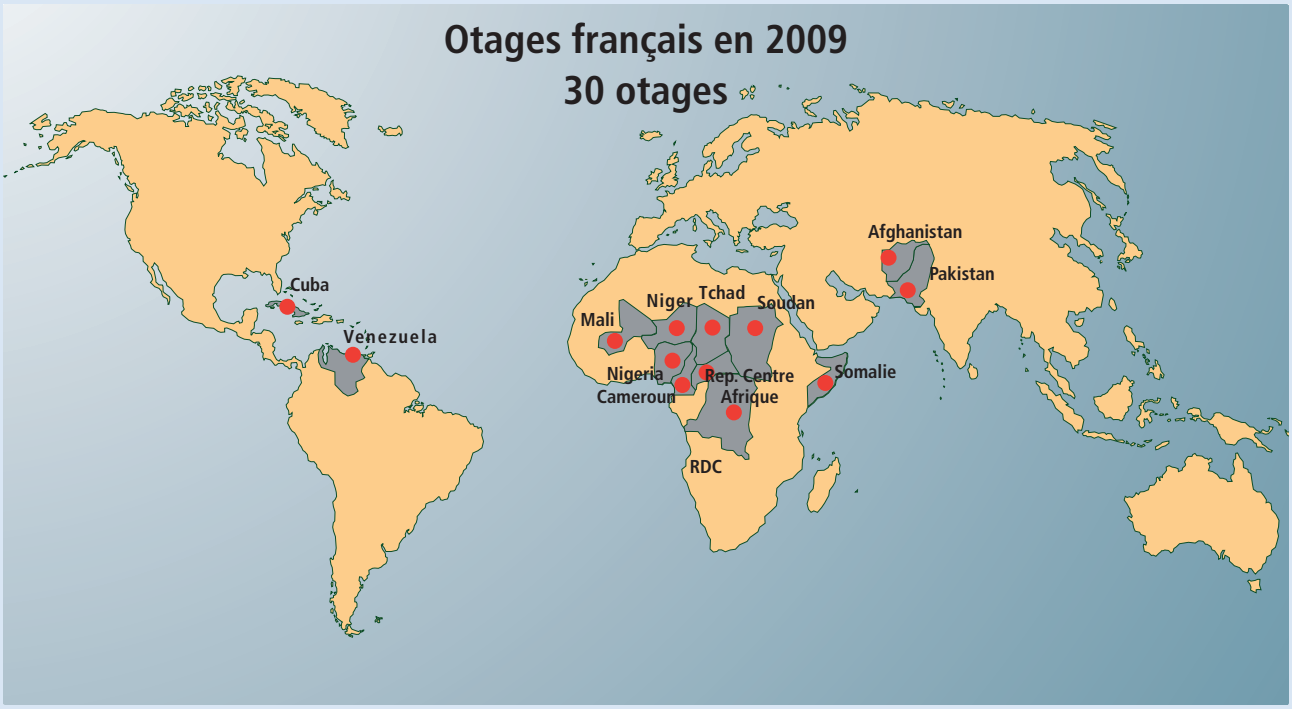

• Les enlèvements

Si l'année 2009 confirme la tendance quantitative de 2008 avec 20 affaires et 30 personnes enlevées, deux caractéristiques la différencient profondément des années précédentes :

• Les cas se concentrent en Afrique (15 sur 20), la région Amérique latine et Caraïbes ne connaissant qu'une petite minorité d'affaires (3 sur 20). La géographie des enlèvements (voir carte ci-dessous) fait apparaître un arc de l'enlèvement qui va de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique et qui descend au sud jusqu'en RDC. Les deux foyers de cette ellipse sont le Soudan et la Somalie, pays où les otages sont non seulement enlevés mais aussi transférés à partir de zones limitrophes.

• Les enlèvements concernent presque une fois sur deux des travailleurs humanitaires (8 affaires sur 20) alors que les années précédentes ceux-ci n'étaient concernés qu'entre une fois sur trois et une fois sur cinq.

Par ailleurs, le nombre des pays ayant connu un enlèvement s'est encore accru cette année puisqu'il est passé de 12 à 13, témoignant de l'aggravation des conditions sécuritaires dans plusieurs pays ou régions du monde, déjà signalés comme dangereux sur le site « conseils aux voyageurs » du ministère.

Au 1er juin 2010, quatre otages français sont toujours détenus : deux journalistes en Afghanistan, un fonctionnaire du ministère de la Défense en Somalie et un français enlevé le 20 avril dernier au Niger.

• Enlèvements : la prévention

Au cours de l'année 2009, les services de l'Etat ont multiplié efforts et initiatives pour tenter d'enrayer le phénomène des prises d'otages.

• Les Conseils aux voyageurs du site France-Diplomatie, qui sont désormais accessibles sur i-phone depuis le mois de novembre, sont plus directifs que par le passé tout comme nos messages d'alerte aux communautés françaises menacées (dernièrement en Guinée, au Mali et au Niger). Ces Conseils touchent un public important : entre 400 000 et 500 000 consultations chaque mois.

Un nouvel effort est fait à l'été 2010 avec l'ouverture d'un nouveau site, baptisé Ariane, qui permettra aux touristes en partance pour l'étranger d'enregistrer leurs coordonnées et d'être joints en cas de difficulté.

• Le Centre de crise et les autres services de l'Etat concernés travaillent aujourd'hui en étroite concertation et de façon systématique pour repérer et décourager toutes formes de manifestations ou de voyages dans des zones critiques. Sur la base de listes réalisées périodiquement, le Centre de crise téléphone et écrit à tous ceux qui proposent ou organisent des déplacements à risques et le cas échéant les convie au Quai d'Orsay pour une réunion d'information.

• Parallèlement, un travail de fond a été entrepris avec des réunions régulières rassemblant différentes catégories socio-professionnelles confrontées à des risques d'enlèvement : journalistes, travailleurs humanitaires, organisateurs de rallyes, tour-opérateurs, agences de voyages, transporteurs, etc. Ces réunions sont généralement organisées autour d'un pays ou d'une région (Asie centrale, Corne de l'Afrique, zone sahélo-saharienne…).

4• Les subventions versées par le Ministère à un certain nombre d'organismes (missions archéologiques, ONG) qui opèrent dans des zones à risques sont désormais conditionnées par des efforts concrets en matière de sécurité. Le cas échéant, le budget sécurité d'une opération peut être financé par le Centre de crise.

• Le Centre de crise mène une action de prévention plus volontariste que par le passé. Lorsqu'un voyageur à risque est repéré, il est systématiquement mis en garde par courrier ou, si ce n'est pas possible, par téléphone. Le Centre de crise devrait disposer de la possibilité légale d'enregistrer des conversations sensibles permettant d'attester que cette mission d'alerte a bien été remplie.

• Le projet de loi sur le remboursement des frais de secours à l'étranger devrait permettre de renforcer ce dispositif : grâce à ce texte, l'Etat disposera désormais d'une base juridique pour demander le remboursement de tout ou partie des dépenses engagées pour porter assistance à une personne qui se serait délibérément mise en danger en refusant de tenir compte des mises en garde relatives à une zone à risque (conseils aux voyageurs, lettre circonstanciée…).

• En 2009, les efforts déployés ont été efficaces dans un certain nombre de cas : plaisanciers obligés de faire demi-tour dans l'océan indien, routards mis en demeure de quitter le Pakistan, etc. Ces efforts seront poursuivis et amplifiés en 2010 mais une politique de prévention, aussi dynamique soit elle, a des limites objectives. La diminution des risques d'enlèvement dans un certain nombre de pays d'Afrique relève en effet avant tout des actions de coopération que nous mènerons en matière de sécurité (cas du Mali) ou encore de notre capacité à impulser et soutenir des opérations multilatérales (cas de la Centrafrique).

• L'assistance aux familles des Français décédés à l'étranger

Dans le cas d'un décès, le Centre de crise est chargé d'informer les familles, de les orienter et de les assister dans l'accomplissement des formalités de rapatriement des dépouilles mortelles vers le territoire français ou pour la mise en œuvre des dispositions funéraires à l'étranger. Pour ce faire, il agit en étroite relation avec les Ambassades, les sociétés de Pompes funèbres, les banques et les différentes administrations concernées (préfectures, mairies, commissariat de police).

Dans les cas d'attentats terroristes ou d'accidents collectifs aériens ou terrestres, le Centre de crise s'assure de la prise en charge des victimes par l'Institut National d'Aide Aux Victimes et de Médiation (INAVEM) et par le Fonds de Garantie des victimes d'actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI). Il participe, quand l'appui du MAEE est requis, aux réunions qui permettent d'informer les victimes sur les dispositions prises par l'Etat pour leur venir en aide.

Nombre de saisines : 670 par an (hors décès collectifs)
soit une moyenne de 55 par mois.

Pays où le nombre de saisines est le plus important :
1• Maroc
2• Thaïlande et Tunisie
3• Sénégal
4• Madagascar
5• Etats-Unis

Les chiffres sont à relativiser, certains postes comme les Etats-Unis ou la Grande Bretagne n'informant pas le Centre de crise des Français décédés de mort naturelle.

Causes principales des décès :
1• Vieillesse/mort naturelle/accidents cardiovasculaires
2• Autres maladies (cancers…)
3• Accident de la circulation
4• Autres accidents
5• Suicides
6• Homicides/Assassinats

Certains dossiers difficiles nécessitent un suivi plus long en raison de divers problèmes (financement des funérailles, difficultés pour retrouver la famille, procédures de rapatriement posant problème, enquête suite à un homicide, interventions, médiatisation…).

Si les décès de cause naturelle, de maladies cardio-vasculaires ou d'autres maladies constituent près de la moitié des causes de décès à l'étranger traités par le Centre de crise, on constate une diminution relative des accidents de la circulation par rapport à 2008, qui restent toutefois plus nombreux qu'en 2007. Les décès provoqués par d'autres accidents sont multiples et progressent par rapport à 2008. Parmi ces autres causes accidentelles, on distingue notamment :

• *147* compatriotes décédés dans des accidents d'avion
• *31* victimes de noyade lors de baignades ou de plongées
• *15* victimes d'accidents de montagne ou d'avalanches
• *22* décédés des suites de chutes dans divers sites

En outre, *48* compatriotes ont été assassinés ou sont décédés des suites d'agressions, et *3* compatriotes ont été victimes d'attentats. Enfin, *50* suicides à l'étranger ont été signalés.

Egalement chargé de l'identification de cadavres, le Centre de crise a mis en place un partenariat unique avec l'unité nationale d'identification des victimes de catastrophes (UNIVC). Elle se charge des dossiers ante mortem demandés par les autorités locales.

Un guide « d'information à destination des ressortissants français victimes d'une infraction à l'étranger » a été préparé conjointement avec le Ministère de la Justice et mis en ligne en milieu d'année sur le site du MAEE dans la rubrique « Conseils aux voyageurs ».

• Les disparitions inquiétantes de majeurs

Les disparitions inquiétantes de majeurs s'apprécient en fonction d'éléments tenant à l'âge, à l'état de santé de l'intéressé ou aux conditions de sa disparition. Afin de retrouver dans les meilleurs délais une personne disparue, l'agent en charge de ces disparitions suit, en lien avec le poste concerné, les autorités françaises de police et le parquet, les investigations (auditions, réquisitions, perquisitions ou saisies). Dès que le Centre de crise est saisi d'une disparition inquiétante, un avis de recherche est officiellement diffusé aux postes concernés.

Au cours de l'année 2009, l'Unité de gestion des Affaires individuelles a traité 45 dossiers de disparitions inquiétantes à l'étranger. Ils concernaient 54 ressortissants français, soit 38 hommes et 16 femmes.

Parmi ces dossiers :

• *42* personnes, dont 1 mineure, totalisant 33 dossiers, ont été retrouvées saines et sauves. 2 ont été admises dans une unité psychiatrique, 1 est actuellement incarcérée à l'étranger ;

• *4* personnes sont décédées (2 par noyade, 1 par assassinat, 1 dans une avalanche) ;

• *1* personne, compte tenu des circonstances de sa disparition (accident de rafting) est présumée décédée ;

• *7* personnes n'ont pu être localisées et leurs familles restent sans nouvelle à ce jour. deux d'entre eux ont préalablement fait l'objet d'une Recherche dans l'intérêt des familles. Par ailleurs, le Centre de crise est régulièrement saisi par les Ambassades et les familles qui sont sans nouvelle depuis plusieurs années. Ces dossiers sont systématiquement transmis à la DFAE afin qu'ils soient instruits dans le cadre d'une Recherche dans l'intérêt des Familles.

La disparition du cycliste Jean-Baptiste Talleu à Bombay reste à ce jour totalement inexpliquée. Les recherches se poursuivent et se renforcent à la suite de l'ouverture d'une instruction judiciaire en France.

Afin qu'un soutien psychologique et une information sur leurs droits soient apportés aux familles, le Centre de crise saisit quasi-systématiquement l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM), dont le réseau national assiste les familles en particulier dans la constitution de dossiers de demande d'indemnisation auprès des organismes compétents en France.

4 - Le Centre de crise et les entreprises

Les entreprises françaises sont, à ce jour, particulièrement présentes à l'étranger tant par le biais d'implantations fixes que de missions d'exploration ponctuelles. Se pose avec acuité la question de la sécurité des expatriés et des missionnaires dans les zones à risque. L'entreprise étant soumise à une obligation de résultat quant à la sécurité de ses employés, ses attentes vis-à-vis du Centre de crise sont significatives.

Par conséquent, le Centre de crise s'attache à apporter une réponse efficace aux sollicitations des sociétés françaises présentes à l'étranger et à améliorer, encore, la coopération avec ces acteurs.

Le Centre de crise dispose d'un point d'entrée spécifique pour les entreprises : le chargé de mission « Relations avec les entreprises » (directement rattaché au Directeur du Centre de crise). Celui-ci, en coopération avec les différents services du Centre de crise, assure différentes missions :

• *l'échange d'information :* anticipation de la crise avec les entreprises, alertes et points de situation lors de la crise, et ponctuellement état de lieux sécuritaire et recommandations sur demande (en lien avec le Centre de situation et les missions diplomatiques),

• *la mise en relation et la gestion de la crise* en lien avec les services du Centre de crise, les missions diplomatiques, les différents ministères concernés et d'autres entreprises du réseau,

• *la veille et la réflexion :* échange avec les entreprises, évaluation des besoins et collecte d'information (organisation de conférences à destination des directeurs « sécurité » d'entreprises) ; participation à des groupes de travail,

• *la coopération :* par le biais de la convention de partenariat établie avec le CDSE – CINDEX (« Club des Directeurs Sécurité des Entreprises » et « Centre Inter-entreprises de l'Expatriation »). Le Centre de crise participe par ailleurs aux exercices de crise des entreprises qui le sollicitent.